

Rapport Annuel 2012



SA OSEO

D o c u m e n t d e r é f é r e n c e

Mai 2013



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





Sommaire

1. Message du Président d'OSEO.....	5
2. Capital, Actionariat et périmètre du groupe	6
2.1. Capital et actionariat	6
2.2. Périmètre du groupe	7
3. Organes de direction et d'administration	8
4. Chiffres clés	11
5. Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée Générale.....	12
5.1. Les faits marquants de l'année 2012	12
5.2. Les missions et les métiers	13
5.3. L'activité par métier et chiffres clés	15
5.4. La structure et la gestion financière d'OSEO	19
5.5. Les risques.....	23
5.6. Informations sociales, environnementales et sociétales	30
5.7. Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO	39
5.8. Les perspectives pour 2013.....	40
5.9. Les informations légales	42
6. Rapport du Président du Conseil d'administration	49
6.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	49
6.2. Le dispositif de contrôle interne d'OSEO	52
6.3. Elaboration et traitement de l'information comptable	56
6.4. Rapport des CAC sur le rapport du Président.....	59
7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale.....	61
8. Organigrammes d'OSEO	64
8.1. Organigramme fonctionnel.....	64
8.2. Organigramme du réseau	65
9. Résultats financiers des 5 derniers exercices	66
10. Comptes consolidés	68
11. Comptes individuels.....	144
12. Rapports des commissaires aux comptes	190
13. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	208
13.1. Historique et évolution de la société	208
13.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social	209
13.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable.....	209
14. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	211
14.1. Personne responsable	211
14.2. Contrôleurs légaux des comptes.....	212
15. Table de correspondance.....	213







1. Message du Président d'OSEO



OSEO a rempli la mission qui lui avait été impartie à sa naissance en 2005 : rationaliser le dispositif de soutien aux PME et favoriser le développement de l'investissement, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises. La création précoce d'un réseau unique, puis la fusion rapide des sociétés d'origine, ont permis d'offrir un continuum de financements très apprécié des chefs d'entreprises.

Entre 2005 et 2012, les engagements annuels d'OSEO ont ainsi doublé pour les activités de garantie et triplé pour les activités d'innovation et de cofinancement de l'investissement. Au total, en 2012, 83 400 entreprises ont bénéficié de 102 000 concours différents pour 35 milliards €.

Cette réussite est due à la confiance de nos actionnaires, au premier rang desquels l'Etat, mais aussi de nos partenaires : banquiers, investisseurs en fonds propres et collectivités territoriales. Je tiens aussi à saluer l'implication et l'énergie des collaborateurs d'OSEO. Ils ont su se mobiliser pour faire progresser OSEO, l'«*entreprise des entrepreneurs*».

Malgré une conjoncture adverse depuis bientôt 18 mois, le groupe a vu son activité se développer de façon équilibrée en 2012, répondant ainsi aux besoins croissants de ses clients. Les financements pour l'innovation ont augmenté de 13 % en un an, en dépit de la rareté de la ressource publique.

Les interventions en garantie de crédits et d'apports de fonds propres, réalisés par les établissements financiers, se sont stabilisées en 2012, comme le souhaitaient les représentants de l'Etat. Les projets financés en création, innovation, développement à l'international et transmission d'entreprises, sont plus risqués, mais aussi plus prometteurs que la moyenne.

Le cofinancement des investissements a progressé de 13 %, grâce, en partie, aux prêts « mezzanines ». Ces quasi-fonds propres financent des dépenses à faible valeur de gage mais indispensables aux PME et ETI qui innovent et se développent à l'international.

Le volume des créances mobilisées a, également, augmenté de 13 % en 2012.

OSEO deviendra, en 2013, la filiale chargée du financement de la Banque Publique d'Investissement. « *La BPI, c'est OSEO en encore plus grand* » a déclaré le Président de la République. Avec une palette allant de l'avance de trésorerie aux fonds propres, la BPI bénéficiera d'une expertise reconnue et d'une force de frappe bienvenue en cette période difficile. Les mesures, mises en œuvre par OSEO, à la demande des pouvoirs publics, de soutien à la trésorerie ainsi que le nouveau prêt à l'innovation, témoignent de sa volonté d'apporter, sans relâche, des solutions de financement simples et rapides aux entreprises.

François DROUIN
Président Directeur Général





2. Capital, Actionnariat et périmètre du groupe

2.1. Capital et actionnariat

Au 31 décembre 2012, le capital social de la société OSEO s'élève à 750 860 784 €, divisé en 93 857 598 actions d'un nominal de 8 €, en hausse de 156 082 384 € par rapport au 31 décembre 2011 en raison de l'augmentation de capital intervenue au mois de mars 2012.

L'Établissement Public Industriel et Commercial BPI-Groupe (anciennement dénommé OSEO) détient 62,81 % du capital et 62,83 % des droits de vote de la société OSEO. Cet EPIC a été créé le 30 juin 2005. Il a le statut de compagnie financière et est donc soumis à la surveillance prudentielle sur base consolidée de la Commission Bancaire.

Il est rappelé que l'article 6 des statuts de la société OSEO dispose que « l'Etat et l'Établissement public OSEO détiennent plus de 50 % du capital de la société », conformément à l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO et de la société anonyme OSEO.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012

	Nombre	Montant (€)	Répartition du capital en %	Répartition des droits de vote en %
EPIC BPI-Groupe	58 955 478	471 643 824	62,81	62,83
Caisse des Dépôts et Consignations	25 236 191	201 889 528	26,89	26,89
Agence Française de Développement	1 560 631	12 485 048	1,66	1,66
Banques et Divers	8 105 298	64 842 384	8,64	8,62
Total	93 857 598	750 860 784	100	100

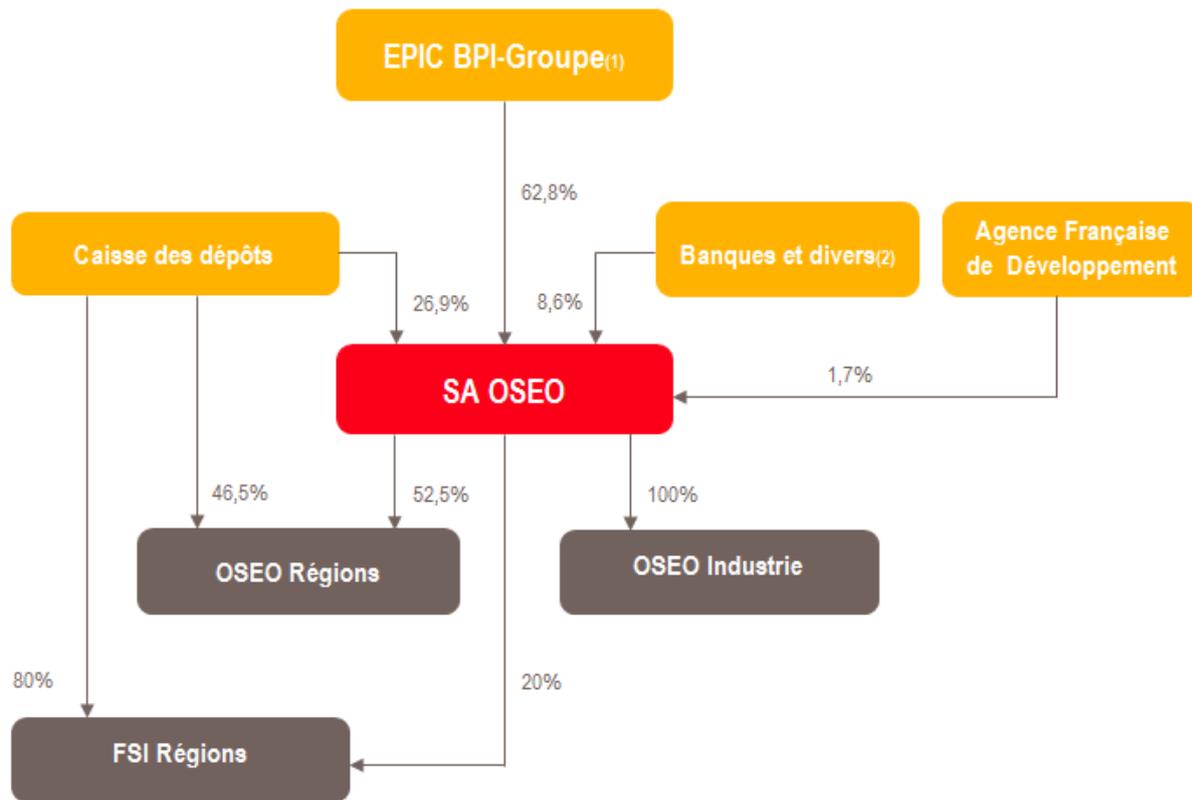
Il n'existe pas d'actions à droit de vote multiple. Les actions sont nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi. Le capital est entièrement libéré. Il n'existe pas de titres pouvant donner accès à terme au capital.

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Dans les mêmes conditions, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire.





2.2. Périmètre du groupe



(1) Changement de dénomination sociale de l'EPIC OSEO en BPI-Groupe par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012

(2) Parts du capital détenues par les autres actionnaires (divers) :

- Compagnies d'assurances : 1,2 %
- Autocontrôle : 0,02 %
- Organismes de fonds propres : 0,4 %
- Région Bretagne : 0,09 %





3. Organes de direction et d'administration

● Conseil d'Administration au 31 décembre 2012

Président du Conseil

François DROUIN

Président Directeur Général d'OSEO

Vice-Président du Conseil

Jean-François ROUBAUD ¹

Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)

L'Etat représenté par

Christian ESTEVE

Chargé de mission auprès du Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation, en charge du Service des Entreprises, du Transfert de technologie et de l'Action régionale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Vincent MOREAU

Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget

Anthony REQUIN ²

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor

Alain SCHMITT

Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

Les Représentants des autres actionnaires

Delphine de CHAISEMARTIN ³

Chargée de mission Institutions financières au sein du département Développement, Filiales et Participations de la Caisse des Dépôts

¹ Personnalité qualifiée

² Nommé par décret en date du 20 septembre 2012

³ Cooptée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2012





Thomas ESPIARD

Responsable du Pôle Capital Investissement et Infrastructures au Département Développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts

Catherine HALBERSTADT

Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central

Les Personnalités qualifiées

Pierre SIMON

Président de Paris Ile-de-France Capital Economique

Et un poste vacant

Administrateurs salariés

Hugues FAUVE
Elisabeth HENRY PEREZ
Edouard LEHER
Eric VERKANT

9

Censeurs

Christian DESMOULINS

Président du Directoire d'ACTIA Group

Bruno DURIEUX

Président du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur Français

Pierre JACHEZ

Directeur Général Délégué de Banque CIC Est

Jean-Yves LE DRIAN

Ministre de la Défense

Pascale BRIAND ⁴

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Recherche

Jean-Luc PETITHUGUENIN

Président Directeur Général du Groupe PAPREC France

⁴ Nomination qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 14 mai 2013





Dov ZERAH

Directeur Général de l'Agence Française de Développement

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), représentée par Hervé SCHRICKE

Président de l'AFIC

Clémentine GALLET ⁵

Présidente de CORIOLIS COMPOSITES

Commissaire du Gouvernement

Jean-François GUTHMANN

Chef de la mission de Contrôle économique et financier

Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN

KPMG Audit, représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE

10

● Direction Générale

Directeur Général

François DROUIN

Directeurs Généraux Délégués

Laure REINHART
Arnaud CAUDOUX
Joël DARNAUD

⁵ Nommée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2012





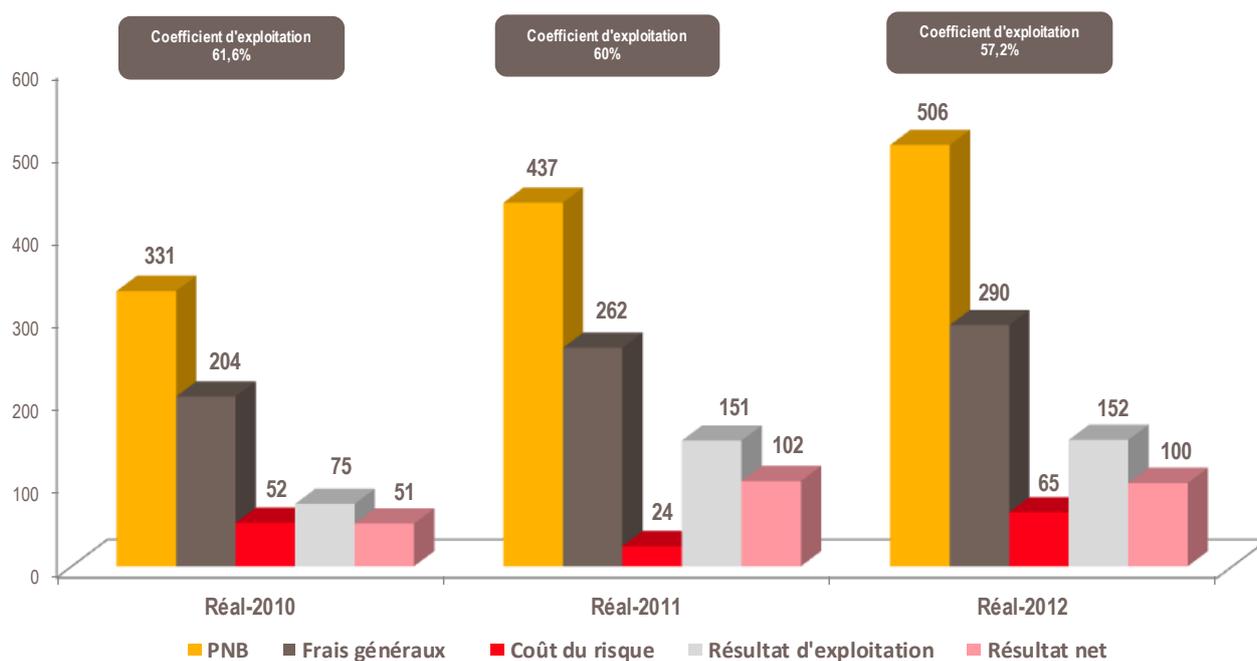
4. Chiffres clés

(En millions €)	2010	2011	Évolution 2011 en %	2012	Évolution 2012 en %
ACTIVITÉ					
Aides innovation (AI, ISI, FUI, FIS, PSPC)	650	659	1,4	744 (1)	12,9
Concours Garantie	10 883	8 826	-18,9	8 500	-3,70
Concours garantis par OSEO Régions	824	534	-35,2	611	14,3
Cofinancement de l'investissement	3 233	4 164	28,8	4 701	12,9
Financement à Court terme (avances)	5 401	6 299	16,6	6 998	11,1
EFFECTIFS (2)	1641	1641	-	1655	

(1) Exprimé en accords

(2) Effectif CDI moyen payé en équivalent temps plein au 31 décembre

(En millions €)



11

La contribution des trois activités (financement, garantie et innovation) au PNB est précisée dans l'annexe 10 (« information sectorielle ») aux comptes consolidés.





5. Rapport de gestion du Conseil à l'Assemblée Générale

5.1. Les faits marquants de l'année 2012

Création juridique d'OSEO Industrie

Dotée de 1 milliard € en capital, la banque OSEO Industrie, filiale à 100 % de la SA OSEO, a été créée juridiquement le 12 avril 2012 (date de signature de ses statuts constitutifs), grâce à l'augmentation de capital de sa maison mère. Ce même jour, son premier Conseil d'Administration s'est réuni pour désigner l'organe exécutif de la société et autoriser la signature des conventions de prestations de service entre elle et sa maison mère permettant son fonctionnement opérationnel. La création d'OSEO Industrie a « boosté » les performances de l'activité industrie à fin 2012 (+ 18% d'accords en cofinancements et + 11% d'autorisations en court terme).

Grand Rendez-Vous OSEO Excellence du 25 octobre 2012

OSEO a organisé, le 25 octobre 2012, son deuxième événement d'envergure nationale à la Halle Freyssinet de Paris en conviant, la communauté « OSEO Excellence » et d'autres invités (entreprises, partenaires et institutionnels). L'objectif de ce rendez-vous, qui était de générer des relations d'affaires entre les entreprises invitées et de promouvoir l'entrepreneuriat ainsi que l'action d'OSEO auprès des entreprises, a été un succès. C'est devant plus de 3 000 participants, que le Président de la République a félicité les équipes d'OSEO pour leur action. Il a confirmé la confiance des pouvoirs publics dans les capacités d'OSEO à accompagner les PME et les ETI en annonçant que la future Banque Publique d'Investissement sera « OSEO en encore plus grand ».

12

Les nouveaux produits

Dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, OSEO a développé une gamme de produits nouveaux répondant aux besoins des entreprises :

- Le **Préfinancement du Crédit Impôt Recherche (CIR)** qui permet aux PME de disposer d'un apport de trésorerie disponible pour couvrir leurs dépenses de Recherche & Développement dès l'année durant laquelle elles sont engagées. Ce préfinancement d'une durée de 2 ans dont 18 mois de différé porte sur 80 % du CIR attendu au titre des dépenses éligibles engagées pendant l'année.
- Le **Prêt Pour l'Innovation (PPI)**, permet aux entreprises innovantes de financer cette étape fondamentale qu'est le passage du projet de recherche à la production industrielle (« vallée de la mort »), en prenant en charge les dépenses de lancement de l'innovation.
- Le **Préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)**, est une avance de trésorerie dans l'attente de la récupération du CICE par l'entreprise. Pour les montants supérieurs à 25 K€, cette avance est garantie par la cession par l'entreprise à sa banque ou à OSEO de la créance détenue par l'entreprise sur l'Etat au titre du futur CICE. Pour les plus petits montants, la banque aura tendance à proposer un concours moyen terme plus important, en s'appuyant sur un fonds de garantie.
- La **Garantie de Renforcement de Trésorerie** en faveur des PME et TPE destinée à renforcer leur structure financière, en consolidant à moyen terme leur dette court terme. Le fonds doté de 50 millions €, dont l'objectif est d'apporter 500 millions € de trésorerie à cette cible, a pour but de favoriser la pérennité des entreprises saines et viables.





La Banque Publique d'Investissement

Premier engagement du programme de campagne du Président de la République, la création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), a été annoncée par le Ministre de l'Économie le 6 juin 2012. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 a fixé le cadre juridique permettant la création de la BPI, holding commune qui regroupera la SA OSEO, CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que les modalités de sa gouvernance.

Société anonyme et compagnie financière, elle sera détenue à parité par l'Etat via l'EPIC OSEO, devenu par cette loi l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. Elle devrait être opérationnelle dès réalisation des apports par les actionnaires. Présidée par Jean-Pierre JOUYET, son Directeur Général a été nommé en la personne de Nicolas DUFOURCQ, par décret en date du 7 février 2013. Son premier Conseil d'Administration s'est tenu le 21 février 2013 à Dijon.

5.2. Les missions et les métiers

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

13

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation, et a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les Conseils Régionaux.

Le soutien de l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien de l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des services d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance,
- favoriser la création d'entreprises innovantes,
- développer le potentiel innovant des PME existantes,
- faciliter les relations PME - laboratoires de recherche, via une assistance au transfert de technologie,
- organiser les relations PME - Grands Comptes, notamment dans le cadre de programmes collaboratifs d'innovation,
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens,
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides à l'innovation régionales, nationales et européennes).





Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets européens (PCRD, Eurostars, ERA-Net, Eureka ...). Il facilite également leur mise en relation avec des entreprises et partenaires étrangers dans le cadre de partenariats technologiques ou de développement à l'export.

La garantie

OSEO garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres au titre :

- de la création. Les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont également éligibles,
- de l'innovation,
- du développement,
- de la transmission,
- de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60 %. Elle peut atteindre 70 % avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès d'OSEO.

Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière,
- immatériels par des financements réalisés sous forme de Contrats de Développement (participatif, investissement, transmission, innovation, international), de Prêts Participatifs (de développement et d'amorçage).

Des financements spécifiques en partenariat avec les banques ont été développés pour la modernisation de l'hôtellerie et de la restauration. Enfin, le prêt à la création d'entreprise (PCE) accompagne depuis 2000 les créations.

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME dans le cadre de son association avec FSI Régions et notamment :

- au travers de sa participation de 49 % dans le FCPR Avenir Entreprises Développement, doté de 140 millions €.
- au travers de sa participation de 30 % dans le FCPR Avenir Entreprises Mezzanine, doté de 60 millions €.





5.3. L'activité par métier et chiffres clés

- **Activité Innovation**
- 👉 **Répartition subventions/avances/prêts**

	2011	2012 (1)	Évolution (%)
ACTIVITÉ (En millions €)			
AIDES	659	744	13,07
Financement Etat-Programme AI	315	328	4,13
Prêts et Avances Remboursables	253	276	9,09
Subventions	61	52	-14,75
Financements partenaires	89	67	-24,72
Avances Remboursables	24	29	20,83
Subventions	65	38	-41,54
Financement Etat-Programme ISI	107	109	1,87
Avances Remboursables	63	64	1,59
Subventions	44	45	2,27
Fond Unique Interministériel	112	122	8,93
Subventions	112	122	8,93
Investissement d'Avenir	36	118	227,78
Avances Remboursables	7	36	414,29
Subventions	29	82	182,76

(1) Exprimé en accords

👉 Répartition des entreprises bénéficiaires par grands secteurs (hors ISI)

	2012 en %
Industrie	47,31
Sciences de la vie	23,13
TIC	28,54
Autres	1,03

👉 Commentaires sur l'évolution de l'activité

Le programme AI (Aides à l'Innovation), financé sur fonds Etat et Partenaires, reste le programme d'accompagnement individuel privilégié des entreprises sur les territoires. La diversification de ces interventions en subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro pour l'innovation permet de faire croître les montants investis malgré une baisse des moyens d'intervention.

La diminution des financements partenaires est essentiellement imputable à la fin des conventions FEDER (9 millions € en 2012 versus 28 millions € en 2011). Les autres financements notamment régionaux se maintiennent en montant et se diversifient.

La répartition par grands secteurs est stable en ce qui concerne l'industrie à plus de 47 %, le secteur des Sciences de la Vie est en légère diminution (23 % pour 25 % en 2011) au profit du domaine des TIC.





Les projets collaboratifs atteignent également un excellent niveau : maintien des activités du programme ISI à 109 millions €, augmentation à 122 millions € des accords sur le FUI (Fonds unique Interministériels) et mise en place de projets du Programme Structurant des Pôles de Compétitivité du PIA (PSPC) pour 118 millions €.

Par ailleurs, le nombre de qualifications d'entreprises pour les Fonds Communs de Placement pour l'Innovation est en augmentation avec 332 entreprises qualifiées pour 317 en 2011.

● Activité Garantie

📌 Chiffres clés (En millions € pour les montants)

ACTIVITÉ	2011	2012	Évolution (%)
Montant des concours garantis	8 826	8 500	-3,70
Création	3 093	2 751	-11,06
Transmission	1 736	1 595	-8,12
Développement	3 581	3 814	6,51
<i>dont innovation</i>	210	283	34,76
<i>dont international</i>	361	394	9,14
Renforcement des capitaux permanents	416	340	-18,27
Répartition par type d'interventions garanties	8 826	8 500	-3,70
Crédits bancaires	7 931	7 600	-4,17
Fonds propres	309	278	-9,90
Court terme	586	621	6,00
Nombre d'entreprises accompagnées	74 012	73 915	-0,13
Création	55 305	53 278	-3,67
Transmission	5 424	5 719	5,44
Développement	11 843	13 518	14,14
<i>dont innovation</i>	550	663	20,55
<i>dont international</i>	412	462	12,14
Renforcement des capitaux permanents	1 440	1 400	-2,78
Nombre de concours garantis	89 012	86 165	-3,20
Montant net des risques couverts	4 231	4 175	-1,33
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	11 864	12 226	3,05

16

Répartition des concours garantis par finalité

	2011 en %	2012 en %
Création	35	32
Transmission	20	19
Développement	40	45
<i>-dont fonds international</i>	2	3
<i>-dont fonds innovation</i>	4	5
Renforcement de la structure financière	5	4
Total	100	100





Répartition des concours garantis par secteur d'activité (hors dispositif du Plan de Relance)

	2012 en %
Industrie	26,13
Construction	8,79
Commerce - Transports	26,42
Services aux entreprises	10,99
Services à la personne	15,46
Tourisme	12,22

Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2012 a connu un niveau d'activité légèrement en retrait par rapport à celui de 2011, en montant de concours garantis comme en risques couverts, pour un nombre identique d'entreprises accompagnées.

Cette relative stabilité cache en réalité des variations des concours garantis plus importantes mais qui se neutralisent, à la baisse pour les fonds création et transmission et à la hausse pour le fonds développement.

Les activités de création et de transmission totalisent cependant plus de 50 % des concours garantis, la création représentant en 2012 toujours plus de 30 % des concours garantis.

Enfin, l'industrie représente plus de 25 % des interventions, marquant le soutien particulier d'OSEO à ce secteur.

Chiffres clés d'OSEO Régions (En millions € pour les montants)

17

ACTIVITÉ (En millions €)	2011	2012	Évolution en %
Montant des concours garantis	534	611	14
Création	124	154	25
Transmission	251	252	0
Développement	109	121	11
Renforcement des capitaux permanents	50	83	65
Répartitions par type d'interventions garanties	534	611	14
Crédits bancaires	533	610	14
Fonds propres	1	1	-50
Court terme	1	-	N/A
Nombre d'entreprises accompagnées	1 607	1 787	11
Création	487	556	14
Transmission	631	583	-8
Développement	314	362	15
Renforcement des capitaux permanents	175	286	63
Nombre de concours garantis	1 872	2 117	13
Montant net des risques couverts	162	181	12
Encours total de risque au 31 décembre	545	571	3





Répartition des concours garantis par secteur d'activité

	2012 en %
Industrie	28
Construction	11
Commerce - Transports	23
Services aux entreprises	13
Services à la personne	18
Tourisme	7

● Activité Financement

👉 Répartition par nature de concours

(En millions €)

	2011	2012	Évolution (%)
ACTIVITÉ			
Cofinancement de l'investissement			
Production nouvelle	4 164	4 701	13
Encours au 31 décembre	12 654	15 358	21
Cofinancement de l'investissement corporel et incorporel	3 192	3 486	9
Dont			
Prêt à Long et Moyen Terme	1 946	2 126	9
Crédit-Bail Immobilier	775	776	0
Crédit-Bail Mobilier et Crédit-Bail Energie	451	582	29
Crédit relais TVA	20	2	-90
Financement de l'investissement immatériel - Prêt "mezzanine"	972	1 215	25
Dont Contrat de Développement Participatif	568	725	28
Dont Prêt à la Création d'Entreprise	79	70	-12
Financement du court terme			
Nombre d'Avance (Crédit)	6 299	6 998	11
Encours moyen mensuel (crédit + EPS)	950	1 172	23

18

👉 Commentaires sur l'évolution de l'activité

L'année 2012 marque un nouveau record absolu en cofinancement de l'investissement, et une croissance très soutenue de l'encours.

Le crédit-bail immobilier se maintient à bon niveau dans une conjoncture difficile alors que le crédit-bail mobilier continue de se développer sur un marché en contraction. Les projets éoliens et photovoltaïques ne démentent pas leur succès passé.

Les prêts « mezzanine », qui financent principalement les investissements immatériels et le BFR rencontrent une activité très soutenue grâce au Contrat de Développement Participatif et au Prêt Vert qui s'achève en 2012. Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) poursuit sa descente, alors que les garanties des prêts à la création se poursuivent.





● Focus International

L'année 2012 a renforcé, s'il le fallait encore, la pertinence des actions internationales d'OSEO.

La thématique internationale est au cœur de toutes les discussions avec les entrepreneurs.

Les produits de financement et de garantie liés à l'international ont donc connu, à nouveau cette année, une croissance soutenue à deux chiffres.

Le partenariat avec UBIFRANCE, extrêmement structurant, est entré dans une phase active de prescriptions et ventes croisées. Ainsi, plus d'une trentaine de bureaux UBIFRANCE à l'étranger ont été visités soit au cours des déplacements des équipes de la Direction de l'International, soit par le biais de la visioconférence. Les équipes Ubifrance se sont fortement mobilisées puisqu'elles nous ont transmis plus de mille contacts d'entreprises françaises souhaitant mieux connaître l'offre OSEO. Par ailleurs, quatre VIE OSEO sont désormais en poste au sein des bureaux UBIFRANCE (Chine, Brésil, Canada, États-Unis).

De même, nous avons, toujours en partenariat, organisé quatre missions (deux en Chine, Chili et Mexique), permettant à une cinquantaine de nos clients, entrepreneurs innovants de haute technologie, de nouer des relations d'affaires ou des partenariats technologiques avec des entreprises de ces pays. Missions fructueuses puisque plus du tiers d'entre elles développent déjà des courants d'affaires suite à ces missions dans ces pays.

Le partenariat avec les autres acteurs de l'export et l'international s'est également amplifié, dans le cadre des chartes signées en 2011.

L'innovation collaborative internationale a fortement progressé, permettant à OSEO d'accroître ses financements aux entreprises s'engageant sur cette voie, à la fois grâce à des programmes européens dédiés (EUREKA, Eurostars, PCRD...) mais aussi en permettant un financement plus important pour ces projets, par nature plus risqués.

L'activité d'assistance technique et d'ingénierie financière a connu également une forte accélération, l'important marché tunisien décroché en 2011 étant en cours de traitement et mobilisant de nombreux collaborateurs, alors que de nouvelles opérations sont conquises (Egypte, Belgique, Russie, Maroc...).

5.4. La structure et la gestion financière d'OSEO

● Les marchés financiers en 2012

La première partie de l'année 2012 aura été marquée par la contagion de la crise des dettes souveraines vers des émetteurs comme l'Italie et l'Espagne, et la deuxième partie par un certain dénouement de la crise grecque et un resserrement général des « spreads » vis-à-vis des emprunts d'Etat allemands.

L'accord des porteurs visant à accepter une forte décote de leurs emprunts grecs en contrepartie d'une restructuration pilotée par l'Europe et le FMI, et de l'application de mesures fortes en matière d'économies budgétaires, a permis aux marchés de reprendre quelque peu confiance. La réallocation d'actifs vers les « PIGS » a ainsi orienté les taux des Bunds et des OAT en hausse à la fin de l'exercice 2012 ; ils se retrouvent néanmoins en décembre 2012 à des niveaux significativement inférieurs à ceux de fin 2011 (- 0,41 % pour les Bunds et - 1,15 % pour les OAT, cette différence entraînant un resserrement significatif du spread France-Allemagne).

OSEO qui bénéficie de la même note que l'Etat français, a pu poursuivre avec succès son retour sur le marché obligataire en empruntant 2.6 milliards €. Son spread de crédit s'est ainsi amélioré vis-à-vis de l'Etat, sa dernière émission à 10 ans s'établissant à OAT +23 bp.





Sur le court terme, l'année 2012 a connu une nouvelle baisse des taux de la BCE, de 1 % à 0,75 %, le 5 juillet. Dans un contexte encore marqué d'incertitudes sur les marchés, le programme de CDN d'OSEO aura été très recherché par les investisseurs en quête de signatures de première qualité. Sur l'année, le taux moyen des émissions de TCN s'est par conséquent situé à un niveau très proche de l'EONIA, soit 0,23 %.

● La structure financière d'OSEO

Le total du bilan consolidé d'OSEO SA est passé de 25,9 milliards € au 31 décembre 2011 à 29,9 milliards € au 31 décembre 2012. Cette augmentation de 4 milliards €, soit 16 %, provient, pour l'essentiel, de la croissance des encours de crédits aux entreprises (+ 2,9 milliards €), d'une part, et de celle de l'ensemble des actifs financiers (+ 1 milliard €), d'autre part.

La structure du bilan d'OSEO a enregistré une importante modification dans la gestion des fonds de garantie : le placement des fonds est désormais essentiellement effectué sous forme de dépôts à terme auprès de l'Agence France Trésor (AFT), ce qui a eu comme conséquence une réduction de 3,3 milliards € du portefeuille de titres et une augmentation à due concurrence des concours à la clientèle, rubrique du bilan dans laquelle sont comptablement enregistrées ces opérations. Au total, en incluant les dépôts sur ces comptes effectués par ailleurs au titre de l'activité innovation, les sommes déposées auprès de l'AFT atteignaient 4,8 milliards € au 31 décembre 2012, contre 0,6 Milliard au 31 décembre 2011.

Les autres concours à la clientèle s'élèvent à 16,1 milliards € au 31 décembre 2012, contre 13,1 milliards € le 31 décembre 2011, soit une progression de 23 %. Les différents encours évoluent de la manière suivante :

- le crédit-bail immobilier (+13 %) et le crédit-mobilier (+ 10 %) sont en plus faible progression que les prêts à moyen et long terme (+22 %),
- les encours de produits mezzanine s'établissent à 2,7 milliards € au 31 décembre 2012, contre 1,9 milliard € au 31 décembre 2011, soit une progression de 40 % qui confirme le développement rapide de ces produits,
- les crédits de trésorerie augmentent également à un rythme soutenu : 31 % en 2012 et 29 % en 2011.

Au 31 décembre 2012, les engagements hors bilan en faveur de la clientèle au titre d'accords de financement augmentent, de 4,3 milliards € à 4,7 milliards €, soit une hausse de 9 %, légèrement inférieure à celle de l'activité. Les engagements au titre d'accords de garantie s'établissent à fin décembre au même niveau que l'an dernier : 12,1 milliards €.

Le montant total des actifs financiers au 31 décembre 2012 s'élève à 6 407 millions € contre 9 729 millions € au 31 décembre 2011, soit une diminution de 3 322 millions € due à la modification dans la politique de placement évoquée précédemment. Ce portefeuille est composé de la manière suivante :

- 5 349 millions € de titres destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, correspondant à hauteur de 5 milliards € aux portefeuilles constitués par OSEO dans le cadre de la gestion de la position de taux associée au refinancement de l'activité de crédit et, pour le solde, au placement des fonds de garantie d'OSEO SA et d'OSEO Régions.
- 451 millions € de titres de placement : il s'agit de titres achetés en placement de la trésorerie de la société ou des fonds de garantie qu'elle gère (420 millions €) et, pour le solde, de titres détenus par les structures consolidées du groupe en charge de l'activité de capital-investissement (31 millions €).
- 21 millions € de titres de participations, montant stable par rapport à l'an dernier.
- 504 millions € comptabilisés à l'actif au titre des opérations d'échange de taux d'intérêts présentant une valorisation positive ; celles présentant une valorisation négative étant inscrites au passif pour 593 millions €.





- 81 millions € d'actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat, qui ne sont pas liés à une activité de marché pour compte propre, mais à l'exercice d'une activité de capital-investissement au travers de fonds communs de placement à risque.

Au 31 décembre 2012, la répartition du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle d'OSEO SA, soit 12,1 milliards € d'encours, est la suivante :

- 5,6 milliards € sous forme d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD, soit 46 %,
- 4,3 milliards € sous forme de titres émis sur le marché obligataire, soit 35 %,
- 1,3 milliard € sous forme d'emprunts, par l'intermédiaire d'OSEO EPIC, dans le cadre du Programme « Investissements d'Avenir », soit 11 %.
- 0,9 milliard € sous forme d'emprunts bilatéraux auprès d'institutions financières internationales, soit 8 %,

Les ressources adossées à l'activité de garantie exercée par OSEO SA et OSEO Régions s'établissent à un montant de 5,2 milliards € au 31 décembre 2012, contre 5 milliards € au 31 décembre 2011, soit une progression annuelle globale de 5 %, comparable à celle enregistrée l'année précédente (4 %).

L'importante progression des capitaux propres d'OSEO SA (621 millions €) entre le 31 décembre 2011 (2 074 millions €) et le 31 décembre 2012 (2 695 millions €) est due à l'augmentation de capital de 539 millions € réalisée au mois de mars et au niveau à nouveau élevé en 2012 du résultat net (100 millions €).

● La gestion financière d'OSEO

La gestion financière du groupe a pour objectif de lui assurer, dans la durée, les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par les pouvoirs publics dans une totale maîtrise des expositions aux risques inhérents aux opérations sur les marchés de capitaux. Afin de minimiser son exposition à ce type de risque qui ne relève pas de son cœur de métier, OSEO n'exerce pas d'activité de trading ou d'intermédiation financière.

🔗 Activité Financement

Le refinancement des concours à la clientèle est effectué en adossant en liquidité et en taux les encours de prêts et d'opérations de crédit-bail. A cet effet, les opérations de refinancement sont complétées par des opérations de couverture en taux effectuées, soit par le recours aux instruments financiers, soit par la constitution de portefeuilles d'actifs spécifiquement dédiés à cet effet. Dans ces conditions, l'établissement s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux opérations financières et d'optimisation par rapport aux conditions de marché. A cet égard, il s'est donné pour objectif de disposer d'une avance en liquidité pour lui permettre de pouvoir faire face à une dégradation temporaire des conditions de marché.

OSEO a poursuivi en 2012 la mise en œuvre de son programme d'émission de titres obligataires (Euro Medium Term Programme) permettant de faire appel au marché dans des conditions très souples, par des opérations publiques ou privées qui viennent s'inscrire dans un dispositif juridique préétabli. Le plafond de ce programme garanti par l'EPIC OSEO a été porté de 4 à 8 milliards €.

Le financement à moyen et long terme de l'activité de cofinancement en 2012 a été effectué par les emprunts suivants :

- 900 millions € au mois de mai, d'une durée de 5 ans, dans le cadre d'une émission publique du programme EMTN, complétée en juillet par un placement privé de 250 millions € sur la même souche,





- 1 250 millions € au mois de septembre, d'une durée de 9 ans, dans le cadre d'une émission publique du programme EMTN,
- 110 millions € au mois de février, d'une durée de 13 ans et 104 millions € au mois de juillet, d'une durée de 17 ans, dans le cadre de placements privés du programme EMTN,
- 192 millions € sur une durée de 7 ans, au titre du Plan « Investissements d'Avenir », pour le refinancement des « Prêts Verts », en février et en décembre,
- 100 millions € sur une durée de 8 ans auprès de la KfW et 50 millions sur une durée de 5 ans auprès de la CEB, au mois de décembre, dans le cadre de notre partenariat avec ces deux institutions internationales,
- Le programme EMTN a ainsi représenté 88 % du refinancement à moyen et long terme d'OSEO en 2012. La structure de ce refinancement est la suivante au 31 décembre 2012 : la Caisse des Dépôts représente 38 % des encours, le marché obligataire, 35 %, les banques, 16 %, et le Plan « Investissements d'Avenir », 11 %.

L'encours moyen durant l'année 2012 des refinancements à court terme (titres de créances négociables et ressources financières à court terme) s'établit à 5 247 millions €, en hausse de 1 780 millions € par rapport au niveau enregistré en 2011. Cette augmentation est notamment due au développement des opérations de pensions livrées sur des titres de l'Etat français achetés dans le cadre des opérations de couverture de la position de taux. Ces opérations atteignaient ainsi un montant de 3 623 millions € au 31 décembre 2012, contre un montant de 2 969,1 millions € au 31 décembre 2011. Pour sa part, l'encours des titres de créances négociables au 31 décembre 2012 est de 1 294 millions €, en retrait par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2011.

Le montant global du portefeuille de titres d'OSEO rattaché à l'activité « Financement » pour la gestion de la position de taux et le placement de la trésorerie s'établit au 31 décembre 2012 à 5 207 millions €. Il est composé essentiellement d'OAT (4 593 millions €) et de certificats de dépôts émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1 (312 millions €). Les autres titres en portefeuille sont des obligations émises par des agences publiques ou, généralement sous forme de « covered bonds », des grandes banques, ce qui atteste de la qualité des signatures des contreparties d'OSEO.

Activité Garantie

L'activité « Garantie » est portée au plan national sur le bilan d'OSEO SA et au plan régional sur celui d'OSEO Régions.

Le montant global des actifs financiers en représentation des « Fonds de Garantie » d'OSEO SA et d'OSEO Régions s'établit au 31 décembre 2012 à 4 231 millions €. L'essentiel de ces actifs est désormais constitué de dépôts à terme à l'Agence France Trésor (3 670 millions €) dont les échéances ont été ajustées, selon un pas semestriel, à ceux correspondant à la projection des appels en garantie. Le solde des actifs est placé en certificats de dépôts (282 millions €) émis par des banques bénéficiant d'une note à court terme P1 et en obligations (206 millions €) émis par des agences ou des grandes banques.

Au total, en incluant l'activité « Innovation », les placements financiers d'OSEO représentent 10,5 milliards € au 31 décembre 2012, dont 90 % sous forme d'OAT ou de dépôts à l'AFT, le solde se partageant entre obligations et certificats de dépôts.





5.5. Les risques

● Les risques de crédit

OSEO est exposé au risque de crédit des clients pour lesquels il a accordé une garantie ou octroyé un crédit. Ses encours sont concentrés sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises. La multiplicité d'expositions faibles sur de nombreuses PME permet toutefois une gestion statistique des pertes éventuelles qui permet de couvrir plus facilement le coût du risque par une rémunération appropriée.

Les indicateurs du risque de crédit (exposition, concentration, qualité) présentés ci-après sont issus des annexes aux comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS.

👉 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'OSEO s'élève à 43 170,8 millions € au 31 décembre 2012 contre 38 837,6 millions € au 31 décembre 2011.

Cette exposition maximale au risque de crédit concerne :

- les activités de crédit à hauteur de 36 369,6 millions € à fin 2012 contre 28 851 millions € à fin 2011,
- les activités financières à hauteur de 6 801,2 millions € à fin 2012 contre 9 986,6 millions € à fin 2011.

Les contributions au risque de crédit maximal par activité sont les suivantes :

- encours PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme) : 9 849,7 millions € à fin 2012 contre 7 685,7 millions € à fin 2011,
- encours CBI (Crédit-Bail Immobilier) : 3 380,4 millions € à fin 2012 contre 2 972,8 millions € à fin 2011,
- encours CBM (Crédit-Bail Mobilier) : 1 441,4 millions € à fin 2012 contre 1 320,6 millions € à fin 2011,
- encours FCT (Financement Court Terme) : 900,2 millions € à fin 2012 contre 697,6 millions € à fin 2011, auxquels s'ajoutent 2 138,3 millions € d'engagements donnés.

Les engagements donnés au titre de la garantie s'élèvent à 11,7 milliards € à fin 2012.

👉 Concentration des risques de crédit

Les risques sur opérations de crédit se concentrent principalement sur les secteurs d'activité de services, d'industrie et de commerce. Ainsi, à fin 2012, ces secteurs représentent respectivement 47 %, 24 % et 17 % des risques sur opérations de crédit.

Les contreparties d'OSEO liées aux opérations générant du risque de crédit et de contrepartie au bilan sont principalement les entreprises (15 518,9 millions € à fin 2012), les administrations centrales (9 733,5 millions € à fin 2012) et les établissements de crédit (1 714 millions € à fin 2012).

👉 Qualité du risque de crédit

Les encours de prêts et créances d'OSEO (prêts interbancaires, PLMT, FCT, autres, CBI et CBM) sont constitués d'encours sains à hauteur de 20 315,9 millions € à fin 2012 contre 13 221,5 millions € à fin 2011.





Les actifs dépréciés individuellement représentent un encours net de dépréciation de 120,9 millions € à fin 2012 dont 43,9 millions € relatifs aux « services », 38,4 millions € concernant le secteur d'activité « industrie », et 19,1 millions € concernant le « commerce ».

Des informations détaillées relatives au risque de crédit sont communiquées dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

● Les risques sur l'activité financière

🔗 Le risque de contrepartie sur actifs financiers

Le risque de contrepartie sur actifs financiers recouvre le risque relatif aux opérations interbancaires et aux opérations sur titres réalisées sur les marchés financiers. Les autres opérations sur titres qui ne ressortent pas de ce périmètre (titres de l'activité de portefeuille et titres de participation) sont mentionnées à la Note 10 sur les comptes consolidés.

Selon cette définition, le risque de contrepartie représentait un enjeu de 6 168 millions € au 31 décembre 2012, contre 9 477 millions € au 31 décembre 2011. Cette forte réduction est due au fait que l'essentiel des actifs des fonds de garantie sont désormais constitués de dépôts à terme auprès de l'Agence France Trésor. Comme indiqué dans l'annexe 6.6 des comptes consolidés, ces dépôts, comptablement classés dans les crédits à la clientèle, représentaient un montant de 4 786 millions € au 31 décembre 2012.

Catégorie de contrepartie	Risques de contrepartie au 31/12/12					
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total	Répartition en %
Administrations centrales	0,0	107,2	0,0	4 780,0	4 887,2	79,2
Etablissements de crédit	0,0	313,0	394,5	552,5	1 260,0	20,4
Entreprises	0,0	3,5	0,0	16,8	20,4	0,3
Total des risques de contrepartie	0,0	423,8	394,5	5 349,3	6 167,5	
Titre de l'activité de portefeuille	2,0	31,6			33,6	
Titres de participation	79,5	16,7			96,1	
Total des actifs financiers	81,5	472,0	394,5	5 349,3	6 297,2	

Compte tenu de leur nature et de leur durée, les opérations financières engagées dans ce cadre par OSEO sont quasi-exclusivement effectuées avec des administrations publiques (79 %), essentiellement l'Etat français et des établissements de crédit (20 %). Les quelques autres contreparties sont des entreprises publiques françaises.

Les parts d'OPCVM représentent un montant de 82 millions € au 31 décembre 2012 mais il s'agit dorénavant exclusivement de titres de participations dans l'activité de capital investissement, qui ne sont pas considérés comme des risques de contrepartie.





En raison du caractère public de la majorité des fonds gérés, l'accent est mis sur la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau « A » des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments dérivés font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il résulte de cette politique que 81 % de l'encours est constitué d'opérations avec des contreparties notées Aaa et Aa1 (cf Tableau de Ventilation des autres actifs sains par catégorie comptable dans la note 8 des annexes des comptes consolidés).

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés

Les opérations sur instruments dérivés étant systématiquement couvertes par un collatéral, leur risque résiduel est mesuré sur la base d'une fraction du notionnel et non par leur valeur au bilan ; il est ajouté aux risques de contrepartie sur les actifs financiers pour mesurer le risque global par contrepartie.

La gestion du risque global de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées par les agences spécialisées à chaque contrepartie. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements, calculée à partir d'un modèle interne, et une limite en durée d'engagement liée à la probabilité de défaut à terme.

Les risques financiers

Le risque de marché

Le risque de marché recouvre le risque de perte dû aux variations de prix des produits de marché, de la volatilité et des corrélations.

La liquidité des actifs est une composante fondamentale du risque de marché. En cas d'insuffisance ou d'absence de liquidité (suite par exemple à une diminution du nombre des transactions ou à un déséquilibre dans l'offre et la demande de certains actifs) un instrument financier ou tout autre actif cessible peut ne pas pouvoir être cédé à sa valeur réelle ou estimée.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité recouvre le risque pour OSEO de ne pouvoir faire face à ses obligations lorsqu'elles deviennent dues.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité financier. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.





Sur ces bases, l'impasse de financement est projetée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Au 31 décembre 2012, le coefficient de liquidité ACP actuellement en vigueur s'élève à 183 %, signe d'un niveau de trésorerie satisfaisant au regard des échéances à court terme.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour OSEO de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

La gestion du risque de taux d'OSEO SA au titre du métier « Financement » vise à minimiser l'impact des mouvements de taux d'intérêt de marché sur la marge nette d'intérêt, tant en terme d'impact à court terme sur le PNB (risque de revenu) que de valeur actuelle des cash-flow futurs (risque de prix).

Géré globalement, au sens du règlement 90-15 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, cette exposition d'OSEO au risque de revenu et au risque de prix est, au 31 décembre 2012, inférieure aux limites autorisées :

- Une baisse du taux du marché monétaire de 1 % au cours des 12 prochains mois aurait un impact négatif évalué à 1 million € sur le produit net bancaire de l'établissement,
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de + 1 % se traduirait par une diminution du résultat latent estimée à 80,5 millions €.

26

Le risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour OSEO de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro. OSEO peut être exposé aux risques liés aux évolutions des taux de change entre les différentes devises.

Les opérations en devises conduites par OSEO demeurent très peu nombreuses et font l'objet de couvertures réduisant les risques éventuels. Leur impact potentiel sur le compte de résultat est négligeable.

Le risque lié aux prises de participations d'OSEO dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

Dans le cadre de l'exercice de son activité de financement, OSEO est exposé au risque de pertes lié à ses investissements directs ou indirects dans les fonds propres de petites et moyennes entreprises.

L'exposition à ce risque est au 31 décembre 2012 de 34 millions € à travers les filiales consolidées du groupe et de 82 millions € à travers des parts d'OPCVM.

● Les autres risques

Les risques opérationnels (y compris les risques juridiques, comptables, environnementaux, de conformité et de réputation).

Les risques opérationnels recouvrent les risques de pertes du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs accidentels ou non. Les procédures internes comprennent notamment les ressources humaines et les systèmes d'information. Les événements extérieurs comprennent entre autres les inondations, les incendies, les tremblements de terre, la fraude ou même les attaques terroristes.





Les risques opérationnels recouvrent le risque de procédure ou sanction gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. A la date du présent document de référence, à la connaissance d'OSEO, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ne peut ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'OSEO.

Le risque sur les assurances souscrites

A hauteur de 200 millions € tous risques confondus, les polices d'assurances souscrites couvrent essentiellement les risques liés au patrimoine immobilier du groupe OSEO y compris les risques spécifiques (risque de crue centennale), ainsi que ceux liés à la sécurité de son personnel : dommages aux biens ainsi qu'à leur contenu en tenant compte de leur valeur de remplacement, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile d'exploitation en cas de dommages corporels, matériel ou immatériel causé à des tiers.

Ces couvertures sont complétées, par un contrat tous risques informatique au titre du parc informatique, bureautique et matériel spécifique pour une valeur déclarée de 13,5 millions €. Ce contrat comporte, en outre, une garantie de reconstitution des informations à hauteur d'un million € et une garantie complémentaire de perte d'exploitation à hauteur de 5 millions €.

OSEO est exposé au risque de crédit à l'égard des parties avec lesquelles sont souscrites ces assurances, ainsi qu'au risque de délai entre la date du constat d'un sinistre et la date de versement de l'indemnisation.

Les risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques inhérents à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité d'OSEO à exécuter sa stratégie.

Les risques politiques, macro-économiques ou liés aux circonstances financières spécifiques au pays où OSEO exerce ses activités

OSEO est soumis à des risques de pertes provenant de nombreuses évolutions défavorables des secteurs politiques, économiques et légaux, notamment les variations des devises, l'instabilité sociale, les changements des politiques gouvernementales ou celles des banques centrales, l'expropriation, la confiscation des actifs et les changements dans la législation relative au droit de propriété.





Les fonds propres réglementaires et la solvabilité

Au 31 décembre 2012, le ratio de solvabilité d'OSEO SA s'élève à 15,03 %.

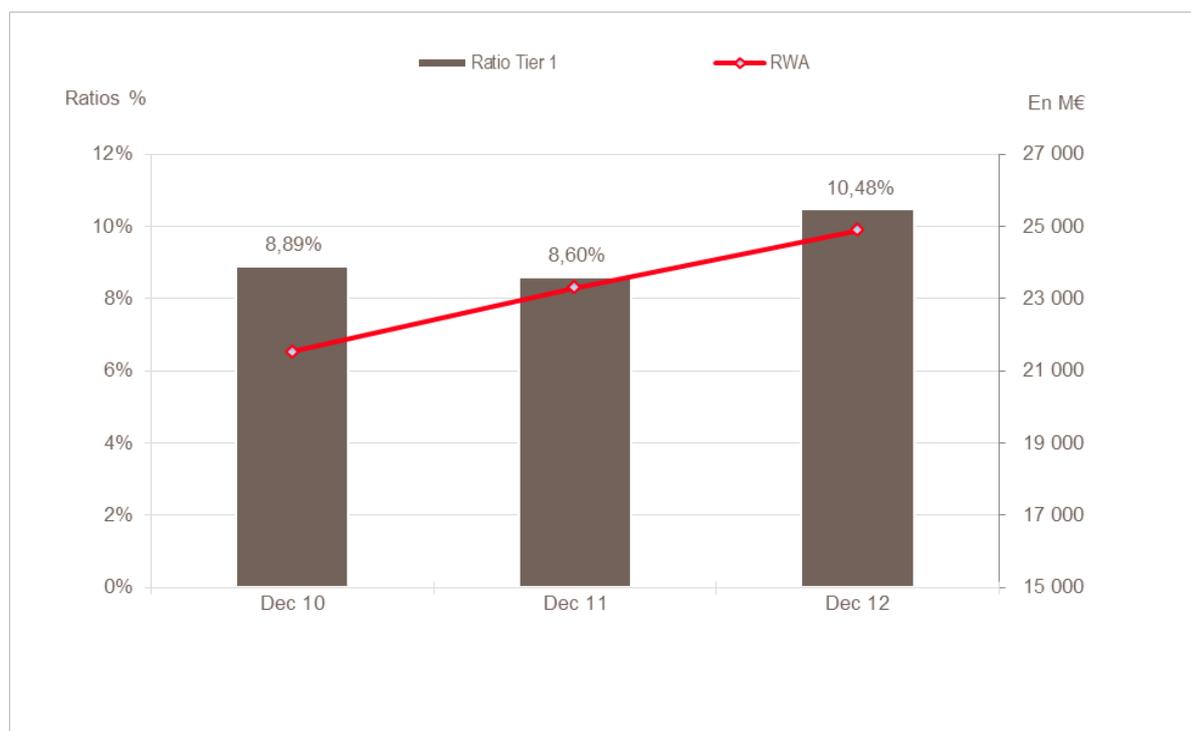
Ratio de solvabilité : fonds propres et risques pondérés

(En millions €)	31/12/2011	31/12/2012
Fonds propres réglementaires	3 103,4	3 740,1
dont fonds propres de base	2 004,5	2 607,8
dont fonds propres complémentaires (1)	1 098,9	1 132,3
Risques pondérés	23 307,0	24 888,2
Risque de crédit	21 449,9	23 363,7
Éléments de bilan	12 382,6	14 071,9
Éléments de hors-bilan (2)	9 067,3	9 291,8
Risque opérationnel	1 857,1	1 524,6
Ratio de solvabilité	13,32 %	15,03 %
dont fonds propres de base	8,60 %	10,48 %
(1) dont :		
Fonds de garantie	604,7	617,3
Fonds de réserve	460,8	509,3
Titres subordonnés à durée indéterminée	26,5	0,0
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
(2) dont instruments financiers à terme	9,3	12,1

L'évolution du ratio de solvabilité entre 2011 et 2012 résulte :

- d'une augmentation des risques pondérés engendrée principalement par la forte hausse des encours de cofinancement ;
- compensée très largement par l'augmentation du numérateur :
 - augmentation de capital dans le cadre d'OSEO Industrie,
 - résultat net non distribué pris en compte dans les fonds propres de base.





● La réglementation sur les grands risques

La réglementation sur les grands risques, qui s'applique sur une base consolidée, fait l'objet d'une déclaration à chaque fin de trimestre. Un grand risque est un risque dont le montant est supérieur à 10 % des fonds propres réglementaires. Un grand risque doit rester inférieur à 25 % des fonds propres réglementaires.

Au cours de l'exercice 2012, OSEO a respecté la réglementation relative aux grands risques.

Réglementation sur les grands risques (base consolidée)

	31/03/2012	30/06/2012	30/09/2012	31/12/2012
OSEO				
Nombre de grands risques	3	3	1	0
Cumul des grands risques (1)	35,61 %	35,08 %	10,07 %	-

(1) En % des fonds propres réglementaires

● Les réglementations prudentielles s'appliquant sur une base sociale

Au cours de l'exercice 2012, le ratio de liquidité d'OSEO est resté supérieur à la norme réglementaire de 100 %. Calculé conformément à l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, le ratio de liquidité de la SA OSEO est de 184 % au 31 décembre 2012.





5.6. Informations sociales, environnementales et sociétales

La mission d'intérêt économique général, confiée à OSEO par les pouvoirs publics en matière de financement de l'innovation et de la croissance des entreprises, constitue le socle naturel de sa responsabilité en matière sociale et environnementale.

Les informations et indicateurs en matière sociale et environnementale ci-après sont présentés pour la première fois par OSEO dans le cadre réglementaire (décret 2012-557 issu de l'article 225 de la loi Grenelle 2), sur un périmètre consolidé OSEO SA, OSEO Industrie et OSEO Régions.

● Informations sociales

👉 Emploi

A fin 2012, OSEO compte 1804 collaborateurs en activité en France, dont 1790 en Contrats à Durée Indéterminée (CDI) correspondant à 1675 équivalents temps plein (ETP).

L'effectif global se répartit au 31 décembre 2012 à hauteur de 44 % au siège et 56 % dans le réseau, sur 40 implantations, qui permettent à OSEO d'être un partenaire de proximité pour les entreprises et un acteur reconnu du tissu économique local.

30

Evolution des effectifs	2012	2011
Effectif total	1804	1787
Dont CDI	1790	1777
Dont CDI en ETP	1675	1656
Dont femmes	1125	1103
Dont hommes	679	684

OSEO a maintenu en 2012 une politique dynamique de recrutement : 92 embauches en CDI, dont plus du tiers concerne des jeunes de moins de 25 ans.

Les effectifs en CDI ont ainsi été renouvelés de plus de 5 % en 2012, en assurant un haut niveau de compétence, et au total un niveau de qualification en constante progression : plus de 80 % des collaborateurs d'OSEO ont un statut de cadre à fin 2012.

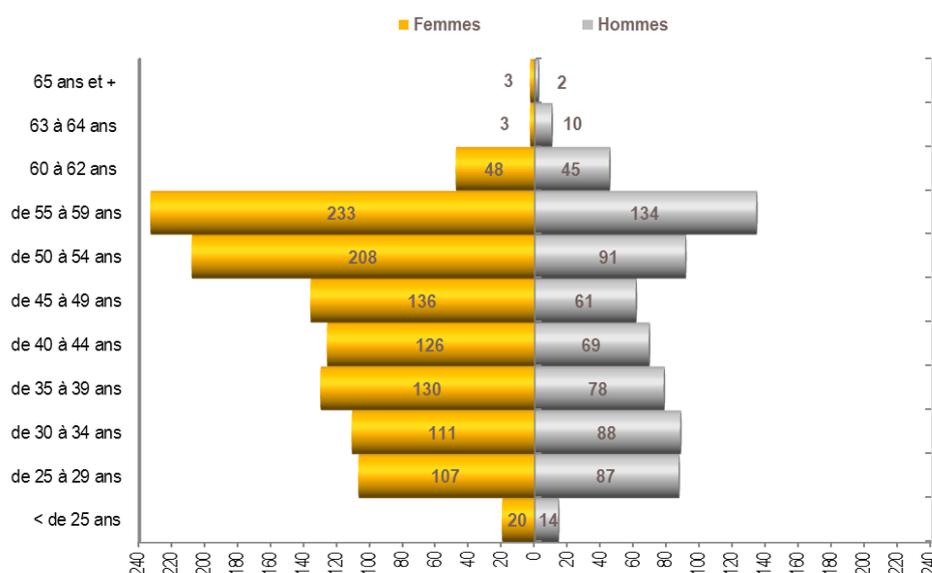
88 collaborateurs – dont 84 en CDI- ont quitté l'établissement en 2012, dont 11 dans le cadre de licenciements (essentiellement pour motif personnel ou inaptitude).

L'effet conjugué des départs naturels et de cette politique dynamique d'embauches participe au rééquilibrage de la pyramide des âges, en abaissant l'âge moyen des collaborateurs de l'entreprise en deçà de 45 ans.





Pyramide des âges



La mobilité et la promotion interne sont les axes privilégiés de la politique des ressources humaines.

La mobilité permet de renforcer expérience et compétence, de favoriser la transversalité entre métiers et de contribuer à l'objectif de rééquilibrage des ressources humaines entre le réseau et le siège (60 % / 40 %).

La politique de promotion interne est un vecteur fort de la fidélisation des talents comme en témoigne le taux historiquement bas de turn-over : 0,8 % hors départ à la retraite.

OSEO poursuit une politique de recrutement active axée sur des profils à forte valeur ajoutée (bac + 5, profils universitaires ou écoles de commerce) pour son réseau et pour son siège.

OSEO porte ainsi un intérêt tout particulier au développement d'un véritable partenariat avec les écoles et universités via l'apprentissage et les stages, permettant aux étudiants de développer une réelle première approche de l'entreprise et ainsi faciliter leur insertion dans la vie professionnelle. Cette politique assure à OSEO un vivier de recrutement et un incubateur de talent. Ainsi, plus de 90 % des recrutements de jeunes diplômés sont issus de ce vivier.

La rémunération brute annuelle, de 93 000 326 €, est en progression de 3,26 % par rapport à 2011. Au-delà des éléments de rémunérations fixes, certaines fonctions bénéficient de dispositifs de rémunération variable basés sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

👉 Organisation du travail

- Horaire hebdomadaire moyen annualisé : 35 h
- Horaire hebdomadaire théorique : 37 h 30
- Nombre de salariés à horaire variable : 436
- Nombre de salariés au forfait : 1 358
- Nombre de salariés à temps partiel : 550

Le nombre moyen de jours de congés annuels pris – hors Compte Epargne Temps- par salarié est de 28,33, le nombre de jours moyens en absence maladie – hors maladie longue durée- s'établissant à 2,89.

La qualité des conditions de travail, la politique dynamique de gestion de carrière, combinées à une gestion administrative efficace du personnel, contribuent à la faiblesse de ce niveau.





Relations sociales

L'accord relatif au dialogue social et au statut des représentants du personnel au sein d'OSEO signé en février 2011 définit le cadre du mandat du représentant du personnel, les moyens attribués aux instances représentatives du personnel et les éléments assurant la reconnaissance et la valorisation du parcours du représentant du personnel.

Le dialogue social à OSEO est dense, et a permis d'aboutir en 2012 à la signature de huit accords collectifs, dont cinq ont été signés à l'unanimité.

Réunions des instances représentatives du personnel :

- Comité d'entreprise : 13
- délégués du personnel : 12
- organisations syndicales et délégués syndicaux : 25
- comité d'hygiène et de sécurité : 7

Santé et sécurité

OSEO attache à la qualité des conditions de travail de ses collaborateurs la plus grande attention. Toutes les implantations, tant dans le réseau qu'au siège, sont aménagées et équipées dans le respect des normes techniques et de sécurité.

Aucun accord nouveau n'a été signé en 2012 avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

Les dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail se sont ainsi élevées à 7 346 200 € (comprenant l'aménagement de trois sites du réseau).

Les dépenses en matière de sécurité sont en 2012 de 742 981 €, auxquels s'ajoutent 17 195 € de formation à la sécurité soit 760 177 €.

Les examens cliniques sont effectués par la médecine du travail pour l'ensemble des collaborateurs au siège et dans les différentes implantations du réseau.

La nature tertiaire des activités d'OSEO n'expose que très marginalement les collaborateurs à des maladies professionnelles : en 2012, deux maladies professionnelles ont été reconnues, et 36 accidents déclarés, dont 11 survenus à l'intérieur de l'entreprise, lesquels représentent des taux de fréquence et de gravité de, respectivement, 3,18 % et 0,06 %.

Formation

L'évolution de ses collaborateurs est au cœur de la politique de formation d'OSEO, qui y consacre près de 5 % de sa masse salariale, soit 4 555 475 €.

Près de 80 % ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année 2012, pour 37 726 heures au total, dans le cadre du renforcement de leurs compétences professionnelles ou de leur valorisation, de conduite du changement résultant de grands projets, ou de développement personnel.

L'investissement formation repose à la fois sur une équipe interne de formateurs, des interventions occasionnelles d'experts internes et sur de la prestation externe de formation. Les collaborateurs d'OSEO bénéficient tout au long de leur carrière d'un accompagnement formation, pour assurer leur adaptation à leur poste de travail ou développer des compétences plus larges. Ils peuvent également bénéficier des différents dispositifs existants et connexes au plan de formation (droit individuel de formation, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences, congé individuel de formation, formation diplômante...).





Egalité de traitement

OSEO mène une politique active de lutte contre les discriminations de tous ordres, dans le respect, notamment, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Un nouvel accord sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes au sein d'OSEO a été signé fin 2012 : il définit quatre domaines d'actions (rémunération, formation, embauche, articulation de la vie professionnelle et des responsabilités familiales), et fixe pour chacun d'eux un objectif de progression et un indicateur de suivi.

Un deuxième accord relatif à l'emploi du personnel handicapé a été signé en 2011. Il vise à favoriser l'embauche et l'insertion de collaborateurs handicapés, à développer les actions de sensibilisation et de formation des salariés.

Les actions de sensibilisation se déclinent au travers de conférences au siège, d'une participation à la semaine du handicap, d'informations et d'un outil e-learning disponibles sur l'intranet.

Enfin, un plan d'action sur l'emploi des seniors, une offre de formation en matière de prévention de la discrimination, une sensibilisation régulière des équipes de la gestion des ressources humaines complètent le dispositif mis en œuvre à OSEO.

Informations environnementales

Les activités exercées par OSEO, de type tertiaire, exercent un impact direct sur l'environnement du fait de ses implantations et du transport des collaborateurs.

Soucieux de gérer au mieux cet impact, OSEO mesure différents indicateurs environnementaux et met en œuvre de nombreuses actions visant à le limiter, et à s'adapter ainsi aux conséquences du changement climatique.

En 2012, la SA OSEO a employé 1790 personnes en CDI, réparties sur 40 implantations dont une principale, le siège social, situé 27-31 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort, bâtiment dénommé LE VAISSEAU, où travaillent 736 ETP en CDI.

Les 39 autres implantations, basées en Ile de France et en Province, sont pour la plupart louées, dans des immeubles en copropriété ou en mode multi-locataire.

Les données environnementales suivies et maîtrisées par OSEO sont donc essentiellement rattachées à des activités immobilières pour le siège social.

Les Moyens Généraux coordonnent et assurent la recherche de nouveaux sites, la commande et le suivi des travaux de mise aux normes, ainsi que la gestion des occupations et des moyens de fonctionnement courants, à l'exception des matériels et outils informatiques.

Le personnel est sensibilisé aux problématiques environnementales sur la consommation de papier, dans chaque message électronique envoyé ou reçu, et, pour les activités exercées dans les locaux du siège social :

- par le livret d'accueil de l'immeuble
- par le livret de déploiement des corbeilles de tri sélectif dans les bureaux

Le fait marquant 2012 : La Démarche HQE Exploitation

OSEO s'est engagé dans une démarche environnementale pour l'exploitation de l'immeuble LE VAISSEAU, construit en 1996, sur le modèle des référentiels de la plus qualitative des démarches d'évaluation et de certification pour un immeuble tertiaire en exploitation en France.





Initiée en février 2012, elle a conduit à évaluer la Qualité Environnementale du bâtiment, de son exploitation et de son utilisation, à l'améliorer et à l'auditer par un auditeur indépendant en décembre 2012, pour une obtention de la certification « NF Bâtiment Tertiaire en Exploitation – Démarche HQE » en 2013.

Les indicateurs environnementaux immobiliers suivis sur l'immeuble du siège social, dit Le Vaisseau ¹

Energie	
Consommation totale d'énergie OSEO sur LE VAISSEAU en 2012	Soit par ETP en CDI au siège
4 542 415 kWh	6 171,76 kWh

CO ₂ ²	
Emissions de CO ₂ liées à la consommation totale énergie d'OSEO- LE VAISSEAU en 2012	Soit par ETP en CDI au siège
466 305 kg de CO₂	633,57 kg de CO₂

Afin d'améliorer ces indicateurs fortement corrélés, OSEO a mené en 2012 plusieurs actions spécifiques :

- Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique :
 - installation de catalyseur sur les chaudières,
 - mise en veille automatique des copieurs pour économiser de l'énergie.
- Recours aux énergies renouvelables :
 - étude de pré faisabilité pour le recours aux énergies renouvelables,
 - étude de faisabilité sur le raccordement au réseau de chaleur urbain.

34

Eau	
Quantité d'eau brute consommée pour 2012	Soit par ETP en CDI au siège
8 095 m³	11 m³

Afin de limiter cette consommation, dont l'approvisionnement est réalisé uniquement sur le réseau de ville, de nouveaux robinets plus économes et performants sont installés dans les sanitaires depuis fin 2012. Equipés de limiteurs et d'aérateurs de débit, ils consomment moins de 5L d'eau par minute.

Type de déchets	Production OSEO en tonne	Soit par ETP en CDI au siège	% de valorisation	
			Matière	Energétique
Déchets d'activité	166,89	0,23	28	72
Déchets de maintenance	0,74	0,001		
Déchets travaux	40,70	0,055		
Total 2012	207,59	0,28		

¹ Pour les indicateurs Energie, Eau et CO₂: ils sont calculés en appliquant à la consommation totale le prorata de répartition des charges avec le locataire de deux niveaux, soit 83,81 % pour OSEO et 16,19 % pour le locataire des deux étages supérieurs.

² Ces consommations concernent exclusivement des consommations d'électricité et de gaz naturel.





Différentes mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ont été mises en œuvre en 2012 sur LE VAISSEAU :

- mise en place du tri sélectif dans les bureaux (papier-cartons et DIB) au moyen de poubelles compartimentées,
- mise en place de moyens de collecte adaptés pour optimiser le recyclage du papier et du carton (compacteur de papier-carton) avec un conditionnement et une volumétrie optimisée,
- renforcement de la traçabilité des déchets produits (travaux, activités, maintenance),
- choix d'un prestataire d'élimination des déchets bénéficiant d'installations de tri et de valorisation à proximité du site de Maisons-Alfort et en mesure de réaliser une valorisation à minima énergétique voire matière.

Les autres indicateurs environnementaux suivis :

Emissions de CO ₂ liées au transport par train en 2012 (en kg eq-CO ₂)	Changement climatique lié au transport par avion en 2012 (en kg eq-CO ₂)	Emissions de CO ₂ liées au transport par voiture (en kg eq-CO ₂)
36 610 kg de CO ₂	193 604 kg de CO ₂	1 142 460 kg de CO ₂ ¹

La politique voyages privilégie le déplacement en train pour tout parcours supérieur à 300km, l'utilisation de l'avion n'étant possible qu'au-delà de 3 heures de trajet, et les véhicules mis à disposition de certaines catégories de collaborateurs sont référencés parmi ceux dont le taux d'émission de CO₂ est inférieur ou égal à 150g.

Quantité de papier ² consommé par OSEO en 2012 (en tonnes)	Soit par ETP en CDI OSEO
119,70 tonnes	0,071 tonnes

Pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation de papier et limiter l'impact de cette consommation, OSEO recourt à :

- l'achat de papier éco labellisé (écolabel européen et issus de forêts certifiées FSC),
- le choix de copieurs éco-conçus et économes.

Prévention des risques de pollution sanitaires et environnementaux

Pour l'année 2012, des mesures ont été prises par OSEO en prévention de risques environnementaux et des pollutions :

- risques de pollution des sols et des eaux : vérification de la cuve de fioul à hydrocarbures et vérification du séparateur à hydrocarbures traitant les eaux du parking,
- risques environnementaux et sanitaires extérieurs : analyse des risques sanitaires liés aux Tours Aéroréfrigérantes. De plus, une installation fonctionnant au R22 (gaz frigorigène impactant la couche d'ozone en cas de dispersion dans l'air) a été déposée et remplacée,

¹ Ces données correspondent à la consommation de diesel 2011 de la flotte de véhicules d'OSEO, les données 2012 n'étant pas disponibles à la date d'établissement du rapport.

² Les consommations de papier communiquées sont celles du papier d'impression et reproduction, à l'exclusion du papier à en-tête et des consommations résultant de travaux confiés à des imprimeurs.





- risques environnementaux et sanitaires intérieurs : analyse de la qualité de l'air intérieure sur des différents paramètres afin de prévenir les risques pour les utilisateurs du bâtiment.

La collecte des cartouches d'encre usagées, ainsi que la récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques sont effectués par des entreprises spécialisées dans leur recyclage.

OSEO s'est par ailleurs engagé de longue date dans le soutien des projets de développement durable des entreprises, notamment par le financement en crédit-bail et la garantie de projets.

OSEO offre aujourd'hui un continuum d'accompagnement et de financement à des secteurs stratégiques tels le transport et la mobilité durable, l'éco-bâtiment, l'énergie, la maîtrise des risques environnementaux, la réduction, le traitement et la valorisation des déchets.

Tous les métiers d'OSEO sont impliqués dans ce soutien, et des collaborations ont été mises en œuvre avec de nombreux partenaires, dont le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'Agriculture, l'ANR, l'ADEME, la Caisse des Dépôts, les Régions, la Commission Européenne, ou certains groupes bancaires, afin de mobiliser les ressources nécessaires sur de projets collaboratifs innovants ou d'assurer le financement partagé d'investissements de traitement des déchets ou réducteurs de consommations d'énergie par exemple.

Des produits spécifiques ont également été développés pour accompagner et financer des investissements ou projets moins ambitieux, tels que les Prêts Verts Bonifiés ou les Prêts Eco Energie.

Aucune provision pour risques environnementaux ne figure dans les comptes de l'exercice 2012, et aucune garantie pour risques environnementaux n'a été contractée, en l'absence de sites à risques au sein du groupe.

36

L'activité du groupe ne génère pas d'utilisation des sols ni de nuisance sonore ou d'impact particulier sur la biodiversité ; aucun indicateur ni mesures spécifiques n'ont en conséquence été définis ou prises. L'adaptation au changement climatique fait l'objet d'actions indiquées supra, en vue de la réduction des émissions de CO₂ de l'immeuble Le Vaisseau et des véhicules de la flotte de véhicules.

● Informations sociétales

➤ Impacts de l'activité

L'organisation d'OSEO, ses multiples formes et moyens d'intervention, ses relations avec les personnes ou organisations intéressées par son activité, sont structurés au service de la mission d'intérêt économique public conférée à l'établissement par ses statuts.

OSEO a opté pour une organisation décentralisée de ses activités, tant en termes d'étude et de décision, qu'en mise en place et gestion des opérations, au plus près des entrepreneurs et des acteurs publics et privés de leur accompagnement.

56 % des collaborateurs répartis dans 39 implantations sur l'ensemble du territoire exercent ainsi les métiers d'OSEO en région.

Près de 90 % des décisions de financement d'OSEO sont prises en région et 83 400 entreprises ont bénéficié en 2012 de l'action d'OSEO sur l'ensemble du territoire, au titre de ses trois métiers, pour près de 16 milliards €, en progression de 8 %.

La mutualisation de ses savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, la politique de partenariat d'accompagnement systématique, et l'effet de levier induit, ont ainsi généré un total de financements aux entreprises estimé à 35 milliards €.





L'innovation en termes de produits, au plus près des évolutions des politiques nationales et régionales, permet d'apporter des réponses ciblées, sur toutes les phases de la vie des entreprises, y compris les plus risquées : des produits patients ont par exemple été développés, pour permettre aux entreprises de financer des investissements à faible valeur de gage ou des phases mobilisatrices de ressources; ils ont été adaptés à des finalités spécifiques, telles que le développement à l'international, la commercialisation de produits ou techniques innovants.

EuroQuity, service web de mise en relation entre sociétés françaises et allemandes, avec les partenaires de leur développement, investisseurs et conseils, a été fondé par OSEO, qui en est l'opérateur. EuroQuity, animé par OSEO en France et KfW en Allemagne, a pour objectif d'accompagner la croissance des PME par la rencontre de leurs futurs partenaires pour leurs besoins d'investissement (fonds propres), d'innovation (partenariats technologiques) et de développement à l'international (partenariats commerciaux).

OSEO est présent et impliqué dans l'économie sociale et solidaire, par des interventions telles que les Prêts à la Création d'Entreprises, les garanties sur prêts à des étudiants ou des prêts d'honneur consentis par des réseaux d'accompagnement, les prêts participatifs d'amorçage, le financement de projets d'innovation portés par des créateurs ou jeunes entreprises innovantes. Ces finalités risquées, souvent confrontées à des insuffisances de marché, sont fondamentales pour la création d'emplois et le développement des territoires et pour l'intégration des jeunes.

Les relations avec les parties prenantes

Les personnes ou organisations intéressées par l'activité d'OSEO sont largement impliquées ou consultées, à différents titres ou contextes :

Les entreprises et les entrepreneurs

Les relations et contacts peuvent s'établir sous de multiples formes et circonstances ; les équipes en région travaillent en réseau avec les partenaires publics et privés, les réseaux d'accompagnement, les fédérations professionnelles, et interviennent dans de nombreuses manifestations, tandis que le site oseo.fr met à la disposition des entreprises et entrepreneurs une information dense et ciblée, que les possibilités de dépôt de dossiers ou documents en ligne s'accroissent, et que les rencontres à l'occasion de montages des dossiers sont nombreuses.

Les entreprises sont sollicitées dans le cadre d'enquêtes, qui donnent lieu à des publications d'études, qui participent de la connaissance du tissu économique et de ses composantes et problématiques.

Elles sont représentées par des personnalités qualifiées au conseil d'administration d'OSEO, dont le président de la CGPME assure la vice-présidence.

La Communauté OSEO Excellence, forte de 2 000 entrepreneurs sélectionnés sur l'ensemble du territoire métropolitain, est l'ambassadrice de tous les entrepreneurs de croissance, et participe à des mini-sondages mensuels sur une question au cœur de l'actualité afin de faire connaître son opinion et ses attentes.

Les partenaires

OSEO s'attache à travailler en réseau avec ses partenaires, dont les plus importants sont les Régions et autres collectivités territoriales, les Banques et sociétés de capital-risque, les Pôles de compétitivité, les Fédérations professionnelles, les Réseaux d'accompagnement à la création, les organismes de Recherche et technologie.

Ces collaborations se déclinent dans des conventions de partenariat ou de financement, d'élaboration et/ou de gestion de produits.





A l'international, OSEO participe à de nombreuses rencontres, et conclut des accords permettant d'accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'exportation, ou apporte son savoir-faire à la mise en place d'outils d'accompagnement.

Les actionnaires et institutionnels

Les actionnaires (dont les principaux sont l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Banques) sont membres du conseil d'administration réuni 4 à 5 fois par an, et régulièrement conviés aux assemblées générales. Les autorités de tutelle, les agences de notation, sont destinataires des informations et documents, notamment de contrôle et d'audit, qui leur sont dus, et interrogés ou rencontrés en tant que de besoin.

Les collaborateurs

Représentés par les délégués du personnel et organisations syndicales, ils ont accès en permanence à l'information sur les activités et la vie d'OSEO, comme à celles qui les concernent professionnellement, via un site interne général dont une partie est dédiée aux ressources humaines, qui regroupe toute la documentation sociale et les informations professionnelles du collaborateur, dont, par exemple, ses entretiens annuels d'évaluation.

Les écoles et universités

Des rencontres et échanges sont régulièrement organisés, afin de faciliter l'accueil et l'intégration des stagiaires, apprentis, étudiants en alternance, et l'insertion de ces jeunes dans la vie professionnelle.

La responsabilité d'entreprise

Etablissement de crédit agréé, doté d'une mission d'intérêt économique général, OSEO s'est attaché à la mise en place d'une organisation respectueuse des dispositions législatives et réglementaires et un exercice responsable de ses activités :

- Une gouvernance assurée par un Conseil d'Administration où les parties prenantes sont représentées, un Comité d'Audit et des Risques, et des Comités métiers composés d'administrateurs et de censeurs de l'établissement et de collègues d'experts¹,
- Un dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques adapté², mis en œuvre par la Direction du Contrôle Permanent Risques et l'Inspection Générale-Audit d'OSEO, et qui implique deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques,
- Une sensibilisation forte des collaborateurs aux risques :
 - la charte de déontologie rappelle et définit les règles applicables en matière de confidentialité et secret professionnel, d'intégrité, de loyauté et professionnalisme, et de conflits d'intérêts,
 - la formation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été renforcée, par la mise en place d'un module en e-learning,
 - la Direction du Contrôle Permanent Risques intervient dans des sessions de formation et dans les implantations régionales.
- Des délégations de décision structurées, par filières et niveaux de risques.
- Une politique d'achats responsable : papier éco labellisé, choix de véhicules émettant moins de 150g de CO₂, de copieurs éco responsables économes, contrats fournisseurs et de sous-traitance, marginale eu égard à la nature des activités du groupe, reprenant les dispositions réglementaires en matière de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail, et de protection de l'environnement.

¹ Détaillé au point 6.1 du présent rapport

² Développé au point 6.2 du présent rapport





5.7. Les résultats consolidés et sociaux d'OSEO

● Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe OSEO sont établis depuis le 1^{er} janvier 2007 selon les principes et méthodes comptables internationales édictées par l'IASB, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés par l'Union européenne.

➤ Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire s'élève à 506,1 millions € contre 436,9 millions € en 2011. Cette progression se justifie par un niveau d'activité en forte hausse pour la filière financement et une poursuite de la progression des encours tant pour la filière financement que la filière garantie.

Concernant la filière garantie l'encours moyen utilisé atteint désormais 11,2 milliards € dont 1 milliard€ au titre des fonds du Plan de relance. Cette hausse se traduit par un niveau de commissions à près de 72,5 millions € en hausse de 3,4 millions € mais les commissions sur les fonds du Plan de relance en représentent encore près de 9 %. A noter également, la réalisation exceptionnelle de plus-values sur des titres obligataires adossés aux fonds de garantie, dont la trésorerie a été transférée à l'AFT.

Concernant la filière financement, le niveau d'activité en 2012 qui a été de 4,7 milliards € contre 4,2 milliards en 2011 permet aux encours moyens de progresser de 24 % pour atteindre 13,7 milliards € et donc d'accroître le volume de la marge commerciale. Cette progression est comme l'an passé plus marquée sur les produits d'accompagnement grâce au Contrat de Développement Participatif ainsi qu'aux Prêts Moyens Long Terme. L'activité de capital développement au travers d'Avenir Entreprise et d'Avenir Tourisme a sensiblement baissé puisqu'elle ne représente que 5,1 millions € de PNB contre 11,1 millions € l'année passée.

Ainsi, ces progressions du volume des marges et des commissions couplées avec des conditions de refinancement qui font progresser les produits financiers nets permettent de couvrir la progression des frais généraux et de faire baisser le coefficient d'exploitation qui s'améliore à près de 57,2 % contre 59,95 % pour 2011.

Les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et exploitation courante et charges d'investissement) s'élèvent à 289,7 millions € en progression de près de 10 % par rapport à 2011 car elles intègrent pour près 1/3 de la progression les taxes et les contributions spécifiques du secteur bancaire.

Le provisionnement collectif sur l'activité de cofinancement couvre le risque de dégradation de solvabilité de l'ensemble des clients sains.

Sur ces bases, le coût net du risque s'élève en 2012 à 64,7 millions €. Il comprend une dotation à la dépréciation collective et sectorielle de 31,5 millions € et un coût du risque sur les opérations individuelles en forte hausse à 33,2 millions €.

Le résultat net part du groupe ressort à 98,1 millions €.

➤ Le bilan

Le total du bilan s'élève à 29,9 milliards € en progression de 4,1 milliards €.

La structure financière s'est consolidée au cours des dernières années. Les capitaux propres part du groupe avant résultat représentent 2,6 milliards € fin 2012 après une augmentation de capital de 0,5 milliard €.





Les créances douteuses nettes de dépréciations représentent 2,8 % des encours à la clientèle (hors comptes AFT). Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 37,7 % (incluant les fonds de garantie affectés). Le montant total des dépréciations s'établit à 741,2 millions € et représente 4,6 % des encours totaux (hors comptes AFT).

Le montant net des Aides au financement de l'innovation représente 645,4 millions € après 706,2 millions de dépréciations collectives et individuelles.

● Les comptes sociaux

Les comptes individuels sont établis conformément aux dispositions applicables en normes françaises aux établissements de crédit.

A l'inverse des comptes consolidés établis en comptabilité financière, les comptes sociaux privilégient la nature juridique du crédit-bail :

- l'immobilisation est amortie selon les modalités fiscalement admises (amortissement linéaire, dégressif, voire progressif ou spécifique au régime SICOMI selon le cas),
- l'intégralité des loyers et des charges liés à la défaillance du locataire est inscrite en PNB.

Le résultat net ainsi déterminé ressort à 12,8 millions € générant une variation de la réserve latente sur les opérations de crédit-bail de 90,8 millions €.

40

Les soldes des comptes fournisseurs recensés s'élèvent au total à 6,6 millions € à la fin 2012.

Ce montant porte sur des factures de frais généraux pour 0,3 million € et les factures relatives à des opérations de crédit-bail pour 6,3 millions €.

Concernant les délais de paiement des fournisseurs, OSEO respecte les dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce.

5.8. Les perspectives pour 2013

➤ Innovation

Tous les programmes sont maintenus pour 2013 à des niveaux d'activité semblables à 2012, à l'exception de l'AI qui enregistre une légère baisse. Dans la continuité du contrat de performance, la sélectivité au profit des projets les plus ambitieux sera poursuivie au sein de tous les programmes.

Les entreprises innovantes bénéficieront en 2013 de deux nouveaux dispositifs :

- le Préfinancement bancaire du Crédit Impôt Recherche,
- le Prêt Pour l'Innovation, qui a vocation à financer les dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations, pour les entreprises qui ne trouvent pas les fonds requis auprès des banques et des investisseurs en fonds propres.

La priorité des partenariats avec les régions est renforcée. Les évolutions pressenties portent sur le basculement en « ingénierie financière » des Fonds Régionaux, et sur une collaboration plus efficace dans le cadre des projets collaboratifs des Pôles de Compétitivité (FUI).





Garantie et financement délégué aux banques

En garantie, il est prévu un niveau d'activité en hausse, à 3,5 milliards €.

Outre la création et la transmission d'entreprises, qui sollicitent toujours massivement les fonds de garantie, les banques pourront s'appuyer sur deux nouveaux fonds mis en place dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi, en faveur :

- du Renforcement de la Trésorerie,
- du Préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Pour ce qui est des activités de cofinancement déléguées aux banques, un objectif de 70 millions € est fixé pour le PCE et le Prêt pour la Modernisation de la Restauration à taux zéro, dont la montée en régime est régulière.

L'activité prévisionnelle d'OSEO Régions en garantie est de 190 millions € pour 2013.

Cofinancement

Pour 2013, il est prévu une capacité d'intervention de 5,5 milliards € pour le cofinancement à moyen et long terme.

Pour le cofinancement classique à long et moyen terme, il est prévu une hausse en 2013 pour atteindre 3,6 milliards €, caractérisée par un renforcement des interventions dans l'industrie et l'énergie-environnement pour les secteurs d'activité concernés, et une stabilité du crédit-bail.

Les financements mezzanines, à 1,1 milliards €, se maintiendront à un niveau proche de 2012 en dépit de l'arrêt du Prêt Vert, grâce au Contrat de Développement Participatif (600 millions €) et au lancement du Prêt Pour l'Innovation (100 millions €). Le Prêt Eco-Energie, né courant 2012, doit monter en puissance en 2013.

En 2013, OSEO devrait avoir un rôle important dans le préfinancement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

Le financement à Court Terme, qui a connu une forte croissance en 2012 (45 millions € de Produit Net bancaire), notamment grâce à la mobilisation du Crédit Impôt Recherche auprès des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), devrait réitérer sa bonne performance en développant encore le volume des créances cédées et des taux d'utilisation, en particulier dans l'Industrie et sur des PME de taille moyenne et des ETI.

International

L'international qui a lui aussi connu un essor remarquable en 2012, doit poursuivre son développement en 2013 avec l'installation de collaborateurs Ubifrance dans le réseau OSEO.

Appui Fusions Acquisitions & FSI Régions

La mission d'Appui aux Fusions & Acquisitions se poursuivra en 2013 sur la bonne tendance de 2012, avec 20 mandats signés. L'objectif est porté à 30 pour 2013.

FSI Régions (ex Avenir Entreprises) a connu en 2012 un renforcement très significatif de ses équipes régionales et ses moyens d'intervention (dotation de 350 millions € du FSI), qui se sont traduits par un doublement de son activité. Ce nouveau palier constitue l'objectif de 2013.





5.9. Les informations légales

● Les mandats des mandataires sociaux.

Président Directeur Général

François DROUIN

*Président Directeur Général de l'EPIC OSEO et d'OSEO Industrie
Président du Conseil d'Administration d'OSEO Régions
Administrateur de FSI Régions et de l'IFRI*

Vice-Président du Conseil

Jean-François ROUBAUD

*Président de la Confédération Générale des PME (CGPME)
Vice-Président de l'UEAPME
Membre du Comité d'Orientation de France Investissement, du Conseil Economique, Social et Environnemental
et du Comité d'Orientation du Fonds Stratégique d'Investissement
Administrateur d'ACL PME, de SA d'HLM Résidences d'ACL PME et d'UBIFRANCE
Gérant de SODEP et de PME Communication*

L'Etat représenté par

Christian ESTEVE

*Chargé de mission auprès du Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation, en charge du Service des
Entreprises, du Transfert de technologie et de l'Action régionale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche
Président du Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Compiègne
Administrateur des Sociétés Anonymes Laboratoire Français des Biotechnologies et Laboratoire Français des
Biotechnologies-Bio médicaments
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie*

Vincent MOREAU

*Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction à la Direction du Budget
Administrateur représentant de l'Etat de l'EPIC OSEO
Administrateur du CNRS, du CNES, du CEA, de l'ANR et de l'Etablissement public de Paris Saclay*

Anthony REQUIN

*Sous-Directeur « Financement des Entreprises et Marché Financier » à la Direction Générale du Trésor
Administrateur représentant de l'Etat de l'EPIC OSEO et d'OSEO Industrie
Membre suppléant du Conseil d'Administration de la Caisse d'Amortissement de la Dette sociale (CADES) ¹
Représentant du Directeur Général du Trésor au Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et au Haut
Conseil du Commissariat aux Comptes
Commissaire du Gouvernement représentant le Directeur Général du Trésor à l'Autorité des Normes Comptables*

¹ Jusqu'au 12 décembre 2012





Alain SCHMITT

*Chef du Service de la Compétitivité et du Développement des PME à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)
Administrateur représentant de l'Etat de l'EPIC OSEO*

Les Représentant des autres actionnaires

Delphine de CHAISEMARTIN

*Chargée de mission Institutions Financières au Département Développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts
Administrateur de SFIL*

Thomas ESPIARD

*Responsable du Pôle Capital Investissement et Infrastructures au Département Développement, Filiales et Participations à la Caisse des Dépôts
Administrateur d'OSEO Industrie, de CDC Infrastructure, de Qualium investissement, de CDC Entreprises, de CDC Infra Management et de CDC Elan PME*

Catherine HALBERSTADT

*Directeur Général à la Banque Populaire du Massif Central
Membre du Conseil de Surveillance de BPCE
Administrateur de Natixis, du Crédit Foncier de France (CFF), de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions (CEGC), d'I-BP et des Elles de BPCE*

43

Les Personnalités qualifiées

Pierre SIMON

*Président de Paris Ile-de-France Capital Economique
Président d'ARAMIS Paris Conseil
Administrateur de THUASNES SA, de THUASNES Participation, d'ACXIOR CORPORATE et d'IDRH*

Administrateurs salariés

Hugues FAUVE

Elisabeth HENRY PEREZ

Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Administratrice de la Coopérative du CEPME

Edouard LEHER

Eric VERKANT

Membre du Conseil de Surveillance du Centre Francilien de l'Innovation (CFI)





Directeurs Généraux Délégués

Arnaud CAUDOUX

Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO

Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie

Directeur Général d'OSEO Régions,

Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie

Administrateur d'OSEO Régions

Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme

Président du Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement ²

Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de FSI régions

Laure REINHART

Directeur Général Délégué et Administrateur d'OSEO Industrie

Administrateur représentant de l'Etat de SAFRAN

Administrateur de l'INPI, de l'INRIA et de l'IHEST

Suppléant de François DROUIN, Censeur du Conseil d'Administration de l'ANR

Présidente de Scientipole Initiative

Présidente d'Ile-de-Science

Censeur au Comité de Surveillance de Scientipole Capital

² A compter du 7 juin 2012





● Rémunérations des mandataires sociaux

2012

(En €)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantages en nature ²	Total
François Drouin	Président Directeur Général	343 975,44	137 590,18		481 565,62
Joël Darnaud	Directeur Général Délégué	188 590,20	55 319,60	16 823,20	260 733,00
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué	172 874,40	50 133,60	5 284,61	228 292,61
Laure Reinhart	Directeur Général Délégué	151 919,88	50 133,60	2 646,72	204 700,20

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2012 aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 175 milliers €.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

2011

(En €)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantages en nature ²	Total
François Drouin	Président Directeur Général	343 975,44	124 031,54		468 006,98
Joël Darnaud	Directeur Général Délégué	188 590,20	46 083,40	16 261,62	250 935,22
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué	172 874,40	42 135,44	5 621,86	220 631,70
Laure Reinhart	Directeur Général Délégué	151 919,88	39 901,32	2 646,72	194 467,92

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2011 aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 134 milliers €.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

¹ Les critères d'attribution et de versement de la rémunération variable des mandataires sociaux sont arrêtés par l'Etat, sur proposition d'un comité de rémunération dans lequel siègent les principaux actionnaires.

² Les avantages en nature concernent voitures de fonction ou logement.





● Principales prises de participations

Le tableau détaillé des filiales et participations figure dans l'annexe aux comptes.

Les opérations d'un montant significatif effectuées par OSEO SA au cours de l'exercice 2012 concernent des transferts, pour un montant total de 16,4 millions €, au sein des compartiments du FCPR AVENIR ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT qui a été créé en 2008 pour regrouper les participations d'OSEO et de la Caisse des Dépôts dans des structures communes de capital-investissement :

- transferts pour un montant de 12,7 millions € du compartiment 1 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- transferts pour un montant de 2,3 millions € du compartiment 2 qui a recueilli les participations dans la SCR AVENIR TOURISME, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations,
- transferts pour un montant de 1,4 million € du compartiment 3 qui a recueilli les participations dans le FCPR AVENIR ENTREPRISES 1, vers le compartiment 4, qui est le vecteur des nouvelles opérations.

Au 31 décembre 2012, la part d'OSEO dans l'ensemble du FCPR AVENIR ENTREPRISE DEVELOPPEMENT atteint 49,29 %.

Par ailleurs, il est précisé qu'un contrat d'acquisition d'actions a été signé le 12 décembre 2012 avec le groupe GRAS SAVOYE concernant le rachat de 34 % du capital de GRAS SAVOYE - Auxi Assurances, société de ce groupe de courtage en assurance dédiée aux opérations d'assurances des bénéficiaires d'opérations de crédit d'OSEO. Cette transaction a été finalisée le 7 janvier 2013.

46

● Tableau récapitulatif des délégations de compétences consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, est joint au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L225-129-1 et L225-129-2. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice :





Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital *

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2012
Assemblée Générale Extraordinaire du 02.03.2012	Article L225-129-6 al.1 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2011 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe, dans le cadre d'une première augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale du 2 mars 2012.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 01.05.2014	Renonciation à l'opération décidée par le Conseil d'Administration du 29 juin 2012
Assemblée Générale Extraordinaire du 02.03.2012	Article L225-129-2 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 513 638 106,50 € réservée aux propriétaires des actions constituant le capital de la société.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 01.05.2014	Non
Assemblée Générale Extraordinaire du 02.03.2012	Article L225-129-6 al.1 : Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réaliser une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2011 réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprises ou d'un plan d'épargne groupe, dans le cadre de l'augmentation de capital susmentionnée et dont la réalisation est déléguée au Conseil d'Administration.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 01.05.2014	Non

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 2 mars 2012 qui a décidé d'une première augmentation de capital en numéraire de la SA OSEO dans le cadre de la constitution de sa filiale, OSEO Industrie, s'est prononcée, conformément à l'article L 225-129-6 alinéa 1 du Code de Commerce, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Sur délégation de compétence accordée par cette Assemblée Générale aux termes de ladite résolution, le Conseil d'Administration de la SA OSEO en date du 29 juin 2012 a renoncé à cette augmentation de capital réservée aux salariés à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 2 mars 2012 a en outre délégué au Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de Commerce, sa compétence pour décider d'une seconde augmentation de capital en numéraire de la SA OSEO, pour un montant maximum de 513 638 106,50 €.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, et conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale s'est également prononcée sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Ces deux délégations de compétence n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2012.





- **Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale : Proposition de ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et de nomination d'un nouveau censeur**

En raison de la démission d'Edward ARKWRIGHT, Directeur de la Stratégie du groupe Caisse des Dépôts, de son mandat d'administrateur, le Conseil d'Administration réuni le 21 décembre 2012 a coopté en remplacement de ce dernier et sur proposition de Jean-Pierre JOUYET, Directeur Général de la Caisse des Dépôts, Delphine de CHAISEMARTIN, chargée de mission au département « développement, filiales et participations » de la Caisse des Dépôts.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 de ratifier cette cooptation.

Par ailleurs, en raison de la démission d'Eva PEBAY-PEYROULA, Présidente de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président François DROUIN, propose à l'Assemblée Générale du 14 mai 2013 de nommer Pascale BRIAND, Directrice Générale de l'ANR, en qualité de censeur, en remplacement d'Eva PEBAY-PEYROULA.

Les éléments d'informations complémentaires concernant ces personnalités au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.





6. Rapport du Président du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce. La société OSEO ne se réfère à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais au Règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédits et des entreprises d'investissements. Ainsi, la société fait l'objet d'un contrôle annuel de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui examine le document de référence et vérifie sa conformité au regard de la réglementation de l'AMF.

6.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société (issus de l'ordonnance 2005-722 du 29 juin 2005) et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté le 28 juin 2011 puis mis à jour le 29 juin 2012. Une charte de l'administrateur fait partie intégrante de ce Règlement Intérieur.

● Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de quinze membres ¹ :

- le Président qui est le Président du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO,
- sept représentants des actionnaires dont quatre représentants de l'État nommés par décret et trois membres désignés par l'assemblée générale des actionnaires,
- trois personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de développement et de financement des entreprises et d'innovation nommées par décret, et
- quatre représentants des salariés élus le 1^{er} mars 2011.

Au 31 décembre 2012, trois femmes et onze hommes siègent en tant qu'administrateurs. Le Conseil d'Administration comprend également un collège de neuf censeurs. Le Commissaire du Gouvernement, le Secrétaire du Comité d'Entreprise ainsi que les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Conseil.

Chaque réunion du Conseil est précédée des réunions des Comités « métier » et du Comité d'Audit et des Risques. Un relevé de conclusions de ces instances est transmis aux administrateurs pour information et une lecture par les présidents des Comités est faite à chaque séance du Conseil.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par le Président quinze jours au moins avant chaque réunion par lettre mentionnant l'ordre du jour. Les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil et des Comités leur sont, sauf cas exceptionnel, communiqués dix jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. A l'exception de certaines décisions soumises à la règle de la double majorité (majorité des administrateurs et majorité des administrateurs représentant les actionnaires), les décisions sont prises à la majorité simple. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et soumis dans les 15 jours suivant la séance et approuvé lors de la réunion suivante.

¹ La composition du Conseil d'Administration figure en pages 8 à 10 de ce rapport





● **Activité du Conseil d'Administration en 2012**

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2012 et chacune de ses réunions a fait l'objet d'une présentation actualisée de l'activité et des risques.

Sa première réunion s'est tenue le 15 février 2012 pour autoriser l'augmentation de capital de la société OSEO qui a permis la création de sa filiale, OSEO Industrie, à l'initiative du Président de la République.

Le 30 mars 2012, le Conseil d'Administration a coopté un nouvel administrateur représentant la Caisse des Dépôts en la personne d'Edward ARKWRIGHT, en sa qualité de Directeur de la Stratégie. Il a également constaté la réalisation de l'augmentation de capital de la société, modifié ses statuts en conséquence, arrêté les comptes de l'exercice 2011 et révisé son budget et son plan de financement au titre de 2012 pour tenir compte de la création de la filiale OSEO Industrie.

Le 29 juin 2012, il a actualisé son Règlement Intérieur suite à la création d'OSEO Industrie, mis à jour le memorandum financier de la société et renoncé à l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale.

Le 28 septembre 2012, réuni au sein du Conseil Régional de Bretagne, il a notamment arrêté les comptes intermédiaires au 30 juin 2012 et autorisé la centralisation de l'actif des fonds de garantie sur des comptes ouverts à l'Agence France Trésor.

Le 21 décembre 2012, il a coopté un nouvel administrateur représentant la Caisse des Dépôts en la personne de Delphine de CHAISEMARTIN en remplacement d'Edward ARKWRIGHT. Une information sur le projet de Banque Publique d'Investissement lui a été faite. Il a fixé les coefficients multiplicateurs, adopté le budget et le plan de financement pour 2013. Il a été tenu informé du projet de prise de participation d'OSEO dans le capital de la société GRAS SAVOYE AUXI-ASSURANCE. Enfin, il a fixé le calendrier de ses réunions pour 2013.

50

● **Les Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration ²**

Le fonctionnement des Comités placés sous la responsabilité du Conseil d'Administration est défini par son Règlement Intérieur.

🔗 **Le Comité d'Audit et des Risques**

Le Comité d'Audit et des Risques comprend cinq membres désignés parmi les administrateurs : Pierre SIMON (*Président de Paris Ile-de-France Capital Economique*) qui en est le Président, Catherine HALBERSTADT (*Directeur Général de la Banque Populaire du Massif Central*), Thomas ESPIARD (*Responsable Capital Investissement et Financement Spécialisé à la Caisse des Dépôts*), Anthony REQUIN (*Sous-Directeur du Financement des Entreprises et du Marché Financier de la Direction Générale du Trésor*) et Vincent MOREAU (*Sous-Directeur de la 3^{ème} Sous-Direction du Budget*).

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de Commerce, le Comité d'Audit et des Risques ne comprend pas de membres exerçant des fonctions de Direction dans la société et l'un au moins d'entre eux présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et est indépendant au regard du critère précisé à l'article 5.2.1 du Règlement Intérieur : « un administrateur est indépendant s'il détient - lui-même ou toute personne morale avec laquelle il est lié par un contrat de travail - moins de 1 % des droits de vote ou du capital d'OSEO ».

² Pour les membres des Comités qui sont membres du Conseil d'Administration, leurs fonctions sont précisées en pages 8 à 10 de ce rapport.





En 2012, le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni quatre fois et a compté la présence de l'Inspecteur Général - Audit, du Contrôleur Permanent Risques, des Commissaires aux Comptes et du Commissaire du Gouvernement.

Toutes ses réunions ont abordé l'évolution des risques et de la situation financière de la société. Il a examiné la du plan de financement pour 2012 suite à la création d'OSEO Industrie, les comptes du groupe au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012, et la mise à jour du mémorandum des activités financières. Il a pris connaissance du suivi des recommandations de l'IGA. Une présentation du rapport sur le contrôle interne, du programme d'audit pour 2013, et de la revue des encours sur la clientèle et le suivi des limites lui a été faite. Il a été tenu informé de l'évolution du dispositif de contrôle permanent et de pilotage des risques. Enfin, il a été consulté et a émis un avis favorable sur le plan de financement pour 2013, la centralisation de l'actif des fonds de garantie l'Agence France Trésor et les conventions relatives au contrôle interne et de gestion de compte entre la SA OSEO et OSEO Industrie.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'émettre des avis au Conseil d'Administration pour le montant total des jetons de présence, sur les propositions à formuler par le Conseil relatives à leur répartition, à la nomination des directeurs généraux délégués de la société et des directeurs généraux et directeurs généraux délégués de ses filiales. Enfin, il formule des avis sur la rémunération (annuellement sur la fixation des critères et objectifs de la part variable) des dirigeants et vérifie le respect de ces critères et le niveau d'atteinte des objectifs.

Présidé par Pierre SIMON, il est composé de cinq membres : Anthony REQUIN et Vincent MOREAU (*membres désignés parmi les représentants de l'Etat par ces derniers*), Delphine de CHAISEMARTIN ³ (*membre désigné parmi les administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires par ces derniers*), Pierre SIMON et Jean-Luc PETITHUGUENIN (*membres désignés par le Conseil d'Administration indépendants au regard du critère de l'article 5.2.1 cité, dont au moins un - Pierre SIMON - est un administrateur nommé par décret et choisi en raison de sa compétence en matière de développement et de financement des entreprises et d'innovation*).

51

Les Comités « métier »

Les Comités « métier » sont au nombre de deux : le Comité Financement / Garantie et le Comité « Innovation ». Instances consultatives, leurs missions sont définies dans le Règlement Intérieur et consistent à préparer les décisions du Conseil d'Administration, notamment sur des sujets techniques liés aux métiers du financement, de la garantie et de l'innovation (détermination des coefficients multiplicateurs, politique de placement des fonds de garantie, prévisions budgétaires...).

Le Comité « Innovation »

Le Comité Innovation, qui est présidé par Christian DESMOULINS, comprend quatre membres désignés parmi les administrateurs et censeurs qui sont : Alain SCHMITT (*membre désigné parmi les représentants de l'Etat par ces derniers*), Thomas ESPIARD (*membre désigné à la majorité simple parmi les administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires par ces derniers*), Christian DESMOULINS et Hervé SCHRICKE (*désignés par le Conseil en leur qualité de censeurs*). Depuis, la démission d'Hélène ROUQUETTE en janvier 2012, le cinquième poste de membre est vacant.

Le Comité Innovation comprend également un collège d'experts : Doryane HUBER de la Direction Générale du Trésor, Xavier RAHER de la Direction Générale de la Compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS), Jean-Baptiste MINATO de la Direction du Budget et Christian ESTEVE de la Direction Générale pour la Recherche et l'Innovation (*désignés sur proposition de l'Etat*), Philippe BRAIDY, Président de CDC Entreprises (*désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts*), et Hugues SOUPARIS, Président Directeur Général de Hologram Industries (*désigné sur proposition du Président d'OSEO*).

³ Désignée par le Conseil d'Administration du 1^{er} février 2013





Le Comité « Financement / Garantie »

Présidé par Pierre JACHEZ, le Comité Financement / Garantie comprend quatre membres désignés parmi les administrateurs et censeurs : Anthony REQUIN (*membre désigné parmi les représentants de l'Etat par ces derniers*), Thomas ESPIARD (*membre désigné à la majorité simple parmi les administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires par ces derniers*), Catherine HALBERSTADT et Pierre JACHEZ (*membres désignés en tant qu'administrateur et censeur désignés par le Conseil d'Administration*).

Le Comité « Financement / Garantie » comprend également un collège d'experts : Adrien GUILLEMIN de la Direction Générale du Trésor, Angélique DOISNEAU de la Direction du Budget, Xavier RAHER de la DGCIS, la Fédération Bancaire Française représentée par Pierre BOCQUET (*désignés sur proposition de l'Etat*), Alain CHILLIET, Directeur de la Mission Entreprises de la CDC au sein du FSI (*désigné sur proposition de la Caisse des Dépôts*), BNP PARIBAS représentée par Hugues MAISONNIER, Directeur du Département des Risques Crédit France, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE représentée par Albert BOCLÉ, Directeur Commercial et Marketing de la Banque de Détail en France, le CRÉDIT AGRICOLE représenté par Xavier MALHERBET, Directeur Commercial et Marketing de la Banque de Détail en France, et l'AFIC représentée par Gilles MOUGENOT, Président d'ARGOS-SODITIC (*désignés sur proposition du Président d'OSEO*).

Le Conseil d'Orientation

Instance placée auprès du Conseil d'Administration de la SA OSEO, il a pour mission de mener des réflexions sur le rôle et les modalités d'exercice, par OSEO et ses filiales, de leurs missions. Sa composition doit être fixée par un arrêté du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la recherche. Faute de renouvellement de la mandature, cette instance ne s'est pas réunie en 2012.

52

● Limitation des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration

Le Direction Générale de la société OSEO est assumée par le Président du Conseil d'Administration. Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A titre d'ordre interne, les pouvoirs du Président Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués, sont limités par l'article 12.3 des statuts de la société. Aux termes de cet article, certaines décisions relatives à la société OSEO ou, le cas échéant, à l'une de ses filiales nécessitent l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

6.2. Le dispositif de contrôle interne d'OSEO

Agréé comme établissement de crédit, OSEO SA est soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne d'OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et des Contrôleurs Permanents au sein des directions opérationnelles, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.





- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs.

Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux de la DCPR, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit (IGA), d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président Directeur Général, présentées au Comité d'Audit et des Risques, puis diffusées.

- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.

Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

- Une filière « Risques » a été constituée depuis 2011, dont la coordination est assurée par la DCPR.
Le Comité des Risques, présidé par le Président Directeur Général, se tient trimestriellement et regroupe les principaux métiers financiers en charge de la gestion, la mesure et le contrôle des risques. Il assure une surveillance des principaux risques inhérents aux activités d'OSEO SA et de ses filiales.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit et des Risques et des Risques d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Contrôle Interne et le Comité des Risques.

Le Contrôle Permanent Risques

Le périmètre du Contrôle Permanent Risques couvre à la fois :

- le contrôle des Engagements et des risques des métiers : il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.
- la conformité : il a en charge de mesurer le risque induit par les nouveaux produits et actes juridiques, en donnant un avis écrit sur leur conformité.
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- la déontologie.

Le Contrôle Permanent s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement – ordonnancement - de comptabilisation - paiement - et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.





Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent.

Pour en assurer l'indépendance par rapport aux métiers opérationnels et au contrôle périodique, le Directeur du Contrôle Permanent Risques est directement rattaché au Président Directeur Général.

Si la taille d'une direction ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un poste de contrôleur permanent à plein temps, un correspondant Contrôle Permanent est nommé pour établir le relais avec la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR), et effectuer en direct la vérification.

Le Directeur du Contrôle Permanent coordonne l'activité des responsables et des correspondants de contrôle permanent du groupe pour en garantir la cohérence et l'efficacité.

La charte et les procédures du contrôle permanent Risques

La charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Le Directeur du Contrôle Permanent Risques harmonise les méthodologies de vérification et les rapports de contrôle réalisés par les contrôleurs de la filière.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables et correspondants de contrôle permanent et en collaboration avec les Directions opérationnelles.

Le plan de contrôle est validé par le Comité de Contrôle Interne puis mis en œuvre par le Directeur du Contrôle Permanent Risques.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme y est également décrit. La DCPR, en relation avec la DRH, a poursuivi les actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs par un procédé de « e-learning ».

Le dispositif mis en place par la DCPR est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

En 2012, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, au titre des activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que les directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCPR et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.





Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de quatre ans. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Président Directeur Général, le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Risques.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.
- Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutif et délibérant d'OSEO de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2012 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Trois campagnes de suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses reçues des directions et a confirmé leur grande fiabilité.

En matière d'audits externes, plusieurs vérifications ont été réalisées au cours de l'année 2012 essentiellement par la Cour des Comptes ou l'Inspection Générale des Finances. Elles ont concerné certaines contributions d'OSEO aux dispositifs publics de soutien ou de développement des PME.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont OSEO est actionnaire de référence, une première mission a été réalisée en 2012 par l'Inspection Générale – Audit dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre Alsabail et la SA OSEO.

Par ailleurs, une convention d'audit a été conclue entre la SA OSEO et OSEO Industrie, pour permettre à cette dernière, dotée du statut d'établissement de crédit, de répondre à l'ensemble de ses obligations en matière de contrôle interne.

Les perspectives pour 2013

Le plan de contrôle permanent 2013 établi par la Direction du Contrôle Permanent Risques (DCPR) prévoit des vérifications dans l'ensemble des trois métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement) et des directions du siège.





Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations ...

Afin de disposer d'une cartographie des risques Groupe pertinente et efficace, la DCPR coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR) et en établira une consolidation.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2013, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des Directions de Réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail. Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

6.3. Elaboration et traitement de l'information comptable

● Le cadre général de l'information comptable et financière

Les comptes de la Société Anonyme OSEO sont établis conformément à la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit.

OSEO établit des comptes individuels selon les normes comptables françaises et des comptes consolidés selon le référentiel comptable international IFRS.

👉 Les comptes publiables

Les bilans, résultat et hors-bilan décrivant les comptes sociaux sont établis mensuellement. Ces documents commentés sont diffusés à la Direction Générale et à la Direction du contrôle de gestion.

Les comptes consolidés sont arrêtés à fin juin, fin septembre et fin décembre.

Fin mars, une agrégation des comptes des sociétés du groupe est réalisée ; elle permet un suivi global des principaux agrégats de rentabilité sans nécessiter tous les traitements lourds de consolidation.

Les comptes établis fin juin comprennent une annexe simplifiée et sont accompagnés d'un rapport semestriel d'activité. Ces documents font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et d'une publication au BALO.

Les comptes arrêtés au 31 décembre comprennent une annexe complète et sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit examine l'information financière et le contrôle interne comptable. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et publiés au BALO. Ces comptes servent de base au document de référence soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers.

👉 Tableaux de bord comptables

Trimestriellement, les comptes consolidés et les comptes individuels donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord comptables.

Dans ces tableaux de bord, la structure des bilans, hors-bilan et résultat définie réglementairement est respectée. Certaines rubriques particulièrement significatives sont détaillées de façon à donner un éclairage plus analytique de l'activité.





Les tableaux de bord comptables ainsi que les comptes semestriels sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Ils sont complétés par une présentation analytique de la formation du résultat.

Analyse de la formation du résultat

Cette analyse est réalisée au niveau consolidé par le Contrôle de Gestion. Elle repose pour la filière « financement » sur l'affectation à chaque emploi commercial d'un taux conventionnel de ressources basé sur les taux de marché. Ce système d'analyse permet de connaître la contribution au PNB de chaque activité commerciale de cette filière cofinancement, financement court terme, capital-développement. Elle est complétée d'une analyse du résultat de la filière « garantie » et de la filière « innovation ». Ces travaux sont complétés par une analyse semestrielle du coût du risque au cours de la période écoulée.

Une prévision de résultat annuel est établie selon un cadre identique.

L'ensemble des travaux donne lieu à une présentation au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit. La présentation comprend un commentaire sur les principales évolutions et les écarts par rapport aux prévisions.

Autres reporting

Par ailleurs, dans le cadre de SURFI et des déclarations FINREP, un reporting comptable est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

La société OSEO est consolidée par mise en équivalence dans les comptes de la Caisse des Dépôts. A ce titre, il alimente semestriellement une liasse de consolidation visée par ses Commissaires aux Comptes. De ce fait, OSEO se réfère pour l'établissement de ses comptes aux principes comptables développés dans le manuel de procédures comptables de la Caisse des Dépôts.

L'architecture et l'organisation comptable

La comptabilité d'OSEO est organisée de façon décentralisée.

La Direction Comptable OSEO

La Direction Comptable comprend :

- un domaine de production qui est chargé de la comptabilité sociale d'OSEO (fiscalité, frais généraux, immobilisations et comptabilité des fonds de garantie mutuels),
- un domaine en charge des normes comptables et procédures informatiques qui a notamment une compétence transverse en matière d'harmonisation et de définition des normes comptables et des procédures appliquées,
- un domaine en charge des reportings (comptes individuels, consolidés, SURFI),
- un domaine chargé de la gestion mouvements de fonds.

Par sa participation aux Comités de Direction, aux Comités ALM, aux Comités des risques et aux Comités des risques de contrepartie, la Direction Comptable est informée de la politique retenue en matière de gestion financière et de gestion.





Les back-offices

A chaque système de gestion est rattaché un back-office qui assume la responsabilité de l'exactitude des écritures comptables déversées dans la comptabilité générale. Les écritures sont générées soit directement dans les systèmes de gestion, soit, cas le plus fréquent, via un interpréteur alimenté par des comptes rendus d'événements fournis par les systèmes de gestion.

Les principaux back-offices sont rattachés :

- à la Direction des Opérations Financières, qui est en charge notamment de la comptabilisation des opérations de refinancement, des placements et des instruments financiers,
- à la Direction de la Gestion Clients en charge de la comptabilisation des opérations de prêts à moyen et long terme, des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier, des opérations de financement court terme, et à des opérations d'aides à l'innovation,
- à la Direction des Ressources Humaines,
- à la Direction de la Gestion Partenaires en charge de la comptabilisation des opérations de garantie.

Tous les back-offices sont situés au siège social à Maisons-Alfort. Selon les produits concernés, certaines saisies dans les systèmes de gestion peuvent être réalisées dans les Directions Régionales, les contrôles et les traitements comptables restant regroupés au siège.

Une charte définit le partage des responsabilités entre la Direction Comptable et les back-offices rattachés aux Directions opérationnelles.

Le service de contrôle permanent du pôle Finances est en charge des contrôles comptables de second niveau.





6.4. Rapport des CAC sur le rapport du Président



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



61, rue Henri Régnauld
92400 - Courbevoie
France

OSEO S.A.

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons Alfort
Capital social : € 750 860 784

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société OSEO S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSEO S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.





OSEO S.A.
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société OSEO S.A.

24 avril 2013

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration [ou du conseil de surveillance], établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 24 avril 2013

Courbevoie, le 24 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

MAZARS

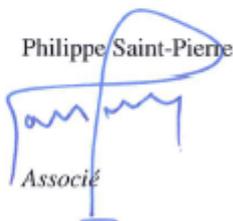
Marie-Christine Jolys

Philippe Saint-Pierre

Virginie Chauvin



Associée



Associé



Associée





7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

👉 Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice qui s'est écoulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

👉 Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés.

👉 Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés.

👉 Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2012 de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	12 834 630,06
Report à nouveau	43 778 030,49
Soit un solde disponible de	56 612 660,55
Dotation à la réserve légale	641 731,50
Dotation aux autres réserves	0,00
Distribution d'un dividende de 0,10 € par action (nominal de 8 €)	9 385 759,80
Report à nouveau créditeur	46 585 169,25

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, fiscalement domiciliés en France, à un abattement calculé sur la totalité de son montant ou à un prélèvement libératoire.

Le dividende devra être mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2013 (art. L 232-13 et R 232-18 du Code de Commerce), et sera versé aux actionnaires inscrits à la date de mise en paiement.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, qu'un dividende de 0,25 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2009, qu'un dividende de 0,09 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2010, et qu'un dividende de 0,17 € par action a été distribué au titre de l'exercice 2011.





Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention d'apport d'affaires signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et OSEO Industrie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Cette convention permet à OSEO Industrie de demander à la SA OSEO, dans le cadre de l'accomplissement de sa mission en faveur des entreprises du secteur industriel, de lui proposer des dossiers provenant des sociétés identifiées par le réseau d'OSEO dans le cadre de son flux d'affaires.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention de garantie signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et OSEO Industrie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Elle a pour objet de définir les modalités juridiques et financières de la garantie consentie par OSEO Industrie à la SA OSEO.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention de prestations de services signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et OSEO Industrie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Elle définit les conditions et modalités des prestations de services que la SA OSEO est susceptible d'exécuter pour OSEO Industrie dans le cadre de son activité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention de refinancement et de compte courant signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et OSEO Industrie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Cette convention définit les conditions dans lesquelles la SA OSEO, s'engage, à procurer à sa filiale OSEO Industrie les fonds qui lui sont notamment nécessaires pour le financement de son activité de prêt.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention relative au contrôle interne signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et OSEO Industrie et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Par cette convention, OSEO Industrie confie à la SA OSEO la mission d'assurer, pour son compte, les prestations de contrôle interne prévues par le Règlement 97-02.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la Convention relative à l'implantation de FSI Régions au sein du Réseau OSEO signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et FSI Régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Elle précise l'organisation physique et matérielle de l'implantation du personnel de FSI Régions dans les locaux du réseau régional d'OSEO et la coopération de leurs équipes respectives.





Douzième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention FCPR FSI Régions Mezzanine signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et FSI Régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Elle détermine, dans le cadre des investissements réalisés dans le FCPR FSI Régions Mezzanine, la procédure selon laquelle FSI Régions pourra demander à la SA OSEO de proposer des dossiers provenant des sociétés cibles identifiées par le réseau d'OSEO.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve la convention FCPR FSI Régions 1 signée au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et FSI Régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Cette convention détermine, dans le cadre des investissements réalisés dans le FCPR FSI Régions 1, la procédure selon laquelle FSI Régions pourra demander à la SA OSEO de proposer des dossiers provenant des sociétés cibles identifiées par le réseau d'OSEO.

Quartozième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires approuve l'avenant à la Convention du 16 décembre 2009 FCPR OC+ B, signé au cours de l'année 2012 entre la SA OSEO et FSI Régions et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce. Cet avenant apporte une modification quant à la rémunération versée annuellement par FSI Régions à la SA OSEO dans le cadre de leur collaboration relative aux investissements réalisés dans le FCPR OC+ B.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Delphine de CHAISEMARTIN en tant qu'administrateur en remplacement de Edward ARKWRIGHT pour la durée du mandat restant à courir pour ce dernier.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Pascale BRIAND en tant que censeur en remplacement de Eva PEBAY-PEYROULA pour la durée du mandat restant à courir pour cette dernière.

Dix-septième résolution

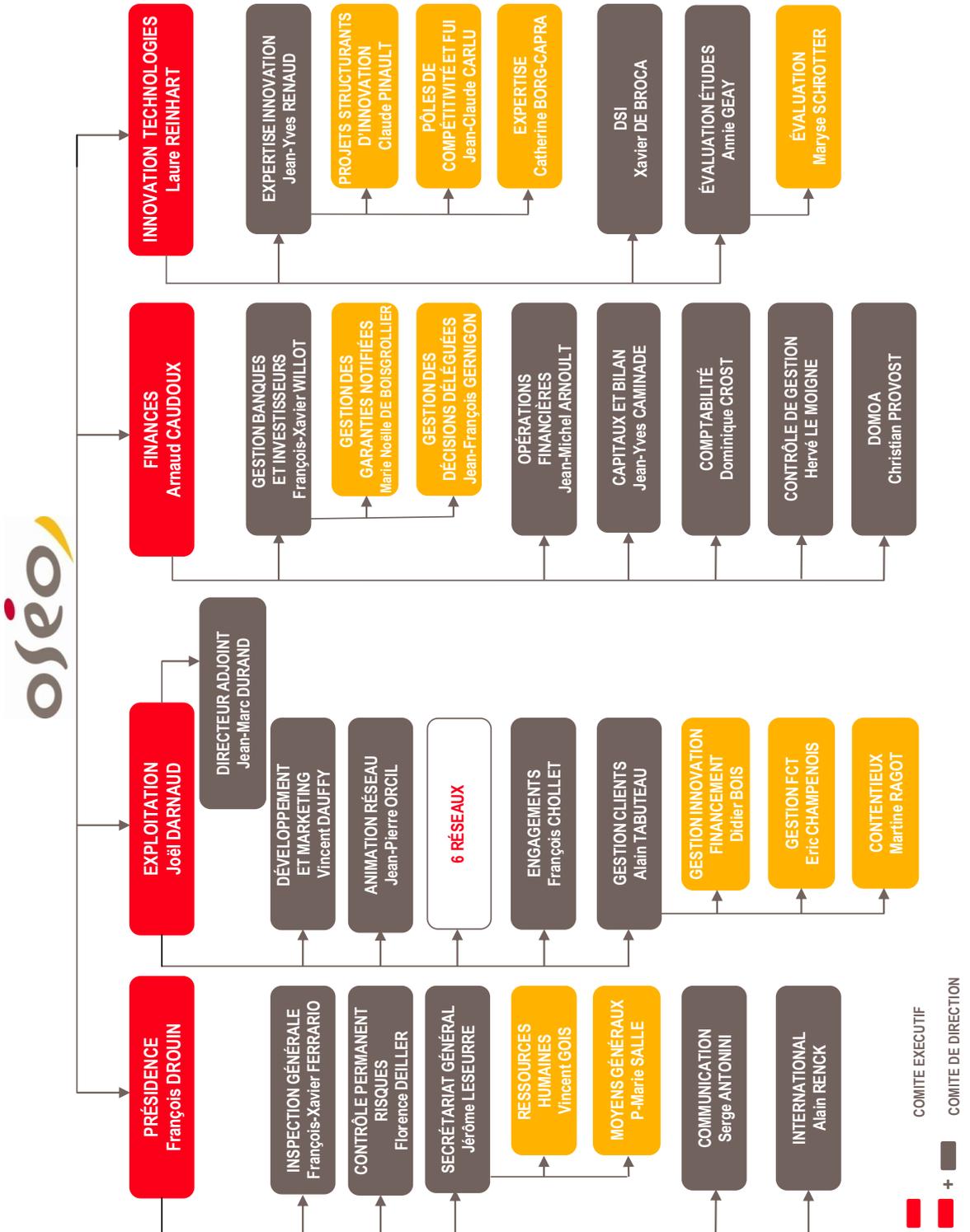
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.





8. Organigrammes d'OSEO

8.1. Organigramme fonctionnel



8.2. Organigramme du réseau





9. Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2008	2009	2010	2011	2012
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital (en contre-valeur €)	377 230 064	377 230 064	594 778 400	594 778 400	750 860 784
b) Nombre d'actions émises	47 153 758	47 153 758	74 347 300	74 347 300	93 857 598
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 322 085	1 357 437	1 614 176	1 711 483	1 853 727
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	132 608	102 590	196 115	64 140	150 009
c) Impôt sur les bénéfices	11 608	16 191	23 388	14 757	38 873
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice	4 419	3 917	6 335	6 240	6 480
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41 953	18 899	99 066	3 756	12 835
f) Résultat distribué	11 788	11 788	6 691	15 956	9 386
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,47	1,75	2,24	0,58	1,12
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,89	0,40	1,33	0,05	0,14
c) Dividende attribué à chaque action	0,25	0,25	0,09	0,17	0,10
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	969	974	1 641	1 641	1 655
b) Montant de la masse salariale (en milliers €)	59 443	59 078	91 670	100 697	100 584
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers €)	23 297	26 768	42 936	43 679	47 664







10. Comptes consolidés

Bilan consolidé publiable d'OSEO

A C T I F (En millions €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	115,0	81,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	81,5	65,4
Instruments dérivés de couverture	6.3	503,9	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	472,0	1 037,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	394,5	257,5
Prêts et créances sur la clientèle	6.6	15 557,0	9 026,5
Opérations de location financement et assimilées	6.7	4 821,8	4 293,4
Aides au financement de l'innovation	6.8	645,4	601,0
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		486,0	339,0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.9	5 349,3	8 231,7
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	56,0	50,9
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 316,5	1 337,6
Actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		7,7	7,2
Immeubles de placement	6.12	12,3	12,6
Immobilisations corporelles	6.13	80,7	81,9
Immobilisations incorporelles	6.13	41,4	36,0
Ecarts d'acquisition		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		29 941,0	25 854,2





Bilan consolidé publiable d'OSEO

P A S S I F (En millions €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1	3,0	81,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5,1	4,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	593,4	481,9
Dettes envers les établissements de crédit	6.14	10 345,1	10 270,5
Dettes envers la clientèle	6.15	2 577,0	2 187,2
Dettes représentées par un titre	6.16	5 572,6	3 065,7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		412,1	266,1
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	1,8	1,4
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	2 850,3	2 434,1
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.17	1 759,8	1 702,7
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.18	951,4	945,9
Fonds de garantie publics	6.19	2 159,2	2 297,6
Dettes subordonnées	6.20	14,7	41,2
Capitaux propres		2 695,5	2 073,6
Capitaux propres part du Groupe		2 665,1	2 042,1
- Capital et réserves liées		1 700,2	1 161,3
- Réserves consolidées		849,5	761,7
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17,3	20,7
- Résultat		98,1	98,4
Intérêts minoritaires		30,4	31,5
- Réserves		28,4	27,6
- Résultat		2,0	3,9
TOTAL DU PASSIF		29 941,0	25 854,2





Compte de résultat consolidé publiable d'OSEO

(En millions €)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 502,4	1 231,4
Intérêts et charges assimilées	7.1	-1 079,7	-888,3
Commissions (produits)		14,2	10,8
Commissions (charges)		-0,4	-0,3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	1,7	4,1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.3	4,6	10,7
Produits des autres activités	7.4	120,9	152,9
Charges des autres activités	7.4	-57,6	-84,4
Produit net bancaire		506,1	436,9
Charges générales d'exploitation	7.5	-270,8	-245,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.6	-18,9	-16,9
Résultat brut d'exploitation		216,4	174,5
Coût du risque	7.7	-64,7	-24,0
Résultat d'exploitation		151,7	150,5
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0,7	0,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0,0	0,2
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0,0	0,4
Résultat avant impôt		152,4	151,7
Impôts sur les bénéfices	7.8	-52,3	-49,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
Résultat net		100,1	102,3
Intérêts minoritaires		2,0	3,9
Résultat net - part du Groupe		98,1	98,4
* Résultat par action (en €)		1,04	1,32
* Résultat dilué par action (en €)		1,04	1,32





Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres d'OSEO

En millions €)	31/12/2012	31/12/2011
RÉSULTAT NET	100,1	102,3
Ecart de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-3,2	-4,3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	0,0
Réévaluation des immobilisations	0,0	0,0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	0,0	0,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-3,2	-4,3
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	96,9	98,0
* Dont part du groupe	94,7	94,1
* Dont part des intérêts minoritaires	2,2	3,9





Variation des capitaux propres (part du groupe)

(En millions €)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
Situation au 31 décembre 2010	1 161,3	716,0	24,8	0,0	1 902,1
Résultat 2010				47,6	47,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	40,9	0,0	-40,9	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-4,3	0,0	-4,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,5</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,5</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,8</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-6,7	-6,7
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		10,2	0,0	0,0	10,2
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	-6,7	0,2	0,0	-6,5
Divers	0,0	1,0	0,0	0,0	1,0
Intérêts fonds de réserve	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
Situation au 31 décembre 2011	1 161,3	761,7	20,7	0,0	1 943,7
Résultat 2011				98,4	98,4
Résultat affecté aux réserves	0,0	82,5	0,0	-82,5	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	-3,4	0,0	-3,4
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-2,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>-1,3</i>
Distribution de dividendes	0,0	0,0	0,0	-15,9	-15,9
Acquisition/cession titres d'autocontrôle		1,1	0,0	0,0	1,1
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	0,0	4,2		0,0	4,2
Divers	0,0		0,0	0,0	0,0
Augmentation de capital SA OSEO	538,9		0,0	0,0	538,9
Situation au 31 décembre 2012	1 700,2	849,5	17,3	0,0	2 567,0
Résultat 2012				98,1	98,1





Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2010	39,4
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	1,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	-1,2
Variation des pourcentages d'intérêt	-1,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-10,8
Quote-part de résultat au 31 décembre 2011	3,9
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2011	31,5
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,2
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,8
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat</i>	-0,6
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0
Réduction de capital Avenir Entreprises & Avenir Tourisme	-3,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2012	2,0
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2012	30,4

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe OSEO y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.





Tableau des flux de trésorerie groupe OSEO

(En millions €)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	152,4	151,7
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19,3	17,3
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0,0	-0,4
Dotations nettes aux provisions	-205,7	-137,3
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-0,7	-0,6
Perte nette/gain net des activités d'investissement	1,0	-0,3
Autres mouvements	-129,5	-404,2
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	355,4	350,4
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	39,8	-175,1
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	9,2	1 216,7
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-6 709,0	-2 039,3
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 427,4	-821,1
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	336,4	182,0
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-38,9	416,7
Impôts versés	-16,5	-22,5
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-2 991,4	-1 067,5
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 799,2	-1 090,9
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1,5	15,8
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-23,2	-21,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-21,7	-5,6
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	523,9	-38,4
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 480,4	1 057,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 004,3	1 019,0
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	183,4	-77,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 799,2	-1 090,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-21,7	-5,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	3 004,3	1 019,0
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	198,6	276,1
Caisse, banques centrales (actif & passif)	0,1	15,8
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	198,5	260,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	382,0	198,6
Caisse, banques centrales (actif & passif)	112,0	0,1
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	270,0	198,5
Variation de la trésorerie nette	183,4	-77,5





Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture.....	76
• Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO.....	76
• Note 3 - Normes comptables applicables.....	78
• Note 4 - Périmètre de consolidation.....	79
• Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	80
• Note 6 - Notes relatives au bilan.....	95
• Note 7 - Notes relatives au compte de résultat.....	114
• Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques.....	118
• Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations.....	136
• Note 10 - Information sectorielle.....	139
• Note 11 - Engagements de financement et de garantie.....	140
• Note 12 - Autres informations.....	140



Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Augmentation de capital et création d'OSEO Industrie

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme OSEO du 2 mars 2012 a décidé de réaliser une augmentation de capital en deux opérations successives de 500 millions € chacune. La première opération a été souscrite à hauteur de 538,9 millions € au 30 juin 2012 et a donné lieu à l'émission de 19 510 298 nouvelles actions au prix de 27,62 €, prime d'émission incluse.

A l'issue de cette augmentation de capital qui permet de renforcer les fonds propres dans un contexte de forte activité, notamment en faveur de l'industrie, le capital d'OSEO est donc porté à 750,9 millions € et est composé de 93 857 598 actions au nominal de 8 € (cf tableau de variation des capitaux propres).

Concomitamment, OSEO a souscrit à 124 999 993 actions au nominal de 8 €, libérées pour moitié lors de la création d'OSEO Industrie le 12 avril 2012.

Cession d'une partie du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Dans le cadre de la poursuite de la politique de mutualisation des trésoreries publiques, et compte tenu des échanges visant l'application de cette politique, intervenus entre OSEO et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la cession avant échéance d'une partie du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance de certains fonds de garantie dotés par l'Etat s'est imposée à OSEO.

Suite au reclassement d'une partie de ce portefeuille en actifs financiers disponibles à la vente, intervenue au 30 juin 2012, OSEO a procédé, en octobre 2012, à sa cession pour un prix de 2 875,5 millions € correspondant à une valeur comptable de 2 661,2 millions € soit une plus-value de 214,3 millions €. La trésorerie issue de ces cessions a été centralisée auprès de l'Agence France Trésor.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

La création de la Banque Publique d'Investissement (BPI) a été annoncée par le Ministre de l'Economie le 6 juin 2012. La loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005, a fixé le cadre juridique permettant la création de la BPI, holding commune qui regroupera OSEO, CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que les modalités de sa gouvernance. Cette loi sera mise en œuvre en 2013.

Note 2 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe OSEO

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe OSEO sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31/12/2012.

2.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés du Groupe OSEO regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.



En application de ce principe général et des dispositions prévues par les normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées » et IAS 31 « Participations dans les co-entreprises », le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier de l'activité de capital-risque

Les participations minoritaires détenues par les entités de capital-risque du groupe sont exclues du périmètre de consolidation compte tenu du caractère négligeable de ces participations sur les comptes consolidés de l'ensemble.

Elles sont comptabilisées dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ».

2.2. Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un Co investisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.



2.3. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2009-R-04 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité relative au format des états de synthèse des établissements de crédit et des entreprises d'investissement sous référentiel comptable international, faisant suite à la révision de la norme IAS 1.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

2.4. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité.

2.5. Ecart d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Note 3 - Normes comptables applicables

Normes comptables applicables au 31 décembre 2012

Les états financiers consolidés 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2012.



Par ailleurs, le groupe OSEO n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

Normes comptables applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

L'Union Européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013. Elles ne sont pas appliquées de manière anticipée par le Groupe au 31 décembre 2012.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés d'OSEO.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe OSEO au 31 décembre 2012 est modifié par rapport à l'arrêté des comptes consolidés du 31 décembre 2011. Il intègre les comptes de la société OSEO Industrie, société créée au cours du 1^{er} semestre 2012 et consolidée depuis le 30 juin 2012 par intégration globale.

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement et leur méthode de consolidation.

Liste des sociétés consolidées	31/12/12	31/12/12	31/12/11
	% d'intérêt	% de contrôle	% de contrôle
Intégration globale			
> SA OSEO SA 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> OSEO Industrie 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	0,00
> OSEO Régions 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	52,49	52,49	52,49
> AUXI-CONSEIL 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AUXI-FINANCES 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
> AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT Compartiment n° 1 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	73,22	73,22	73,22
> AVENIR TOURISME Compartiment n° 2 du FCPR AED 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	58,19	58,19	58,19
> FCT PROXIMITE PME 41 rue Délizy - 93500 PANTIN	50,00	50,00	50,00
> COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO 27-31 av. du Général Leclerc - 94700 MAISONS-ALFORT	100,00	100,00	100,00
Mise en équivalence			
> ALSABAIL 7 Place Brant - 67000 STRASBOURG	40,69	40,69	40,68



Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « juste valeur par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur selon que l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1), que son évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables (niveau 2) ou s'appuyant sur des données non observables (niveau 3).

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués se basent sur un certain nombre d'hypothèses.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers, principalement l'actualisation des flux futurs estimés.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou des passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.



5.2. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) et complétée par le règlement du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005) relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

OSEO comptabilise les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.2.1. Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou les « Prêts et créances sur la clientèle » suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

81

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours présentant un risque de crédit avéré correspondent aux situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier, six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation sur base collective

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille.



Le montant de la dépréciation collective est calculé en fonction des pertes.

Au 30 juin 2012, de nouvelles modalités de calcul de la dépréciation sur base collective des encours sains de financement ont été mises en place.

Le modèle d'estimation des dépréciations collectives est désormais basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut ; antérieurement, les dépréciations collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de pertes par produits issus des pratiques de place.

L'impact de ce changement d'estimation comptable sur le montant de 350 millions € de cette dépréciation collective était alors une reprise de 2,7 millions €.

5.2.2. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur sur option

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers,
- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le groupe.

5.2.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

5.2.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.



Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupon couru inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« Gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes net sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus courus sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus et courus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

5.2.5. Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances ».

5.3. Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges assimilées » au compte de résultat.



5.4. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres subordonnés remboursables et à durée indéterminée sont notamment comptabilisés dans cette rubrique.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe OSEO décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.

A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe OSEO n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur.



Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe et à taux révisable du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

5.7. Dépréciations des titres

Les titres, autres que ceux qui sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », sont dépréciés dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les indicateurs de dépréciation pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.



Cas particulier des « Actifs financiers disponibles à la vente »

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ou différés » et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le groupe inscrit en compte de résultat la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres. Elle est comptabilisée en « Coût du risque » pour les instruments de dettes et dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur. Pour les instruments de capitaux propres, des dépréciations sont constatées en cas de perte de valeur du titre de plus de 30% ou sur une période de plus de 12 mois. Pour les instruments de dettes, les critères de dépréciations sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

5.8. Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement vis-à-vis de la clientèle ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, une provision de passif est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie.

5.9. Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes.

Fonds de réserve d'OSEO

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de leur remboursement sur décision des actionnaires, les fonds de réserve d'OSEO sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.



5.10. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût amorti sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.11. Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan dans le poste « Opérations de location financement et assimilées » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.





5.12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe OSEO applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- logiciels : de 1 à 5 ans,
- immeubles : de 25 à 55 ans,
- agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.13. Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».





5.14. Avantages au personnel

Le groupe OSEO accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite et les compléments de retraite bancaire.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont comptabilisés directement en résultat.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement les éléments des écarts actuariels et du coût des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.



5.15. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.16. Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe OSEO étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Situation fiscale

OSEO, filiale de l'Epic BPI-Groupe, est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Auxiconseil, Auxifinances, et Compagnie Auxiliaire OSEO.

5.17. Produits et charges d'intérêts

Conformément à la recommandation du CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, les postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle (y compris sur les opérations de location financement et assimilées). Ce poste enregistre également les intérêts sur les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et sur les « Instruments dérivés de couverture ».

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.



5.18. Commissions

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie et les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci, lorsque celles-ci sont jugées significatives. Ces commissions figurent donc en « Intérêts et produits assimilés » et non au poste « Commissions ».

5.19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option. Il comprend donc essentiellement les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, non affectés à de la couverture. Il en est de même pour les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur, intérêts exclus.

5.20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres et les pertes de valeur sur titres à revenu variable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

5.21. Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.22. Coût du risque

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties constituent la charge du risque sur opérations de crédit.

L'ensemble est comptabilisé dans la rubrique « Coût du risque » au compte de résultat. Ce poste incorpore également les pertes de valeur des « Actifs financiers disponibles à la vente » des titres à revenu fixe.

5.23. Activité de garantie

5.23.1. Les engagements de garantie

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié.



L'essentiel des engagements de garantie du groupe sont portés par la SA OSEO et OSEO Régions et sont adossés à des fonds de garantie. Les informations sur l'évolution du risque de crédit dont dispose OSEO lui sont principalement fournies par ses partenaires bancaires.

Lorsque OSEO est informée par une banque partenaire d'une échéance impayée, les encours sont classés en douteux. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Le dispositif d'identification des engagements douteux s'appuie sur le déclassement des créances chez les banques partenaires, et applique le principe de contagion des encours en défaut aux engagements de garantie.

Lorsqu'OSEO est informée de la mise en jeu de sa garantie, pour échéance du terme ou survenance d'une procédure collective, les encours sont classés en douteux compromis et une provision est comptabilisée. Celle-ci fait l'objet d'ajustements pour tenir compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques.

Les contrats de garantie financière sont, conformément à la norme IAS 39, évalués initialement à la juste valeur. Puis, conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les contentieux non avérés sont provisionnés. La juste valeur des garanties est évaluée à partir des modèles internes de sinistralité pour les garanties de prêts bancaires ou à partir d'un taux d'indemnisation maximum pour les opérations de garantie de fonds propres. A l'exception des risques sur les opérations de fonds propres, cette évaluation est actualisée afin de tenir compte de l'effet temps.

Il n'est pas fait application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance.

La juste valeur des garanties est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Provisions », au même titre que le risque avéré associé aux encours classés en douteux compromis.

L'impact sur le résultat du groupe OSEO est nul tant que les fonds de garanties associés ne sont pas épuisés, les contentieux futurs et non avérés étant imputés sur les fonds de garantie.

5.23.2. Les fonds de garantie

Les fonds de garantie sont assimilés à des éléments de dettes remboursables dont la juste valeur est évaluée par déduction des pertes attendues au titre des garanties délivrées par OSEO. Par ailleurs, la dette représentative du fonds de garantie à capital préservé est évaluée à partir d'un taux de placement équivalent permettant la comptabilisation dans les fonds de garantie de produits financiers futurs destinés à faire face aux contentieux sur les générations de productions à venir.

Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans une rubrique spécifique intitulée « Fonds de garantie publics ».

L'évaluation des fonds de garantie tient également compte :

- de l'évaluation des contentieux futurs et non avérés représentatifs de la juste valeur des garanties, ces derniers étant imputés sur les fonds de garantie jusqu'à leur épuisement,
- de l'actualisation des commissions à recevoir,
- des impacts IFRS sur l'évaluation des titres à revenu fixe adossés aux fonds de garantie. Classés pour l'essentiel en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », l'évaluation au coût amorti de ces titres conduit en effet à des écarts par rapport au référentiel en normes françaises. Cet impact est imputé sur les fonds de garantie, puisque, par convention, 90 % des produits et des charges associés à ces titres reviennent aux fonds de garantie.

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe.



Cas particulier des titres adossés aux fonds de garantie et classés en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Par principe, les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur d'un exercice sur l'autre étant comptabilisées en capitaux propres recyclables.

Toutefois, comme 90 % des revenus tirés des titres reviennent par convention aux fonds de garantie, seuls 10 % de ces variations de juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres recyclables du groupe, les 90 % restant étant comptabilisés dans une rubrique spécifique du bilan passif, dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers ».

5.24. Activité d'innovation

L'activité d'innovation consiste à attribuer des subventions ou des avances remboursables pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics. Cette activité est intégralement financée par :

- une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la ligne « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

Ces aides prennent la forme de subventions à perte (non remboursées ultérieurement à l'activité d'innovation) ou d'avances remboursables en cas de réussite du projet, dont l'effet en compte de résultat est compensé par la reprise de la dotation d'intervention. En outre, dans les deux cas, l'activité innovation n'est pas rémunérée au titre de cette activité d'intermédiaire.

Au total, tant par le mode de ressources, que par l'absence de rémunération ainsi que par le mode de fonctionnement retenu des dépréciations, le compte d'exploitation de l'activité d'innovation devrait être équilibré, traduisant le fait que la totalité du risque est porté par l'Etat ou les collectivités publiques.

Ainsi, la norme IAS 20 : « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » est adaptée aux opérations d'innovation.

Les avances remboursables sont comptabilisées dans le poste « Aides au financement de l'innovation » à l'actif du bilan. Celles non décaissées ne sont pas comptabilisées au bilan, elles figurent dans les engagements de hors-bilan.

Au titre d'IAS 20, les produits et charges affectés aux Fonds de garantie sont compensés au sein du compte de résultat au sein de la rubrique « Charges des autres activités ». Figure en note 6.18, le montant des charges et produits concernés.

Les subventions sont comptabilisées directement en charges dans le poste « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en hors-bilan tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les dotations d'intervention (Etat et financements partenaires) sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste « Ressources nettes d'intervention à l'innovation » dès la signature des conventions par l'Etat ou par les autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure du versement des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations sur les avances remboursables.



Des dépréciations individuelles sont comptabilisées en diminution des avances remboursables dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie.

Des dépréciations collectives sont par ailleurs calculées sur la production d'avances remboursables financées sur la dotation d'intervention de l'Etat, lesquelles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances remboursables susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs. Lorsque le risque devient avéré, un reclassement est opéré entre la dépréciation collective et la dépréciation individuelle.

Les dépréciations individuelles et collectives ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Charges des autres activités »). Symétriquement la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations individuelles et collectives interviennent :

- lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

5.25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont composés des comptes à vue, des emprunts et prêts au jour le jour, des comptes de caisse et banque centrale.

5.26. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autre la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- la juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux actions non cotées classées en « Actifs financiers disponibles à la vente » et celle relative aux instruments négociés de gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment),
- les contentieux futurs et non avérés associées aux garanties financières données par OSEO SA et OSEO Régions,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base individuelle qui sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques,
- les dépréciations de l'activité crédit calculées sur base collective qui font notamment appel à des estimations de probabilité de défaillance et au jugement d'expert,
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des



salaires. Les taux de rendements des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations,

- les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

Note 6 - Notes relatives au bilan

Pour certaines catégories comptables du bilan (en particulier sur celles regroupant des instruments financiers), des informations sur les termes contractuels sont communiquées sous les références « Courant » et « Non courant ».

Par référence à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », la ventilation entre « Courant » et « Non courant » s'effectue au regard des maturités résiduelles contractuelles ainsi que de l'intention de gestion.

Ainsi un actif ou passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

6.1. Caisse et banques centrales (actif et passif)

(En millions €)	2012	2011
Actif		
Caisse, Banques centrales	115,0	81,5
Total actif	115,0	81,5
Passif		
Banques centrales	3,0	81,4
Total passif	3,0	81,4



6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2012	2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2,0	1,8
Actions et autres titres à revenu variable	79,5	63,6
Autres actifs financiers	0,0	0,0
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	81,5	65,4
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (*)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	81,5	65,4

(*) ne faisant pas l'objet d'une comptabilité de couverture

Ventilation des Actifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	1,9	0,0
Non courant	79,6	65,4
Total	81,5	65,4

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Obligations et autres titres à revenu fixe			2,0	2,0
Actions et autres titres à revenu variable		0,6	78,9	79,5
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,6	80,9	81,5
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	80,9	81,5



Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	2012	2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Dettes envers les établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes envers la clientèle	0,0	0,0
Autres passifs financiers	0,0	0,0
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
Instruments dérivés de cours de change	5,1	4,9
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	4,9
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,1	4,9

Ventilation des Passifs financiers à la juste valeur par résultat entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	0,0	0,0
Non courant	5,1	4,9
Total	5,1	4,9

97

Risque de crédit associé aux passifs financiers à la juste valeur par résultat

(En millions €)	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	5,1	0,0	0,0
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0	0,0
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	5,1	0,0	0,0





Passifs financiers à la juste valeur par résultat par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt				0,0
Instruments dérivés de cours de change		5,1		5,1
Total instruments dérivés à la juste valeur par résultat	0,0	5,1	0,0	5,1
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	5,1	0,0	5,1

6.3. Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(En millions €)	2012	2011
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	503,9	394,2
Instruments dérivés de taux d'intérêt	503,9	394,2
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (actif)	503,9	394,2
Instruments dérivés de couverture	503,9	394,2
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	503,9	394,2
Couverture en taux de portefeuille (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	503,9	394,2

Instruments dérivés de couverture actif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		503,9		503,9
Total instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	503,9	0,0	503,9
Total des instruments dérivés de couverture (actif)	0,0	503,9	0,0	503,9





Instruments dérivés de couverture passif

(En millions €)	2012	2011
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	593,4	481,9
Instruments dérivés de taux d'intérêt	593,4	481,9
Instruments dérivés de cours de change	0,0	0,0
Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Total instruments dérivés de couverture (passif)	593,4	481,9
Instruments dérivés de couverture	593,4	481,9
Couverture individuelle	0,0	0,0
* dont couverture de juste valeur	0,0	0,0
* dont couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture en taux de portefeuille (couverture globale cantonnée de juste valeur)	593,4	481,9
Couverture en taux de portefeuille (macro-couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,0
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	593,4	481,9

Ventilation de l'inefficacité de la couverture en juste valeur

(En millions €)	2012	2011
Variation de juste valeur de l'élément couvert	0,6	1,8
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	0,0	0,0
Total	0,6	1,8

Instruments dérivés de couverture passif par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de couverture de juste valeur				
Instruments dérivés de taux d'intérêt		593,4		593,4
Total instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	593,4	0,0	593,4
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	0,0	593,4	0,0	593,4



6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2012	2011
Titres de créances négociables	312,2	292,1
Obligations	108,8	692,8
<i>Obligations d'Etat</i>	107,2	691,2
<i>Autres obligations</i>	1,6	1,6
Actions et autres titres à revenu variable	39,9	43,9
Titres de participation non consolidés	21,6	21,8
Dépréciation sur actifs disponibles à la vente	-10,5	-12,8
Total des actifs financiers disponibles à la vente	472,0	1 037,8

Tableau de variation des dépréciations

(En millions €)	2012	2011
Solde au 1^{er} janvier	12,8	16,6
Dépréciation de l'exercice	-2,3	-3,8
Charge de dépréciation	1,2	0,2
Reprise de dépréciation	-3,5	-4,0
Solde au 31 décembre	10,5	12,8

Ventilation des Actifs financiers disponibles à la vente entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	334,4	997,9
Non courant	137,6	39,9
Total	472,0	1 037,8

Actifs financiers disponibles à la vente par niveau de juste valeur

(En millions €)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de créances négociables		312,2		312,2
Obligations d'Etat	107,2			107,2
Autres obligations		1,6		1,6
Actions et autres titres à revenu variable			51,0	51,0
Total actifs financiers disponibles à la vente	107,2	313,8	51,0	472,0



6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires débiteurs	275,7	202,3
Prêts à terme	118,5	54,8
Dépréciations individuelles des prêts et créances	0,0	0,0
Dépréciations collectives des prêts et créances	0,0	0,0
Créances rattachées	0,3	0,4
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	394,5	257,5
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	395,3	259,1

Ventilation des Prêts et créances sur les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	303,3	212,6
Non courant	91,2	44,9
Total	394,5	257,5

6.6. Prêts et créances sur la clientèle

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	15,6	17,0
Crédits de trésorerie	933,1	712,3
Crédits à moyen et long terme	7 072,2	5 820,2
Prêts subordonnés	161,7	121,2
Autres crédits	3 157,7	2 199,6
Dépréciations individuelles des prêts et créances	-226,7	-206,4
Dépréciations collectives des prêts et créances	-368,4	-284,0
Créances rattachées	31,3	25,9
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor -	4 780,5	620,7
Total des prêts et créances sur la clientèle	15 557,0	9 026,5
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	16 099,9	9 376,5



Tableaux de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2012			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	188,5	17,2	0,7	206,4
Dépréciation de l'exercice	17,7	2,6	0,0	20,3
Charge de dépréciation individuelle	25,3	1,9	0,1	27,3
Reprise de dépréciation individuelle	-19,8	-2,1	-0,1	-22,0
Effet de désactualisation	-1,3	0,0	0,0	-1,3
Autres mouvements (3)	13,5	2,8	0,0	16,3
Solde au 31 décembre	206,2	19,8	0,7	226,7

(1) Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme

(2) Activité de Financement Court Terme

(3) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(En millions €)	2011			
	PLMT (1)	FCT (2)	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	159,8	14,0	0,6	174,4
Dépréciation de l'exercice	28,7	3,2	0,1	32,0
Charge de dépréciation individuelle	13,5	2,2	0,1	15,8
Reprise de dépréciation individuelle	-17,7	-2,4	0,0	-20,1
Effet de désactualisation	-1,5	0,0	0,0	-1,5
Autres mouvements (3)	34,4	3,4	0,0	37,8
Solde au 31 décembre	188,5	17,2	0,7	206,4

Tableaux de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2012			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	284,0	0,0	0,0	284,0
Dépréciation de l'exercice	69,3	15,1	0,0	84,4
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	59,4	4,7	0,0	64,1
Reprise de dépréciation collective	-23,3	-2,4	0,0	-25,7
Autres mouvements	33,2	12,8	0,0	46,0
Solde au 31 décembre	353,3	15,1	0,0	368,4

(En millions €)	2011			
	PLMT	FCT	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	233,9	0,0	0,0	233,9
Dépréciation de l'exercice	50,1	0,0	0,0	50,1
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	21,2	0,0	0,0	21,2
Reprise de dépréciation collective	-8,0	0,0	0,0	-8,0
Autres mouvements	36,9	0,0	0,0	36,9
Solde au 31 décembre	284,0	0,0	0,0	284,0



Ventilation des Prêts et créances sur la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	6 848,2	2 193,2
Non courant	8 708,8	6 833,3
Total	15 557,0	9 026,5

6.7. Opérations de location financement et assimilées

(En millions €)	2012	2011
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	3 463,2	3 065,7
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	1 482,0	1 355,4
Créances rattachées	22,7	24,2
Dépréciations individuelles	-49,9	-48,8
Dépréciations collectives	-96,2	-103,1
Total des opérations de location financement et assimilées	4 821,8	4 293,4
Juste valeur des opérations de location financement et assimilées	5 113,6	4 490,9

Tableau de variation des dépréciations individuelles

(En millions €)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	20,6	28,2	48,8
Dépréciation de l'exercice	3,4	-2,3	1,1
Charge de dépréciation individuelle	8,5	10,4	18,9
Reprise de dépréciation individuelle	-4,2	-12,6	-16,8
Autres mouvements (1)	-0,9	-0,1	-1,0
Solde au 31 décembre	24,0	25,9	49,9

(1) Les autres mouvements concernent principalement les fonds de garantie affectés

(En millions €)	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	22,5	31,5	54,0
Dépréciation de l'exercice	-1,9	-3,3	-5,2
Charge de dépréciation individuelle	5,2	12,2	17,4
Reprise de dépréciation individuelle	-9,0	-15,6	-24,6
Autres mouvements (1)	1,9	0,1	2,0
Solde au 31 décembre	20,6	28,2	48,8



Tableau de variation des dépréciations collectives

(En millions €)	2012		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	88,9	14,2	103,1
Dépréciation de l'exercice	-14,9	8,0	-6,9
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	-8,5	11,9	3,4
Reprise de dépréciation collective	-6,4	-3,9	-10,3
Solde au 31 décembre	74,0	22,2	96,2

(En millions €)	2011		
	CBI	CBM	Total
Solde au 1er janvier	82,3	15,8	98,1
Dépréciation de l'exercice	6,6	-1,6	5,0
Dotation aux dépréciations nettes des reprises disponibles	5,3	2,1	7,4
Reprise de dépréciation collective	1,3	-3,7	-2,4
Solde au 31 décembre	88,9	14,2	103,1

Ventilation des Opérations de location financement entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	729,5	668,7
Non courant	4 092,3	3 624,7
Total	4 821,8	4 293,4

6.8. Aides au financement de l'innovation

(En millions €)	2012	2011
Avances remboursables innovation	1 351,6	1 319,0
Dépréciations individuelles	-249,0	-200,7
Dépréciations collectives	-457,2	-517,3
Total des aides au financement de l'innovation	645,4	601,0
Juste valeur des aides au financement de l'innovation	645,4	601,0



6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En millions €)	2012	2011
Titres de créances négociables	282,0	1 285,2
Obligations	5 067,3	6 946,5
<i>Obligations d'Etat</i>	4 743,8	4 895,9
<i>Autres obligations</i>	323,5	2 050,6
Dépréciations sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 349,3	8 231,7
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 848,8	8 395,6

Ventilation des Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	415,8	2 101,9
Non courant	4 933,5	6 129,8
Total	5 349,3	8 231,7

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(En millions €)	2012	2011
Impôts courants	54,2	39,8
Impôts différés	1,8	11,1
Total des actifs d'impôts courants et différés	56,0	50,9
Impôts courants	1,8	1,4
Impôts différés	0,0	0,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	1,8	1,4

6.11. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(En millions €)	2012	2011
Valeur actualisée des commissions à recevoir revenant aux fonds de garantie (activité garantie)	147,5	124,5
Charges constatées d'avance	49,2	16,7
Autres produits à recevoir	6,8	9,1
Prélèvements automatiques en cours	0,8	97,6
Autres	43,8	43,2
Total des comptes de régularisation actif	248,1	291,1



**Autres actifs**

(En millions €)	2012	2011
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échanges de taux d'intérêt	224,2	186,6
Créances Etat et Partenaires innovation	748,2	753,8
Fonds de garantie à recevoir	14,4	56,4
Autres débiteurs divers	70,0	38,0
Comptes de stocks et emplois divers	10,9	11,0
Total des autres actifs	1 068,4	1 046,5

Comptes de régularisation passif

(En millions €)	2012	2011
Subventions à verser (innovation)	599,9	546,7
Autres produits constatés d'avance	20,0	45,0
Autres charges fiscales et sociales à payer	55,0	47,4
Autres charges à payer	6,9	21,1
Autres	81,7	59,4
Total des comptes de régularisation passif	763,5	719,6

Autres passifs

(En millions €)	2012	2011
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	6,9	8,9
Dépôts de garantie reçus	4,0	4,1
Autres garanties reçues	175,9	98,0
Contentieux à payer sur risques avérés relatifs aux engagements de garantie	1 208,5	974,1
Fonds publics affectés - Avances du FDES	10,2	24,3
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	49,6	43,1
Fonds de garantie à capital préservé (activité garantie)	495,1	479,0
Autres dettes fiscales et sociales	13,4	9,7
Créditeurs divers	123,2	73,3
Total des autres passifs	2 086,8	1 714,5





6.12. Immeubles de placement

(En millions €)	2012	2011
Immeubles de placement		
Valeur brute des terrains et constructions	17,7	17,7
Amortissements et dépréciations	-5,4	-5,1
Total des immeubles de placement	12,3	12,6
Juste valeur des immeubles de placement	15,4	16,5

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(En millions €)	2012	2011
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	123,4	120,5
Amortissements et dépréciations	-47,7	-43,9
Montant net	75,7	76,6
1.2 - Autres immobilisations corporelles	19,9	21,2
Amortissements et dépréciations	-14,9	-15,9
Montant net	5,0	5,3
Total des immobilisations corporelles	80,7	81,9
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	121,1	102,7
Amortissements et dépréciations	-80,9	-67,9
Montant net	40,2	34,8
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	1,2	1,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	1,2	1,2
Total des immobilisations incorporelles	41,4	36,0

107

(En millions €)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2011	120,5	21,2	102,7	1,2
Acquisitions	3,2	1,8	18,8	0,0
Sorties	-1,2	-3,1	-0,4	0,0
Autres mouvements	0,9	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2012	123,4	19,9	121,1	1,2
Amortissements cumulés au 31/12/2012	-47,7	-14,9	-80,9	0,0
Montant net au 31/12/2012	75,7	5,0	40,2	1,2





6.14. Dettes envers les établissements de crédit

(En millions €)	2012	2011
Dettes à vue et au jour le jour	5,6	4,0
Dépôts et comptes ordinaires	5,6	4,0
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	10 266,1	10 165,4
Emprunts et comptes à terme	6 642,9	7 257,0
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	4 701,0	5 761,1
. dont ressources BEI, KfW et BDCE	900,0	940,0
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	500,0	0,0
Titres donnés en pension livrée à terme	3 623,2	2 908,4
Dettes rattachées	73,4	101,1
Total des dettes envers les établissements de crédit	10 345,1	10 270,5
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	10 387,0	10 311,9

Ventilation des Dettes envers les établissements de crédit entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	4 238,5	4 270,7
Non courant	6 106,6	5 999,8
Total	10 345,1	10 270,5

6.15. Dettes envers la clientèle

(En millions €)	2012	2011
Dettes à vue et au jour le jour	153,1	87,9
Dépôts et comptes ordinaires	153,1	87,9
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	2 104,5	1 779,1
Emprunts et comptes à terme	2 081,9	1 718,4
. dont emprunts EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO)	1 624,4	1 434,2
Titres donnés en pension livrée à terme	22,6	60,7
Dettes rattachées	19,4	18,2
Avance d'actionnaire de l'Etat	300,0	300,0
Dettes rattachées de l'avance d'actionnaire	0,0	2,0
Total des dettes envers la clientèle	2 577,0	2 187,2
Juste valeur des dettes envers la clientèle	2 709,6	2 304,6





Ventilation des Dettes envers la clientèle entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	419,4	326,1
Non courant	2 157,6	1 861,1
Total	2 577,0	2 187,2

6.16. Dettes représentées par un titre

(En millions €)	2012	2011
Emissions obligataires	4 243,2	1 639,2
<i>Emprunt obligataire OSEO 1995</i> <i>PIBOR échéance 20/11/15</i>	61,0	61,0
<i>EMTN (*) 2011</i>	1 200,0	1 200,0
<i>EMTN (*) 2012</i>	2 613,9	0,0
<i>Réévaluation des emprunts micro-couverts (net des frais d'émission)</i>	-31,7	-21,8
<i>FCT Proximité PME décembre 2010</i> <i>Euribor échéance 25/12/25</i>	200,0	200,0
<i>FCT Proximité PME mars 2011</i> <i>Euribor échéance 25/12/25</i>	200,0	200,0
Titres de créances négociables	1 293,4	1 414,8
Dettes rattachées	36,0	11,7
Total des dettes représentées par un titre	5 572,6	3 065,7
Juste valeur des dettes représentées par un titre	5 572,6	3 065,7

(*) En complément de l'emprunt obligataire échéance 20/11/2015 de 61 millions €, OSEO SA a mis en place un programme d'EMTN (Euro Medium Term Notes) pour un montant de 8 milliards €, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juillet 2011, mis à jour le 21 juin 2012.

Les émissions de titres réalisées dans ce cadre bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31/12/2012, accordée par l'agence Moody's.

Ventilation des Dettes représentées par un titre entre éléments courants et non courants

(En millions €)	2012	2011
Courant	1 328,9	1 424,5
Non courant	4 243,7	1 641,2
Total	5 572,6	3 065,7





6.17. Dépréciations et provisions

Provisions

(En millions €)

	2012	2011
Provisions pour risques de crédit	3,1	3,0
Provisions pour restructuration	2,7	2,4
Provisions pour autres engagements sociaux	15,1	16,3
Juste valeur des garanties données	1 424,8	1 330,3
Engagements hors bilan innovation	296,1	335,7
Autres	18,0	15,0
Total des provisions	1 759,8	1 702,7





Tableau de flux de dépréciations et des provisions

(En millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/11	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/12	Risques imputés sur les fonds de garantie	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact Sur le résultat (3)
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit - Juste valeur des garanties données	1 976,9	1 187,6	538,2	266,8	-189,1	2 170,4	588,3	9,1	5,5	-64,7
- Dépréciations pour créances douteuses	256,5	46,2	17,5	21,3	14,0	277,9	0,0	8,7	5,5	-31,9
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	206,4	27,3	3,2	18,8	15,0	226,7	0,0	6,1	2,9	-27,3
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	48,8	18,9	14,3	2,5	-1,0	49,9	0,0	2,6	2,6	-4,6
. Opérations sur titres	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
. Débiteurs divers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	3,0	979,4	484,7	245,5	-249,1	3,1	493,8	0,4	0,0	-1,3
- Juste valeur des garanties	1 330,3	94,5	0,0	0,0	0,0	1 424,8	94,5	0,0	0,0	0,0
- Dépréciations collectives	387,1	67,5	36,0	0,0	46,0	464,6	0,0	0,0	0,0	-31,5
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	15,0	12,3	8,1	1,2	0,0	18,0				
Dépréciations aides au financement de l'innovation	718,0	83,1	148,7	0,0	53,8	706,2				
Provisions pour engagements d'aides à l'innovation	335,7	0,2	34,2	0,0	-5,6	296,1				
Autres provisions	18,7	3,7	0,3	4,3	0,0	17,8				
- Provisions pour restructuration	2,4	1,3	0,0	1,0	0,0	2,7				
- Provisions pour engagements sociaux	16,3	2,4	0,3	3,3	0,0	15,1				

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

+ Risques imputés sur les fonds de garantie

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties





6.18. Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(En millions €)	2012	2011
Aides à l'innovation ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	206,2	111,7
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	58,5	39,3
FUI (Fonds Unique Interministériel)	86,4	108,9
Aides sur financement partenaires	295,5	317,9
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	14,5	0,0
PSPC (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité)	247,2	299,5
Filières stratégiques	43,1	68,6
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	951,4	945,9

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

(En millions €)	
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2011	945,9
Dotations 2012 (solde net)	385,3
Remboursements et redéploiements	-0,4
Subventions	-314,6
Provisions, pertes et constats d'échec	-67,1
Produits et charges financiers	0,1
Produits divers	10,5
Expertises et charges diverses	-8,3
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2012	951,4

6.19. Fonds de garantie publics

(En millions €)	2012	2011
Fonds de réserve	888,2	868,2
AFT (Agence France Trésor)	852,5	1 045,0
CDC	24,3	36,2
Actifs cantonnés	24,6	7,3
Autres Fonds	105,0	105,6
Fonds OSEO Régions	264,6	235,3
Total des fonds de garantie publics	2 159,2	2 297,6





Fonds de garantie publics

(En millions €)

Fonds de garantie publics au 31/12/2011		2 297,6
Dotations aux fonds de garantie 2012 (solde net)		146,1
Remboursements des fonds de garantie		-67,9
Commissions de garantie		97,5
Produits financiers et récupérations		283,9
Coût du risque		-541,2
Actualisation des provisions		-56,8
Fonds de garantie publics au 31/12/2012		2 159,2

6.20. Dettes subordonnées

(En millions €)

	2012	2011
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0,0	26,3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,7	14,7
Dettes rattachées	0,0	0,2
Total des dettes subordonnées	14,7	41,2
Juste valeur des dettes subordonnées (1)	14,7	41,2

(1) Les dettes subordonnées à durée indéterminée ont vocation à être remboursées à court terme au pair. Leur juste valeur est ainsi égale à leur valeur en bilan.

113

Ventilation des Dettes subordonnées entre éléments courants et non courants

(En millions €)

	2012	2011
Courant	14,3	14,6
Non courant	0,4	26,6
Total	14,7	41,2

Les dettes subordonnées d'OSEO sont composées de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Au cours de l'exercice 2012, tous les TSDI ont fait l'objet d'un remboursement.





6.21. Contre-valeur en € des opérations en devises

(En millions €)	2012	2011
Actif	1,6	14,5
Passif	24,4	64,6

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	27,4	16,5
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	0,1	0,3
Crédits de trésorerie	22,6	25,4
Crédits à moyen et long terme	223,4	193,7
Crédits divers	261,8	234,8
Créances subordonnées	5,9	5,0
Variation des commissions de garantie futures actualisées	22,9	-1,1
Sous total opérations avec la clientèle	536,7	458,1
Opérations de location financement		
Loyers	887,4	843,5
Dotations aux amortissements	-632,9	-601,6
Dotations aux dépréciations spéciales (Art. 64 et Art. 57)	-78,4	-72,1
Mouvements nets sur dépréciations des indemnités de résiliation	-8,5	-18,0
Autres produits	97,3	101,6
Sous total opérations de location-financement	264,9	253,4
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers disponibles à la vente	67,8	44,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	187,0	195,6
Plus-value de cession de titres adossés aux fonds de garantie (cf note 1.1 - Faits significatifs)	214,3	0,0
Dérivés de couverture	203,9	263,1
Sous total opérations sur instruments financiers	673,0	503,4
Autres intérêts et produits assimilés	0,4	0,0
Total des intérêts et produits assimilés	1 502,4	1 231,4





Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	-195,6	-243,7
Opérations avec la clientèle	-165,8	-127,1
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	-97,0	-74,4
Opérations de location financement		
Dotations aux dépréciations (hors Art. 64 et Art. 57)	0,0	0,0
Autres charges	-96,4	-90,7
Sous-total opérations de location financement	-96,4	-90,7
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-74,4	-42,2
Dettes subordonnées	-0,2	-0,4
Dérivés de couverture	-248,5	-280,9
Sous-total opérations sur instruments financiers	-323,1	-323,5
Autres intérêts et charges assimilées	-298,8	-103,3
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-274,6	-91,7
Total des intérêts et charges assimilées	-1 079,7	-888,3

7.2. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

115

(En millions €)	2012	2011
Résultat net sur portefeuille de transaction	0,0	0,0
Résultat net sur portefeuille à la juste valeur sur option	0,8	2,0
Résultat net sur instruments dérivés et réévaluation des éléments couverts	0,9	2,0
Couverture individuelle (inefficacité)	0,6	1,8
Couverture globale cantonnée	0,0	0,0
Swaps isolés	0,0	0,0
Autres	0,3	0,2
Résultat net des opérations de change	0,0	0,1
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1,7	4,1

7.3. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En millions €)	2012	2011
Dividendes	0,9	1,0
Résultats de cession	4,8	9,7
Plus-values de cession	4,7	8,0
Moins-values de cession	-3,3	-1,8
Reprises de dépréciation	3,4	3,5
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-1,1	0,0
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4,6	10,7





7.4. Produits et charges des autres activités

(En millions €)	2012	2011
Produits		
Dotations d'intervention des partenaires - (activité innovation)	35,1	62,3
Dotations de fonctionnement - (activité innovation)	37,7	41,6
Charges refacturées	2,5	1,7
Immeubles de placement	2,1	2,0
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	5,1	3,7
Plus-value de cession sur stocks	2,4	1,2
Autres produits	36,0	40,4
Total des produits des autres activités	120,9	152,9
Charges		
Subventions versées pour compte de partenaires	-28,6	-59,1
Subventions versées sur fonds propres	0,1	0,2
Provisions et pertes sur aides à l'innovation	-5,9	-2,5
Immeubles de placement	-0,3	-0,3
<i>dont dotations aux amortissements</i>	-0,3	-0,3
Moins-value de cession sur stocks	-6,4	-5,7
Autres charges	-16,5	-17,0
Total des charges des autres activités	-57,6	-84,4

116

7.5. Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2012	2011
Charges de personnel	-162,5	-154,1
Impôts et taxes	-23,6	-15,0
Autres charges d'exploitation	-83,4	-76,0
Coûts liés aux restructurations	-1,3	-0,4
Total des charges générales d'exploitation	-270,8	-245,5

7.6. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions €)	2012	2011
Dotations aux amortissements	-18,9	-16,9
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-18,9	-16,9





7.7. Coût du risque

(En millions €)	2012				2011
	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Autres Passifs	Total	Total
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-28,7	-31,5	-0,9	-61,1	-21,9
Pertes non provisionnées	-8,7	0,0	-0,4	-9,1	-8,0
Récupérations des créances amorties	5,5	0,0	0,0	5,5	5,9
Total coût du risque	-31,9	-31,5	-1,3	-64,7	-24,0

7.8. Impôts

Impôt sur les bénéfices

(En millions €)	2012	2011
Impôt sur les sociétés	-40,7	-16,5
Impôts différés	-11,6	-32,9
Total de l'impôt sur les bénéfices	-52,3	-49,4

Analyse de la charge d'impôt

(En millions €)	2012	2011
Résultat net part du Groupe	98,1	98,4
Résultat net part des Minoritaires	2,0	3,9
Charge nette d'impôt comptabilisée	52,3	49,4
Résultat avant impôt (A)	152,4	151,7
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	52,5	52,2
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-1,5	-4,0
Autres différences permanentes	-1,7	1,1
Consommation ou création des déficits reportables	1,4	0,0
Contribution exceptionnelle 5% pour 2011 et 2012	2,0	1,2
Autres éléments	-0,4	-1,1
Total des éléments en rapprochement (D)	-0,2	-2,8
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	52,3	49,4



Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Cette note présente les principaux risques associés aux actifs et passifs financiers et la manière dont le groupe OSEO les gère.

Les principaux risques inhérents à l'activité bancaire du groupe sont :

- les risques de crédit et de contrepartie : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- les risques de marché : risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché,
- les risques de liquidité : risques pour le groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance.

D'une manière générale, les différents départements et filiales du groupe OSEO exercent leur activité dans le cadre de procédures qui s'insèrent dans les corpus de règles édictées au niveau du groupe : les référentiels des risques de crédit et le mémorandum des activités financières. Les contrôleurs permanents vérifient le respect des procédures et instructions.

La filière Risques s'articule autour :

- d'une coordination par la direction du Contrôle Permanent Risques (les directions métiers assurant la maîtrise opérationnelle des risques),
- d'un comité des risques, en charge de la surveillance globale des risques du Groupe.

Le comité des risques a pour rôle de s'assurer de l'existence d'un dispositif de limites adapté, de veiller au respect des limites et de leur révision périodique et d'évaluer le niveau des risques encourus. Le comité des Risques, regroupant le Président, les Directeurs Généraux, l'Inspection Générale, le Secrétariat Général, les Directions de la Gestion Clients, des Opérations financières, des Capitaux et Bilan, de la Comptabilité, le Contrôle Permanent Risques ainsi que deux directeurs du réseau, se réunit trimestriellement. La gestion de ces risques est fondée sur une approche différenciée par types de risques.

Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, OSEO intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, elle octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez OSEO les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

De ce fait, la description de l'exposition, de la gestion et de la mesure de ses risques est inadaptée.

8.2. Risques de crédit

8.2.1. Dispositif de sélection des opérations

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.



L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par le Comité Exécutif.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantissements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction des engagements procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de Réseau et dont la décision relève du Comité des Engagements.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours d'OSEO.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours, des accords notifiés non encore utilisés (que le contrat soit signé ou non) et des accords internes non encore notifiés.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Limites par groupe bénéficiaire

La première limite est globale et concerne tous les engagements sur un même groupe bénéficiaire. Elle est exprimée en montant net après prise en compte des contre-garanties bancaires et est fixée en fonction de la notation du groupe bénéficiaire par un pourcentage des fonds propres d'OSEO.

A l'intérieur de la limite ci-dessus, il est fixé des limites particulières relatives à certains groupes de produits au niveau de chaque groupe bénéficiaire.

En matière de garantie, la capacité d'intervention de chaque fonds constitue également une limite. Celle-ci est directement suivie par la Direction Capitaux et Bilan.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Engagements dans son suivi sectoriel.

Elle est déterminée par rapport à un poids relatif dans l'encours brut d'OSEO en financement Moyen Long Terme (MLT) et Court Terme (CT) et est fonction du degré de risque estimé, à dire d'expert, par la Direction des Engagements, pour chaque secteur (risque faible, modéré ou fort).

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Engagements qui met en œuvre un dispositif d'alerte du Comité Exécutif lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90% de la limite).





Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence du Comité Exécutif.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité des Risques et revues au moins une fois par an par le Comité Exécutif. Une présentation annuelle est faite au Comité d'Audit et des Risques.

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée mensuellement par un exercice de notation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité des Risques.

Contrôles de second niveau

Le contrôle a posteriori (de second niveau) de toutes les décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par la direction du Contrôle Permanent Risques.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers d'OSEO (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant 36 % de l'encours MLT et 17 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au Comité des Risques.

Cette analyse fait l'objet d'une présentation annuelle au Comité d'Audit et des Risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le Domaine « Supports et Process » au sein de la Direction des Engagements en tant qu'application propriétaire.

Ce Domaine est chargé de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle d'OSEO, de leur évolution et de leur performance, pour la partie qualitative.

La Direction Capitaux et Bilan est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Par ailleurs, une procédure de validation des nouveaux modèles a été mise en œuvre depuis 2009.

Elle repose sur un comité technique qui élabore un projet de décision incluant l'avis du Contrôleur Permanent Risques, soumis pour validation au Comité Exécutif qui décide du déploiement opérationnel des modèles.

8.2.5. Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du Contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction.





S'agissant de la prise en charge, elle intervient soit dans le cadre de process automatiques, soit sur décision du Comité des engagements.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision quadrimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur de la Gestion Clients ou son représentant, du Directeur du Contentieux, du Responsable de service opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.3. Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition d'OSEO au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- Les opérations de placement des fonds de garantie,
- Les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts,
- Les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe OSEO temporairement disponible.

121

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacents, après abattement de 67% pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées,
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral,
- les opérations en numéraire sont régies par des règles strictes de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.





8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles sont associées :

- 1) Une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :
 - a) d'une allocation théorique de fonds propres d'OSEO à la couverture globale de ses risques de contrepartie,
 - b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie,
 - c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature,
 - d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction des Opérations Financières à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le Comité des Risque de Contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers « Financement » et « Garantie ».

- 2) Une limite en durée d'engagements définie par référence à la consommation de fonds propres au titre du ratio de solvabilité, en méthode standard, pour une contrepartie bancaire.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

122

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction des Opérations Financières rend compte des limites et de leur utilisation et établit quotidiennement un compte rendu des éventuels entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction des Opérations Financières, de la Direction Capitaux et Bilan, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la Direction Générale d'OSEO ainsi qu'aux membres du Comité financier.

8.4. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(En millions €)	2012	2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	81,5	65,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	503,9	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	472,0	1 037,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	394,5	257,5
Prêts et créances envers la clientèle	15 557,0	9 026,5
Opérations de location financement	4 821,8	4 293,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 349,3	8 231,7
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 079,5	12 133,4
Octroi de lignes de crédits irrévocables	3 911,3	3 397,7
Total	43 170,8	38 837,6





Informations quantitatives sur le risque de crédit

Conformément à la norme IFRS 7, OSEO a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle » correspond les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Ventilation par nature des crédits

(En millions €)	2012				2011			
Nature des prêts et créances envers la clientèle	PLMT	FCT	Autres	Total	PLMT	FCT	Autres	Total
Prêts et créances envers la clientèle	9 849,7	900,2	4 807,1	15 557,0	7 685,7	697,6	643,2	9 026,5
Octroi de lignes de crédits irrévocables	1 269,9	1 746,1	10,1	3 026,1	936,6	1 665,8	10,0	2 612,4

123

(En millions €)	2012			2011		
Nature des opérations de location financement	Crédit-bail immobilier	Crédit-bail mobilier	Total	Crédit-bail immobilier	Crédit-bail mobilier	Total
Opérations de location financement	3 380,4	1 441,4	4 821,8	2 972,8	1 320,6	4 293,4
Octroi de lignes de crédits irrévocables	464,4	420,8	885,2	439,4	345,9	785,3





Concentration des risques par secteur d'activité économique

L'activité de groupe OSEO est exclusivement concentrée sur le territoire français.

(En millions €)

	2012					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	2 332,2	2 911,2	8 900,1	616,9	796,6	15 557,0
PLMT	2 246,8	2 716,1	3 766,9	326,0	793,9	9 849,7
FCT	85,4	195,0	327,3	290,9	1,6	900,2
Autres	0,0	0,1	4 805,9 *	0,0	1,1	4 807,1
Opérations de location financement	917,8	2 397,0	1 076,5	62,6	367,9	4 821,8
CBI	524,2	1 879,9	604,0	36,3	336,0	3 380,4
CBM	393,6	517,1	472,5	26,3	31,9	1 441,4
Total	3 250,0	5 308,2	9 976,6	679,5	1 164,5	20 378,8

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 4 780,5 millions €.

(En millions €)

	2011					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	1 928,4	2 094,5	3 750,2	549,9	703,5	9 026,5
PLMT	1 845,5	1 940,4	2 911,8	290,3	697,7	7 685,7
FCT	82,9	153,9	196,5	259,6	4,7	697,6
Autres	0,0	0,2	641,9 *	0,0	1,1	643,2
Opérations de location financement	851,4	2 138,5	931,1	58,6	313,8	4 293,4
CBI	491,4	1 663,0	499,0	32,5	286,9	2 972,8
CBM	360,0	475,5	432,1	26,1	26,9	1 320,6
Total	2 779,8	4 233,0	4 681,3	608,5	1 017,3	13 319,9

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 620,7 millions €.

(En millions €)

	2012					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 225,6	2 548,9	5 226,5	851,9	1 226,6	12 079,5

(En millions €)

	2011					
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 375,0	2 720,6	5 832,4	890,2	315,2	12 133,4





Concentration des risques par type de contrepartie

(En millions €)	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,6	0,0	80,9	0,0	81,5
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	503,9	0,0	0,0	0,0	503,9
Actifs financiers disponibles à la vente	107,2	322,4	6,6	35,8	0,0	472,0
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	394,5	0,0	0,0	0,0	394,5
Prêts et créances envers la clientèle	4 786,4	0,0	0,0	10 580,4	190,2	15 557,0
PLMT	0,0	0,0	0,0	9 663,6	186,1	9 849,7
FCT	0,0	0,0	0,0	900,2	0,0	900,2
Autres	4 786,4	0,0	0,0	16,6	4,1	4 807,1
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 821,8	0,0	4 821,8
CBI	0,0	0,0	0,0	3 380,4	0,0	3 380,4
CBM	0,0	0,0	0,0	1 441,4	0,0	1 441,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 839,9	492,6	16,8	0,0	0,0	5 349,3
Total	9 733,5	1 714,0	23,4	15 518,9	190,2	27 180,0

125

(En millions €)	2011					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,6	0,0	63,8	0,0	65,4
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	394,2	0,0	0,0	0,0	394,2
Actifs financiers disponibles à la vente	691,2	284,4	0,0	62,2	0,0	1 037,8
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	257,5	0,0	0,0	0,0	257,5
Prêts et créances envers la clientèle	620,7	0,0	0,0	8 186,4	219,4	9 026,5
PLMT	0,0	0,0	0,0	7 470,9	214,8	7 685,7
FCT	0,0	0,0	0,0	697,6	0,0	697,6
Autres	620,7	0,0	0,0	17,9	4,6	643,2
Opérations de location financement	0,0	0,0	0,0	4 293,4	0,0	4 293,4
CBI	0,0	0,0	0,0	2 972,8	0,0	2 972,8
CBM	0,0	0,0	0,0	1 320,6	0,0	1 320,6
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 160,6	3 042,7	0,0	28,4	0,0	8 231,7
Total	6 472,5	3 980,4	0,0	12 634,2	219,4	23 306,5





(En millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2012					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	315,6	11 763,9	12 079,5

(En millions €)

Type de contrepartie/émetteur	2011					
	Administrations centrales	Etablissements de crédit	Institutions non établissements de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	279,3	11 854,1	12 133,4

Informations quantitatives sur les encours sains, les encours en souffrance et les encours dépréciés

126

Ventilation des prêts et créances par qualité des crédits

(En millions €)

	2012				2011			
	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total	Sains	En souffrance	Dépréciés	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	394,5	0,0	0,0	394,5	257,5	0,0	0,0	257,5
Prêts et créances envers la clientèle	15 318,8	144,8	93,4	15 557,0	8 867,7	101,3	57,5	9 026,5
PLMT	9 695,7	71,8	82,2	9 849,7	7 574,0	62,2	49,5	7 685,7
FCT	818,5	73,0	8,7	900,2	652,8	39,1	5,7	697,6
Autres	4 804,6	0,0	2,5	4 807,1	640,9	0,0	2,3	643,2
Opérations de location financement	4 602,6	191,7	27,5	4 821,8	4 096,3	170,1	27,0	4 293,4
CBI	3 204,2	161,7	14,5	3 380,4	2 827,9	133,8	11,1	2 972,8
CBM	1 398,4	30,0	13,0	1 441,4	1 268,4	36,3	15,9	1 320,6
Total	20 315,9	336,5	120,9	20 773,3	13 221,5	271,4	84,5	13 577,4





Ventilation des prêts et créances sains par classes d'instruments financiers (non dépréciés, ni en souffrance)

Notation interne	2012						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	4786,4	4 786,4	0,0	0,0	0,0
Risque faible	4 963,1	148,3	0,0	5 111,4	1 590,3	750,1	2 340,4
Risque moyen	2 921,8	537,3	0,0	3 459,1	1 125,3	528,6	1 653,9
Risque élevé	485,6	117,2	0,0	602,8	151,3	52,4	203,7
Non noté	1 325,2	15,7	18,2	1 359,1	337,3	67,3	404,6
Total des prêts et créances sains	9 695,7	818,5	4 804,6	15 318,8	3 204,2	1 398,4	4 602,6

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

Notation interne	2011						
	Prêts et créances envers la clientèle				Opérations de location financement		
	PLMT	FCT	Autres	Total	CBI	CBM	Total
Sans risque (1)	0,0	0,0	620,7	620,7	0,0	0,0	0,0
Risque faible	3 581,5	139,4	0,0	3 720,9	1 264,8	599,6	1 864,4
Risque moyen	2 507,8	400,6	0,0	2 908,4	825,9	514,0	1 339,9
Risque élevé	357,4	101,7	0,0	459,1	190,7	73,1	263,8
Non noté	1 127,3	11,1	20,2	1 158,6	546,5	81,7	628,2
Total des prêts et créances sains	7 574,0	652,8	640,9	8 867,7	2 827,9	1 268,4	4 096,3

(1) comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor

Ventilation des autres actifs sains par catégories comptables (non dépréciés, ni en souffrance)

Notation Echelle Moody's	2012				
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Aaa	0,0	0,0	0,0	181,5	181,5
Aa3 à Aa1	0,0	107,2	1,6	4 873,1	4 981,9
A3 à A1	0,0	313,0	216,7	294,7	824,4
<A3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non notés	81,5	47,8	176,2	0,0	305,5
Total des actifs sains	81,5	468,0	394,5	5 349,3	6 293,3





(En millions €)	2011				
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances envers les établissements de crédit	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Total
Notation Echelle Moody's					
Aaa	0,2	691,2	2,2	6 168,4	6 862,0
Aa3 à Aa1	0,2	130,1	20,6	791,7	942,6
A3 à A1	0,0	162,4	140,8	1 266,7	1 569,9
<A3	0,0	0,0	0,0	4,7	4,7
Non notés	65,0	48,4	93,9	0,2	207,5
Total des actifs sains	65,4	1 032,1	257,5	8 231,7	9 586,7

Actifs financiers en souffrance non dépréciés par antériorité de défaut

(En millions €)	2012				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	20,0	13,1	21,5	90,2	144,8
<i>PLMT</i>	12,5	11,4	18,4	29,5	71,8
<i>FCT</i>	7,5	1,7	3,1	60,7	73,0
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	68,3	21,1	15,0	87,3	191,7
<i>CBI</i>	56,9	18,7	9,2	76,9	161,7
<i>CBM</i>	11,4	2,4	5,8	10,4	30,0
Total	88,3	34,2	36,5	177,5	336,5

(En millions €)	2011				
	Inférieur à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts et créances envers les établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances envers la clientèle	24,9	16,3	9,6	50,5	101,3
<i>PLMT</i>	16,2	12,4	7,7	25,9	62,2
<i>FCT</i>	8,7	3,9	1,9	24,6	39,1
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations de location financement	59,5	19,4	9,6	81,6	170,1
<i>CBI</i>	47,0	15,5	7,6	63,7	133,8
<i>CBM</i>	12,5	3,9	2,0	17,9	36,3
Total	84,4	35,7	19,2	132,1	271,4





Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

(En millions €)		2012																	
		Prêts et créances envers les établissements de crédit						Prêts et créances envers la clientèle						Opérations de location financement					
		PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total					
Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net				
Secteurs d'activité	0,0	0,0	14,8	14,8	2,5	0,3	0,0	0,0	15,1	6,0	2,4	4,6	1,6	10,6	4,0				
Commerce	0,0	0,0	51,6	14,8	2,5	0,3	0,0	0,0	54,1	6,0	2,4	4,6	1,6	10,6	4,0				
Industrie	0,0	0,0	77,6	22,0	4,2	2,3	0,1	0,1	81,9	21,5	7,8	20,1	6,2	41,6	14,0				
Services	0,0	0,0	120,7	34,5	4,8	1,0	1,7	1,3	127,2	6,7	2,6	12,1	4,5	18,8	7,1				
BTP	0,0	0,0	20,3	5,8	17,0	5,1	0,0	0,0	37,3	0,4	0,2	1,7	0,5	2,1	0,7				
Tourisme	0,0	0,0	18,2	5,1	0,0	0,0	1,4	1,1	19,6	3,9	1,5	0,4	0,2	4,3	1,7				
Total	0,0	0,0	288,4	82,2	28,5	8,7	3,2	2,5	320,1	38,5	14,5	38,9	13,0	77,4	27,5				

(En millions €)		2011																	
		Prêts et créances envers les établissements de crédit						Prêts et créances envers la clientèle						Opérations de location financement					
		PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total					
Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net				
Secteurs d'activité	0,0	0,0	43,1	4,0	1,6	0,1	0,0	0,0	44,7	5,3	1,9	6,1	0,8	11,4	2,7				
Commerce	0,0	0,0	67,7	12,0	2,6	0,9	0,3	0,1	70,6	17,8	6,2	24,6	10,6	42,4	16,8				
Industrie	0,0	0,0	80,6	25,6	4,1	0,9	1,7	1,3	86,4	5,2	1,8	9,4	2,9	14,6	4,7				
Services	0,0	0,0	14,3	4,5	14,6	3,8	0,0	0,0	28,9	0,3	0,1	3,4	1,4	3,7	1,5				
BTP	0,0	0,0	32,2	3,4	0,0	0,0	1,1	0,9	33,3	3,1	1,1	0,6	0,2	3,7	1,3				
Tourisme	0,0	0,0	237,9	49,5	22,9	5,7	3,1	2,3	263,9	31,7	11,1	44,1	15,9	75,8	27,0				
Total	0,0	0,0	237,9	49,5	22,9	5,7	3,1	2,3	263,9	31,7	11,1	44,1	15,9	75,8	27,0				





Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur opérations de crédit avec la clientèle (hors activité innovation) est mesuré par le montant des sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle 2 plafonné au montant restant dû. Certaines sûretés de type hypothèques, nantissements et cessions de créances, notamment, ne sont pas comprises dans ce montant.

Le montant des sûretés s'élève à 6 470 millions € au 31 décembre 2012 contre 5 550 millions € au 31 décembre 2011.

8.5. Risques de marché d'OSEO

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble du bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le groupe OSEO sont principalement les taux d'intérêt et les cours de change. Les risques attachés à l'emploi de la trésorerie des fonds de garantie sont gérés séparément.

8.5.1. Objectifs de la politique de gestion des risques financiers

La gestion financière conduite par OSEO vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change. Afin d'optimiser l'emploi de ses moyens financiers, la banque s'inscrit dans une démarche de limitation des risques inhérents aux marchés financiers, minimisant son exposition aux risques qui ne sont pas dans son cœur de métier, comme les risques financiers, le risque de contrepartie et le risque opérationnel. Il est à noter que, dans ce cadre, OSEO n'a pas de trading book au sens réglementaire.

8.5.2. Acteurs intervenant dans la gestion des risques financiers

La Direction Générale prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Elle décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM et le Comité de gestion financière réunissant la Direction Générale et les responsables concernés examinent les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.5.3. Centralisation de la gestion des risques financiers

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

8.5.4. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.





Le risque de taux

OSEO gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro couverture au niveau du domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans un portefeuille de gestion globale et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu et la sensibilité de la situation nette du bilan dans le cas du risque de prix. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2011.

(En millions €)	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
31 décembre 2012		
Risque de revenu 2012	1,0	-1,0
Risque de prix 2012	-80,5	82,8
31 décembre 2011		
Risque de revenu 2011	8,9	-8,9
Risque de prix 2011	-38,7	41,8

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, OSEO n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu pour conséquence une diminution (augmentation) du résultat à hauteur de 0,046 million €. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % de l'euro par rapport aux devises USD et GBP, au 31 décembre, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.





8.6. Risques de liquidité d'OSEO

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité validée par le Comité ALM. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante, sur la base du maintien d'une avance permanente de liquidité destinée à faire face à d'éventuelles difficultés d'accès à la liquidité de marché. La situation de liquidité du groupe OSEO est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1. Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière d'OSEO consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation d'OSEO et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire français.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance.

132

Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée, laquelle est exprimée en stock et en flux.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon.

Les limites portent sur les coefficients de liquidité à un mois, la couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources à moyen et long terme.

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ses dépassements.

Le Comité ALM réunissant le Comité Exécutif et les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce Comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par le domaine ALM bancaire de la Direction des capitaux et du bilan.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de planification, de contrôle et de reporting puisque :





- les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Opérations Financières d'OSEO, via le département des Marchés, seul habilité à intervenir sur les marchés de capitaux pour le compte de l'ensemble du groupe OSEO,
- les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction des Capitaux et du Bilan ;

8.6.4. Sources de refinancement

OSEO gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

OSEO intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. OSEO dispose également d'un accès aux ressources LDD centralisées à la Caisse des Dépôts. OSEO nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux.

8.7. Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue quatre principaux blocs de gestion financière :

- Le bloc AFT (Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie,
- Le bloc CDC Entreprises au titre du fonds France Investissement, qui est doté par CDC Entreprises,
- Le bloc « Autres fonds » pour des petits fonds de garantie, certains à caractère mutuel qui sont affectés à l'ex OSEO financement,
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Idf, UIMM, textile, GL...

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures d'OSEO. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité Métier financement garantie

Le Comité métier financement garantie rapporte au Comité d'audit d'OSEO. Son rôle est de valider les orientations générales et les modalités de gestion des actifs en matière de placement des fonds de garantie et des fonds propres.

Le Comité de Gestion Financière

Sur la base des orientations prises par le Comité métier financement garantie, le Comité de Gestion Financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de gestion des fonds de garantie.





8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie et des fonds propres, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en quatre blocs (bloc AFT, « Autres fonds », CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

134

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie et des fonds propres est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- Le risque de prix : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1%,
- La sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.





8.8. Flux de trésorerie payables par le groupe OSEO relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (En millions €)	2012						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	13 062	-10 891	-42	-54	-211	-4 518	-6 065
Livret de Développement Durable	4 744	-5 349	0	-37	-36	-2 592	-2 684
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	3 879	-471	0	0	-23	-447	0
TSDI	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 950	-3 370	0	-8	-133	-891	-2 338
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 490	-1 702	-42	-8	-19	-589	-1 043
Remboursement des refinancements court terme	5 156	-5 324	-239	-4 711	-373	-1	0
Comptes ordinaires	159	-159	-159	0	0	0	0
Emprunts JJ	80	-80	-80	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 294	-1 354	0	-980	-373	-1	0
Titres donnés en pension livrée	3 623	-3 731	0	-3 731	0	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants	0	-3	0	0	0	0	-3
Dérivés hors couverture: flux entrants	6	57	0	7	0	50	0
Dérivés de couverture: flux sortants	0	-58	0	-26	-18	-14	0
Dérivés de couverture: flux entrants	20	3	0	0	0	0	3

Flux annuels (en millions €)	2011						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	10 783	-11 273	-32	-762	-771	-3 352	-6 356
Livret de Développement Durable	5 816	-7 507	0	-720	-505	-1 734	-4 549
Emprunts obligataires garantis par l'Etat	1 249	-252	0	0	-38	-214	0
TSDI	26	-37	0	0	-1	-4	-33
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	1 500	-1 088	0	-38	-180	-754	-116
Emprunts et comptes à terme clientèle	2 190	-2 389	-32	-5	-48	-647	-1 658
Remboursement des refinancements court terme	4 479	-2 990	-92	-2 273	-623	-2	0
Comptes ordinaires	92	-92	-92	0	0	0	0
Emprunts JJ	0	0	0	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	1 416	-886	0	-737	-147	-2	0
Titres donnés en pension livrée	2 971	-2 012	0	-1 536	-476	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants	4	38	0	0	2	31	4
Dérivés de couverture: flux sortants	0	-113	0	-14	-30	-55	-14
Dérivés de couverture: flux entrants	21	0	0	0	0	0	0

Les engagements de financement donnés de 3,9 milliards € à fin 2012 contre 3,4 milliards € à fin 2011 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,1 milliards € à fin 2012 comme à fin 2011) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.



Face à ces passifs financiers, le groupe OSEO dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Note 9 - Avantages au personnel et autres rémunérations

9.1. Charges de personnel

(En millions €)	2012	2011
Salaires et traitements	-100,5	-100,7
Autres charges sociales	-37,1	-33,5
Charges fiscales	-9,0	-8,0
Charges de retraite à cotisations définies	-10,6	-10,1
Charges de retraite à prestations définies	0,0	0,0
Intéressement et participation	-6,5	-6,2
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	1,2	4,4
Total des charges de personnel	-162,5	-154,1

9.2. Effectif moyen

L'effectif moyen payé, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 655 agents en 2012 (contre 1 641 en 2011), dont 81 % de cadres.

136

Le solde des droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à 26 681 jours à fin décembre 2012.

9.3. Engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à la norme IAS 19 : « avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Les taux d'actualisation retenus de 2,50% et 1,00 %, proches du taux des obligations de première catégorie, ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés. Une variation des taux de + 0,5% conduirait à une diminution de l'engagement d'1,4 million €.

Indemnités de fin de carrière

En 2010, les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel étaient couverts par un contrat d'assurance Groupe pour le personnel de l'UES groupe OSEO financement et par une provision pour celui d'OSEO innovation. A compter de 2011, tous les engagements sont couverts par l'assurance groupe. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Le groupe OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.



Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe OSEO se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé au sein du groupe OSEO.

Autres engagements sociaux

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, le groupe OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.

Variation des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011	20,6	1,9	2,4	24,9
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,1	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,7	0,1	0,1	0,8
Prestations versées	-2,1	-0,5	-0,2	-2,8
Ecart actuariels	2,6	-0,2	0,1	2,6
- Ecart actuariels de la période liés à l'expérience	0,6	-0,2	0,0	0,4
- Ecart actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses	2,0	0,0	0,2	2,2
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Services passés non amortis	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2012	22,6	1,5	2,4	26,5





Evolution des fonds constitués en couverture des engagements

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Valeur de marché au 31 décembre 2011	18,2	0,0	0,0	18,2
Dotations de l'exercice	2,4	0,0	0,0	2,4
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations versées	-2,1	0,0	0,0	-2,1
Gains et (pertes) actuariels	2,2	0,0	0,0	2,2
Valeur de marché au 31 décembre 2012	20,7	0,0	0,0	20,7

Coût net de l'exercice 2012 comptabilisé en résultat

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Coût des services rendus de l'année	0,8	0,1	0,0	0,9
Coût de l'actualisation	0,7	0,1	0,1	0,8
Rendement attendu des actifs de couverture	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement des écarts actuariels et du coût des services passés	0,4	-0,2	0,1	0,4
Coût net de l'exercice 2012	1,9	0,0	0,2	2,1

Variation des provisions et charges à payer

(En millions €)	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Frais de santé	Total
Provisions au 31 décembre 2011	2,5	1,9	2,4	6,8
Coût net de l'exercice 2012	1,9	0,0	0,2	2,1
Prestations versées	-2,4	-0,5	-0,2	-3,1
Provisions au 31 décembre 2012	2,0	1,5	2,4	5,9

Les stocks d'écarts actuariels et du coût des services passés non comptabilisés au 31 décembre 2012 sont nuls.

9.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et de surveillance

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 175 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.





Note 10 - Information sectorielle

Le groupe OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions.

Dans la rubrique "Autres" figurent notamment les activités de capital-investissement réalisées par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine) et les produits des participations.

(En millions €)	2012				
	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	347,6	104,8	47,3	6,4	506,1
Frais généraux	-161,9	-53,2	-74,6	0,0	-289,7
Coût du risque	-64,8	0,1	0,0	0,0	-64,7
Résultat d'exploitation	120,9	51,7	-27,3	6,4	151,7

139

(En millions €)	2011				
	Financement	Garantie	Innovation	Autres	Total
PNB	271,6	97,4	55,6	12,3	436,9
Frais généraux	-147,2	-49,3	-65,6	-0,3	-262,4
Coût du risque	-24,4	0,4	0,0	0,0	-24,0
Résultat d'exploitation	100,0	48,5	-10,0	12,0	150,5

(En millions €)	2012	2011
	Encours bruts	
Cofinancement	15 377,1	12 603,5
Financement court terme	935,1	714,8
Aides au financement de l'innovation	645,4	601,0
Garanties données	12 079,5	12 133,4

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 2 173,7 millions € en 2012 contre 2 297,6 millions € en 2011.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 314,6 millions € en 2012 contre 262,9 millions € en 2011.





Note 11 - Engagements de financement et de garantie

(En millions €)	2012	2011
Engagements donnés	16 785,9	16 443,2
Engagements de financement de crédits	3 911,3	3 397,7
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	10,0	10,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	3 901,3	3 387,7
Engagements de financement d'aides à l'innovation	795,1	912,1
Engagements de garantie	12 079,5	12 133,4
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	17,3	16,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 062,2	12 117,4
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	2 091,2	905,4
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	1 182,0	106,1
Engagements de financement reçus de l'EPIC BPI-Groupe	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	908,2	799,3
Engagements sur titres (titres à recevoir)	1,0	0,0

Note 12 - Autres informations

140

12.1. Parties liées

Les parties liées au groupe OSEO sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, ainsi que les participations non consolidées.

Informations relatives aux sociétés liées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation d'OSEO sont toutes consolidées par intégration globale, sauf pour ALSABAIL consolidée par mise en équivalence.

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».



**31 décembre 2012****Bilan**

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	1,6	60,3	0,0	61,9
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	5,4	83,9	89,3
Autres créances	42,4	26,2	0,0	1,0	69,6
Total des actifs	42,4	27,8	65,7	84,9	220,8
Passif					
Dépôts	95,9	0,0	0,0	0,2	96,1
Emprunts à terme	1 643,8	4 216,5	0,0	0,0	5 860,3
Autres passifs	0,3	0,0	0,0	6,9	7,2
Total des passifs	1 740,0	4 216,5	0,0	7,1	5 963,6
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

141

Compte de résultat

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	51,5	157,9	0,0	0,7	210,1
Charges d'intérêts	51,5	157,9	0,0	0,0	209,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7
Total des produits dont :	0,2	2,2	1,1	0,8	4,3
Produits d'intérêts	0,0	1,0	1,0	0,0	2,0
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,2	0,0	0,0	0,7	0,9
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	1,2	0,0	0,1	1,3
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



**31 décembre 2011****Bilan**

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Actif					
Prêts et avances	0,0	2,2	32,0	0,0	34,2
Instruments de capitaux propres	0,0	0,0	0,0	68,8	68,8
Autres créances	14,4	0,0	0,0	0,5	14,9
Total des actifs	14,4	2,2	32,0	69,3	117,9
Passif					
Dépôts	40,3	0,0	0,0	0,2	40,5
Emprunts à terme	1 452,4	5 279,6	0,0	0,0	6 732,0
Autres passifs	14,7	0,0	0,0	8,9	23,6
Total des passifs	1 507,4	5 279,6	0,0	9,1	6 796,1
Informations diverses					
Garanties émises par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1

142

Compte de résultat

(En millions €)	Société mère	Sociétés avec influence notable	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	39,8	168,1	0,0	0,6	208,5
Charges d'intérêts	39,8	168,1	0,0	0,0	207,9
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6
Total des produits dont :	0,2	0,0	0,2	1,7	2,1
Produits d'intérêts	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,2	0,0	0,0	0,2	0,4
Produits de dividendes	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Autres	0,0	0,0	0,0	1,3	1,3
Autres informations					
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0





12.2 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et aux membres de leurs réseaux

	Mazars				KPMG Audit				Picarle - Ernst & Young			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- SA OSEO	300	280	75%	74%	300	280	90%	92%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	77	69	19%	18%	14	-	4%	0%	30	36	6%	26%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- SA OSEO	24	31	6%	8%	20	26	6%	8%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	12	0%	9%
S/TOTAL AUDIT	401	379	100%	100%	333	306	100%	100%	30	48	6%	35%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social												
- SA OSEO	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Autres												
- SA OSEO (*)	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	466	90	94%	65%
- Filiales intégrées globalement (*)	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
S/TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	466	90	94%	65%
TOTAL	401	379	100%	100%	333	306	100%	100%	495	138	100%	100%

(*) Dont 450 milliers € de travaux de préparation, coordination et expertise réalisés dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes et 16 milliers € de conseil en actuariat.





11. Comptes individuels

Bilan publiable d'OSEO

A C T I F (En millions €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales		115,0	81,5
Effets publics et valeurs assimilées	6	4 758,1	5 542,5
Créances sur les établissements de crédit	3	327,7	197,1
- A vue		223,6	143,6
- A terme		104,1	53,5
Opérations avec la clientèle	4	15 986,4	9 344,4
- Autres concours à la clientèle		15 460,9	8 708,4
- Comptes ordinaires débiteurs		525,5	636,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6	665,8	3 367,9
Actions et autres titres à revenu variable	6	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	7	98,4	84,5
Parts dans les entreprises liées	7	1 079,8	94,8
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	4 604,1	4 117,8
Location simple	5	229,4	238,1
Immobilisations incorporelles	8	41,5	36,1
Immobilisations corporelles	8	11,7	11,2
Capital souscrit non versé		0,0	0,0
Actions propres		0,0	0,0
Aides au financement de l'innovation	9	1 102,7	1 118,3
Autres actifs	10	1 091,7	1 067,6
Comptes de régularisation	11	221,8	280,3
TOTAL DE L'ACTIF		30 334,1	25 582,1

Bilan publiable d'OSEO





P A S S I F (En millions €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales		3,0	81,3
Dettes envers les établissements de crédit	12	10 827,5	10 231,2
. A vue		6,8	4,0
. A terme		10 820,7	10 227,2
Opérations avec la clientèle	13	3 015,5	2 641,0
- Autres dettes		3 015,5	2 641,0
. A vue		191,5	141,5
. A terme		2 824,0	2 499,5
Dettes représentées par un titre	14	5 204,3	2 687,3
. Titres du marché interbanc. & titres de créances négociables		1 293,9	1 416,4
. Emprunts obligataires		3 910,4	1 270,9
Autres passifs	15	2 864,8	1 981,8
Comptes de régularisation	16	962,0	887,6
Provisions	17	405,9	372,0
Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel	18	26,0	65,0
Fonds de garantie publics	19	3 035,0	3 124,2
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	20	1 787,8	1 850,4
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		235,2	235,2
Capitaux propres hors FRBG	21	1 967,1	1 425,1
- Capital souscrit		750,9	594,8
- Primes d'émission		729,1	346,3
- Primes de fusion		211,8	211,8
- Réserves		188,2	188,0
- Provisions réglementées, subventions d'investissement		30,5	24,2
- Report à nouveau		43,8	56,2
- Résultat de l'exercice		12,8	3,8
TOTAL DU PASSIF		30 334,1	25 582,1





Hors-bilan publiable d'OSEO

(En millions €)	Note	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNÉS	24		
Engagements de financement			
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		660,0	10,0
. Engagements en faveur de la clientèle		4 696,4	4 299,8
Engagements de garantie			
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit		17,3	16,0
. Engagements d'ordre de la clientèle		11 579,0	11 655,6
Engagements sur titres			
. Titres achetés avec faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements donnés		0,0	0,0
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		1 182,0	106,1
. Engagements reçus de la clientèle		0,0	0,0
Engagements de garantie			
. Engagements reçus d'établissements de crédit		2 750,2	935,5
Engagements sur titres			
. Titres vendus avec la faculté de rachat ou de reprise		0,0	0,0
. Autres engagements reçus		1,0	0,0





Compte de résultat publiable d'OSEO

(En millions €)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	26	713,5	610,2
Intérêts et charges assimilées	27	-479,1	-427,3
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	900,5	852,2
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	29	-812,0	-781,9
Produits sur opérations de location simple	28	91,1	87,4
Charges sur opérations de location simple	29	-110,9	-114,2
Revenus des titres à revenu variable	30	1,7	1,1
Commissions (produits)	31	29,8	10,8
Commissions (charges)	31	-0,5	-0,3
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	0,0	0,1
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	0,0	1,1
Autres produits d'exploitation bancaire	34	117,0	148,6
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-45,6	-73,5
PRODUIT NET BANCAIRE		405,5	314,3
Charges générales d'exploitation	36	-273,2	-248,4
Dotations aux amortis. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles		-16,4	-14,4
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		115,9	51,5
Coût du risque	37	-58,5	-28,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		57,4	23,0
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	38	0,6	0,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		58,0	23,0
. <i>Résultat exceptionnel</i>		0,0	0,0
. <i>Impôt sur les bénéfices</i>	41	-38,9	-14,8
. <i>Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées</i>		-6,3	-4,4
RÉSULTAT NET		12,8	3,8



Annexe Comptable

• Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation	149
• Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	159
• Note 3 - Créances sur les établissements de crédit.....	160
• Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif	161
• Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple.....	163
• Note 6 - Portefeuille titres.....	163
• Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées	165
• Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles.....	168
• Note 9 - Aides au financement de l'innovation	168
• Note 10 - Autres actifs	169
• Note 11 - Comptes de régularisation - Actif	169
• Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit.....	170
• Note 13 - Opérations avec la clientèle - Passif	170
• Note 14 - Dettes représentées par un titre.....	171
• Note 15 - Autres passifs.....	171
• Note 16 - Comptes de régularisation – Passif.....	172
• Note 17 - Provisions.....	172
• Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel.....	173
• Note 19 - Fonds de garantie publics	174
• Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation	176
• Note 21 - Variation des capitaux propres.....	177
• Note 22 - Contre-valeur en € des opérations en devises.....	177
• Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions.....	178
• Note 24 - Engagements de hors-bilan	179
• Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme.....	180
• Note 26 - Intérêts et produits assimilés.....	182
• Note 27 - Intérêts et charges assimilées.....	182
• Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple	182
• Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple.....	183
• Note 30 - Revenus des titres à revenu variable	183
• Note 31 - Commissions.....	183
• Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	183
• Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	184
• Note 34 - Autres produits d'exploitation bancaire	184
• Note 35 - Autres charges d'exploitation bancaire	184
• Note 36 - Charges générales d'exploitation	185
• Note 37 - Coût du risque.....	185
• Note 38 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	186
• Note 39 - Passage entre le résultat social et le résultat financier	186
• Note 40 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers.....	187
• Note 41 - Situation fiscale	187
• Note 42 - Information sectorielle	188
• Note 43 - Activités pour compte de tiers	188
• Note 44 - Effectifs	189
• Note 45 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction	189



Note 1 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié par les règlements n° 99-04 et n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.1. Présentation des comptes

Bilan

- Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.
- Le portefeuille titres est ventilé en fonction de la nature des titres qui le composent : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable. Sa ventilation par finalité économique (transaction, placement, investissement) fait l'objet de la note 6.2.
- Les créances subordonnées sont portées, selon leur nature, soit dans les créances sur les établissements de crédit, soit dans les créances sur la clientèle, soit dans le poste « Obligations et autres titres à revenu fixe ».
- Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de dépréciations.
- Au passif, les dépôts de garantie à caractère mutuel sont intégrés au poste « Dettes subordonnées ».
- La rubrique « Capitaux propres hors FRBG » regroupe les postes « capital souscrit », « primes d'émission », « primes de fusion », « réserves », « provisions réglementées et subventions d'investissement », « report à nouveau » et « résultat de l'exercice ».
- Les subventions d'équipement perçues au titre des opérations de crédit-bail figurent dans la rubrique "Autres passifs".

Compte de résultat

Conformément au règlement CRC n° 2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes 26 à 41.

1.2 Principes et méthodes comptables

• Risque de crédit

Les opérations génératrices d'un risque de crédit sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03 modifié.

Il est procédé à une distinction entre les encours sains, les encours restructurés, les encours douteux et douteux compromis.

Le classement des opérations de crédit s'appuie sur la notion de risque de crédit avéré. Le risque étant avéré dès lors qu'il est probable qu'une partie des sommes dues par une contrepartie ne sera pas perçue et que cette probabilité de perte est associée à l'une des situations suivantes :





- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, (trois mois pour le crédit et le crédit-bail mobilier et six mois pour le crédit-bail immobilier),
- l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie, laquelle se traduit par un risque de non recouvrement,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Encours sains

Les opérations de crédit non génératrices d'un risque avéré sont a contrario reconnues comme des encours sains.

Encours restructurés

Les créances dites restructurées sont définies comme étant des créances détenues sur des contreparties qui ont connu des difficultés financières telles que l'établissement a été amené à revoir les caractéristiques initiales de la créance.

Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et intérêts au taux d'intérêt effectif (TIE) fait l'objet d'une décote. Cette décote est enregistrée en coût du risque. Elle est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Afin de couvrir le risque de non recouvrement subsistant suite à la restructuration, une dépréciation peut être constituée, en complément de la décote.

Encours douteux

Les opérations de crédit génératrices d'un risque avéré sont des encours douteux. Pour une même contrepartie la totalité des opérations de crédit sera classée par "contagion" en encours douteux.

Les opérations de crédit deviennent compromises si les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et si le passage en perte à terme est envisagé.

Les événements qui conduisent au déclassement en encours douteux compromis sont notamment :

- la déchéance du terme
- la résiliation du contrat
- la clôture des relations avec le client.

Un an après la classification en encours douteux, l'encours de crédit est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. L'existence de garanties est prise en compte pour la qualification des encours compromis.

Lorsque le caractère irrécouvrable des encours est confirmé, ces actifs sont passés en perte.

Les encours douteux compromis sont identifiés au sein des encours douteux.

Segmentation des encours

La nature de l'activité de l'établissement conduit à segmenter les encours par :

- durée résiduelle,
- secteur d'activité,
- grands types de contreparties.





Dans le cadre de sa politique commerciale, de sa politique de sélection et de son contrôle des risques, un système de notation interne est utilisé par OSEO.

Dépréciations affectées à des créances douteuses de la clientèle

Les dépréciations affectées à des créances douteuses sont portées en déduction des postes d'actif correspondants.

Les dépréciations qu'OSEO a estimées nécessaires à la couverture de risques potentiels relatifs à certains secteurs d'activité et celles qui sont affectées à des engagements de hors bilan sont inscrites au passif du bilan.

Le montant des dépréciations sur crédits à moyen et long terme et autres créances adossés ou non à des fonds de garantie, est déterminé au fil de l'eau, créance par créance, après analyse de la perte estimée à partir des récupérations probables, garanties incluses, actualisées au taux d'origine du crédit.

A la date d'arrêté, l'encours net de dépréciation est égal au plus bas entre le coût historique et la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus au titre des intérêts, du remboursement du capital et de la valeur des garanties.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont enregistrées en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable liée à l'amortissement de la décote et à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps est inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciations des engagements de garantie donnés et des aides à l'innovation

Concernant les engagements de garantie donnés, la dépréciation correspond à la perte en capital ainsi qu'aux intérêts contractuels couverts par les fonds de garantie. La perte en capital est évaluée à partir d'une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie.

Concernant les aides à l'innovation, les dépréciations sont estimées statistiquement en fonction des faits générateurs ayant déclenché le transfert en créances douteuses. Ces dépréciations n'impactent pas le compte de résultat mais s'imputent sur les fonds de garantie innovation.

Provisionnement collectif dynamique

En 2000, un mode de provisionnement dynamique des crédits à la production a été mis en place par le groupe.

En 2007, en liaison avec le passage aux normes IFRS des comptes consolidés, OSEO a revu sa méthodologie d'estimation du provisionnement collectif.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une provision, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

La méthodologie mise en place par le groupe repose principalement sur l'analyse des notations internes de l'ensemble du portefeuille.

Le montant de la provision collective est calculé en fonction des pertes attendues.

Au 30 juin 2012, de nouvelles modalités de calcul de la dépréciation sur base collective des encours sains de financement ont été mises en place.





Le modèle d'estimation des provisions collectives est désormais basé sur des simulations de scénarii stochastiques qui associent à chaque contrepartie une date éventuelle de défaut et un taux de perte en cas de défaut ; antérieurement, les provisions collectives faisaient l'objet d'un provisionnement selon des taux de perte par produit issus des pratiques de place.

L'impact de ce changement d'estimation comptable sur le montant de 350 millions € de cette dépréciation collective était alors une reprise de 2,7 millions €.

La démarche proposée est évolutive et pragmatique, sachant que les lois statistiques ne peuvent en aucune manière déboucher sur des certitudes.

La provision collective est comptabilisée au passif du bilan ; à mesure que les risques surviennent, des dépréciations pour créances douteuses sont comptabilisées et portées en déduction des encours compromis, la provision collective étant reprise corrélativement.

- **Remboursements anticipés des prêts accordés à la clientèle**

Afin de converger avec les normes IFRS, à compter d'octobre 2012 les indemnités de remboursements anticipés ne sont plus étalées sur la durée résiduelle des prêts concernés mais enregistrées directement en résultat à la date de réalisation.

Le montant des indemnités de remboursements anticipés restant à étaler, à la date de ce changement, comptabilisé en résultat s'élève à 4,6 millions €.

- **Opérations de crédit-bail et assimilées**

OSEO exerce une activité de crédit-bail mobilier, de location financière et de crédit-bail immobilier dont une partie résiduelle est soumise au régime SICOMI.

Dans les comptes sociaux, ces opérations apparaissent au bilan dans les rubriques « Crédit-bail et location avec option d'achat » et « Location simple » et au compte de résultat dans les rubriques « Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées », « charges sur opérations de crédit-bail et assimilées » et « Produits sur opérations de location simple », « Charges sur opérations de location simple ».

Les immobilisations données en crédit-bail ou en location sont portées au bilan social pour leur valeur d'achat, laquelle, pour le crédit-bail immobilier, comprend les frais d'acquisition, le coût de la construction et le prix d'achat du terrain.

L'amortissement comptable, lequel s'inscrit dans la double limite de l'amortissement fiscalement autorisé et de la dotation linéaire minimale, est calculé élément par élément, à l'exception des terrains qui ne font pas l'objet d'amortissement.

Lors du passage en douteux d'un contrat, si la valeur estimée des récupérations probables est inférieure à la valeur comptable de l'immobilisation, la différence fait l'objet d'une dépréciation inscrite dans le Produit Net Bancaire.

Les indemnités de résiliation contractuelles sont comptabilisées en « Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées ». Les dépréciations destinées à couvrir les indemnités dues sont également enregistrées dans ce poste.

A cette présentation sociale est associée une présentation financière, laquelle traduit la substance économique des opérations. Les loyers sont ventilés, d'une part en intérêts et d'autre part, en amortissements du capital appelés amortissements financiers.





Au bilan financier apparaît l'encours financier égal à la valeur brute des immobilisations diminuée des amortissements financiers et des dépréciations financières.

Au compte de résultat financier apparaissent, dans le Produit Net Bancaire, les intérêts inclus dans les loyers courus de l'exercice et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers sains, et dans le coût du risque, les variations des dépréciations financières et les plus ou moins-values financières sur les encours financiers douteux.

Les données financières sont retracées dans les notes 5, 39 et 40.

• Opérations sur instruments financiers

Opérations de bilan

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Le portefeuille est composé de valeurs mobilières, de bons du Trésor, d'autres titres de créances négociables et d'instruments du marché interbancaire.

En fonction de la finalité économique recherchée et des risques qui leur sont attachés, les titres sont classés en quatre portefeuilles qui font l'objet de règles de comptabilisation spécifiques :

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché,
- soit acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille,
- soit l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'achat frais exclus, intérêts courus inclus. A chaque date d'arrêté comptable, ils sont réévalués au prix du marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé dans le Produit Net Bancaire.

Titres de placement

Ce portefeuille est composé de titres qui ne peuvent être inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

Les gains, provenant des couvertures, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.





Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe destinés à être détenus durablement, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont financés par des ressources affectées ou sont couverts en taux. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus. L'écart constaté entre ce prix et la valeur de remboursement est étalé actuariellement sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. A la date d'arrêté comptable, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf éventuel risque de contrepartie.

Au cas où certains de ces titres viendraient à être cédés avant leur échéance pour un montant significatif, l'ensemble du portefeuille serait déclassé en titres de placement pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants, sauf exceptions prévues par les textes.

Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les titres acquis de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion. L'activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant à l'établissement une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Entrent dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque ; ces titres sont comptabilisés, selon leur nature, dans les rubriques « Obligations et autres titres à revenu fixe » et « Actions et autres titres à revenu variable ».

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation qui affecte le Produit Net Bancaire.

154

Opérations de pension

Les opérations portant sur les titres en pension livrée sont enregistrées conformément au règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement n° 94-05 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et par le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres reçus en pension livrée sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en Produit Net Bancaire.

Les titres donnés en pension livrée génèrent une dette inscrite au passif ; ils sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent d'être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille.

Opérations de hors bilan

Ces opérations sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02, n° 89-01 et n° 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et des règlements n° 2002-01 et n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Elles sont recensées sur la base du montant notionnel et de la valeur de marché des contrats et sont distinguées selon leur finalité économique (cf. note 25).

Les résultats afférents à ces opérations sont constatés dans le Produit Net Bancaire.

Les opérations de couverture constituent l'essentiel des opérations négociées :





- les produits et les charges relatifs aux instruments financiers à terme destinés à couvrir, de manière identifiée dès l'origine, un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (micro couverture¹) sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges constatés sur les éléments couverts,
- les produits et les charges liés aux instruments permettant d'ajuster les caractéristiques des ressources aux besoins définis dans le cadre de la gestion globale des positions de taux d'intérêt ou de devises (macro couverture²) sont comptabilisés prorata temporis.

En cas d'annulation de contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises conclus au titre de la gestion globale des positions de taux, les soultes reçues ou versées sont étalées sur la durée de vie résiduelle du contrat annulé.

En ce qui concerne les opérations constitutives de positions ouvertes isolées :

- les opérations négociées sur un marché organisé ou assimilé sont évaluées à chaque date d'arrêté comptable ; les gains ou pertes correspondants affectent directement le Produit Net Bancaire,
 - les résultats des opérations négociées sur un marché de gré à gré sont enregistrés selon la nature des instruments, soit au dénouement des contrats, soit prorata temporis. Les pertes latentes constatées à la date d'arrêté affectent le Produit Net Bancaire.
- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme**

Ces titres sont inscrits au prix d'acquisition, frais exclus.

Participations, parts dans les entreprises liées

Les dispositions relatives à ces catégories de titres sont précisées par les règlements n° 2000-02 et n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont des valeurs donnant des droits dans le capital d'une entreprise ; leur possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise qui les détient, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société émettrice, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat.

Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Celle-ci peut notamment être déterminée en fonction de la valeur de marché, de la valeur d'actif net, des perspectives d'activité de la société émettrice, des perspectives de réalisation, de la conjoncture économique. Si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable, les titres font l'objet d'une dépréciation constatée à la ligne « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence sur la gestion de celle-ci en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont évalués selon la méthode retenue pour les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

1 En micro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt négociés dans le cadre de la couverture d'opérations de refinancement de l'activité commerciale ou dans le cadre de la couverture du portefeuille de titres de placement et les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés destinées à couvrir le risque de taux de ce portefeuille ainsi que les opérations en devises (change à terme, contrats d'échange de devises).

2 En macro couverture sont recensés les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises mis en place dans le cadre de la gestion globale des positions d'OSEO au sens de l'article 2.1c du règlement CRBF n° 90-15 modifié. Sont aussi recensées sous cette rubrique les opérations réalisées sur des marchés à terme organisés dans le cadre de la gestion globale du risque de taux d'intérêt.





- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont enregistrées conformément au règlement n° 2002-10 modifié du Comité de la Réglementation Comptable.

Les immobilisations sont des actifs amortissables ou non amortissables desquels l'entreprise attend des avantages économiques futurs.

L'amortissement d'une immobilisation est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

La dotation aux amortissements se trouve dans le poste « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les amortissements dérogatoires résultant de l'application du Code Général des Impôts sont enregistrés dans la rubrique « Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées » du compte de résultat.

- **Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition d'OSEO des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- à l'actif, les aides au financement de l'innovation (cf. note 9),
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 24),
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 19), les ressources d'intervention à l'innovation (cf. note 20).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics » et « Fonds de garantie de l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 19.2 et 20.2, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à OSEO des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation ».

- **Fonds pour risques bancaires généraux**

En application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, le fonds pour risques bancaires généraux est doté à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des charges et à des risques de nature exceptionnelle relevant de l'activité bancaire.





- **Opérations en devises**

Les opérations réalisées en devises sont traitées conformément aux dispositions du règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en € au cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les différences résultant de la réévaluation des positions de change sont constatées dans le Produit Net Bancaire.

- **Intérêts et Commissions**

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

Les commissions et les frais perçus, dont le montant n'est pas significatif, ne donnent pas lieu à étalement.

- **Charges d'emprunts**

Les frais d'émission et les primes de remboursement ou d'émission sont répartis sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus ; la charge en résultant est constatée dans le Produit Net Bancaire.

La charge annuelle d'intérêts des emprunts à taux progressif ou à coupon unique est comptabilisée sur la base du taux de revient actuariel de l'emprunt.

- **Situation fiscale**

OSEO est la société mère du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes : AUXICONSEIL, AUXIFINANCES et la Compagnie Auxiliaire OSEO.

- **Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux**

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel d'OSEO.

Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les engagements.

Autres engagements sociaux

Les engagements sociaux ont été évalués au 31 décembre 2012 selon une méthode actuarielle qui tient compte de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1er avril 2003.

Les taux d'actualisation retenus de 2,50% et 1,00% ont été déterminés en fonction de la durée de portage des engagements concernés.





Indemnités de fin de carrière

Les engagements contractés au titre de l'ancienneté acquise par le personnel sont couverts par un contrat d'assurance. Ils ont été estimés à partir :

- des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière,
- d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

OSEO s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu de l'évolution de la réglementation et des pratiques constatées.

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont provisionnés sur la base de l'accord signé le 15 décembre 2011.

Accords de départs anticipés

Au titre d'accords de départs anticipés, OSEO est engagé vis-à-vis de son personnel au versement de pensions. Les engagements contractés sont provisionnés.





Note 2 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Faits significatifs de l'exercice

Augmentation de capital et création d'OSEO Industrie

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars 2012 a décidé de réaliser une augmentation de capital en deux opérations successives de 500 millions € chacune. La première opération a été souscrite à hauteur de 538,9 millions € au 30 juin 2012 et a donné lieu à l'émission de 19 510 298 nouvelles actions au prix de 27,62 €, prime d'émission incluse.

A l'issue de cette augmentation de capital qui permet de renforcer les fonds propres dans un contexte de forte activité, le capital d'OSEO est donc porté à 750,9 millions € et est composé de 93 857 598 actions au nominal de 8 € (cf note 21 - variation des capitaux propres).

Concomitamment OSEO a souscrit à 124 999 993 actions au nominal de 8 €, libérées pour moitié lors de la création d'OSEO Industrie le 12 Avril 2012.

Cession d'une partie du portefeuille de titres d'investissement

Dans le cadre de la poursuite de la politique de mutualisation des trésoreries publiques, et compte tenu des échanges visant l'application de cette politique, intervenus entre OSEO et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, la cession avant échéance d'une partie du portefeuille de titres d'investissement de certains Fonds de Garantie dotés par l'Etat s'est imposée à OSEO.

En conséquence, OSEO a procédé, en octobre 2012, à la cession d'une partie de ce portefeuille pour un prix de cession de 2 875,5 millions € correspondant à une valeur comptable de 2 661,2 millions € soit une plus-value de 214,3 millions € affectée aux fonds de garantie. La trésorerie issue de ces cessions a été centralisée auprès de l'Agence France Trésor.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

La création de la Banque Publique d'Investissement (BPI), a été annoncée par le Ministre de l'Économie le 6 juin 2012. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 a fixé le cadre juridique permettant la création de la BPI, holding commune qui regroupera OSEO, CDC Entreprises et le Fonds Stratégique d'Investissement, ainsi que les modalités de sa gouvernance. Cette loi sera mise en œuvre en 2013.



**Note 3 - Créances sur les établissements de crédit**

(En millions €)	2012	2011
Comptes à vue et prêts au jour le jour	223,6	143,6
Comptes et prêts à terme (*)	103,8	53,2
Prêts subordonnés	0,0	0,0
Créances douteuses		
. Montant brut	0,0	0,0
. Dépréciations	0,0	0,0
Montant net	0,0	0,0
Créances rattachées	0,3	0,3
Total	327,7	197,1
(*) Dont prêts de refinancement de filiales ou participations	60,1	32,0

Ventilation des encours sains (hors créances rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(En millions €)	D ≤ 3 m	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours	227,7	8,5	38,8	52,4
	327,4			





Note 4 - Opérations avec la clientèle - Actif

Cette note décrit les opérations de prêt et de financement des créances court terme.

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires débiteurs	14,1	15,3
Crédits de trésorerie	831,6	650,3
Crédits à moyen et long terme (1)	6 870,6	5 607,8
<i>dont crédits restructurés à des conditions hors marché</i>	3,2	1,9
Comptes auprès de l'Agence France Trésor	4 780,5	620,7
. A vue	511,4	620,7
. A terme	4 269,1	0,0
Autres crédits et prêts subordonnés	3 215,5	2 261,2
Créances douteuses		
. Montant brut (2)	463,4	363,9
. Dépréciations (3)	-103,8	-101,2
. Fonds de garantie affectés appelables (4)	-116,9	-99,6
Montant net	242,7	163,1
Créances rattachées	31,4	26,0
Total (5)	15 986,4	9 344,4
(1) Dont créances cédées venant en garantie d'emprunts contractés auprès de:		
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	0,0	57,7
Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE)	89,2	107,4
Fonds Proximité PME	474,3	473,6
La gestion de ces créances reste assurée par OSEO		
(2) Avant déduction des garanties éventuelles		
(3) Compte non tenu de la provision collective figurant au passif du bilan		
(4) Ce poste représente les dépréciations constituées sur les fonds de garantie		
(5) Dont créances éligibles auprès de l'Eurosystème (BCE)	1 630,0	69,2

161

Sans modifier le montant global des créances douteuses, le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable conduit à les ventiler comme suit :

(En millions €)	Encours douteux	Encours douteux compromis	Total
Encours	144,8	318,6	463,4
Dépréciations	0,0	-103,8	-103,8
Fonds de garantie affectés appelables	0,0	-116,9	-116,9
Montant net	144,8	97,9	242,7





Ventilation des encours (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012

Selon la durée restant à courir

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Encours sains	5 164,9	1 593,6	4 989,6	3 964,2
	15 712,3			

Par secteurs d'activité économique

(En millions €)	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Encours sains	2 399,0	2 935,7	8 965,3 (*)	599,9	812,4	15 712,3
Encours douteux	65,8	121,8	183,9	61,4	30,5	463,4
Dépréciations	-17,6	-26,3	-42,2	-11,9	-5,8	-103,8

(*) Dont 4 780,5 millions € auprès de l'Agence France Trésor

162

Par grands types de contrepartie

(En millions €)	Administrations centrales	Ets de crédit	Institutions non Ets de crédit	Entreprises	Clientèle de détail	Total
Encours sains	4 786,4	0,0	0,0	10 738,4	187,5	15 712,3
Encours douteux	0,0	0,0	0,0	460,3	3,1	463,4
Dépréciations	0,0	0,0	0,0	-103,4	-0,4	-103,8





Note 5 - Opérations de crédit-bail et location simple

Flux enregistrés au cours de l'exercice 2012

	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	Total
Montant brut des immobilisations au 31/12/2011	5 570,9	2 397,0	7 967,9
Entrées	805,7	570,8	1 376,5
Sorties	-348,6	-377,5	-726,1
Montant brut des immobilisations au 31/12/2012	6 028,0	2 590,3	8 618,3
Amortissements cumulés au 31/12/2012	-1 917,4	-1 434,2	-3 351,6
Dépréciations cumulées au 31/12/2012 (*)	-448,5	-2,2	-450,7
Fonds de garantie affectés cumulés au 31/12/2012	-11,5	-7,9	-19,4
Montant net des immobilisations au 31/12/2012	3 650,6	1 146,0	4 796,6
Créances nettes	22,6	14,3	36,9
Sous Total	3 673,2	1 160,3	4 833,5
Réserve latente	33,4	364,8	398,2
Encours financier net au 31/12/2012	3 706,6	1 525,1	5 231,7
(*) Dont - Provisions Art. 64 du Régime Sicomi	61,3	0,0	61,3
- Provisions Art. 57	373,9	0,0	373,9

Note 6 - Portefeuille titres

6.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2012

	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2011	5 542,5	3 369,1	1,1
Entrées et autres mouvements (1)	1 478,4	4 262,8	0,0
Sorties	-2 271,7	-6 933,0	0,0
Variation des créances rattachées	8,9	-32,0	0,0
Montant brut au 31/12/2012	4 758,1	666,9	1,1
Dépréciations cumulées au 31/12/2012 (2)	0,0	-1,1	-1,1
Montant net au 31/12/2012	4 758,1	665,8	0,0

(1) Amortissement des surcotes/décotes, variations de change

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses



Le tableau ci-dessous détaille la partie des titres détenus en emploi des fonds de garantie

(En millions €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2012	0,0	213,0	0,0
Dépréciations cumulées au 31/12/2012	0,0	0,0	0,0
Montant net au 31/12/2012	0,0	213,0	0,0

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0,0	21,2	412,7	4 251,4	72,8	4 758,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	527,7	8,0	15,0	111,0	4,1	665,8
	527,7	29,2	427,7	4 362,4	76,9	5 423,9
	5 347,0					

6.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(En millions €)	2012					2011	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres		Total	Total
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	105,5	0,4	312,2	0,0	0,0	418,1	304,4
Investissement	4 652,6	140,2	213,0	0,0	0,0	5 005,8	8 606,0
Total	4 758,1	665,8 (*)			0,0	5 423,9	8 910,4

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0
- Titres émis par d'autres émetteurs : 665,8

Les titres ont été donnés en pension livrée à hauteur de 3 340,6 millions € fin 2012 contre 2 884,4 millions € à fin 2011 (montants exprimés en valeur nette comptable).

La valeur nette des titres de placement comprend une dépréciation couvrant le risque de contrepartie de 1,9 million €.

6.3 Transferts entre portefeuilles et cession de titres d'investissement avant l'échéance

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert de titres entre portefeuilles.

Conformément à la note 2.1 la cession d'une partie du portefeuille des titres d'investissement a été réalisée.



6.4 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2012

(En millions €)	Valeur brute comptable	Valeur De marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	418,6	419,8	1,2	-0,4	1,6
Titres d'investissement (*)	5 005,7	5 490,5	484,8		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

Note 7 - Participations et autres titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées

7.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2012

(En millions €)	Participations	Autres titres détenus à long terme	Parts dans les entreprises liées
Montant brut au 31/12/2011	10,9	79,7	94,9
Entrées et autres mouvements	0,0	16,4	1 000,0 (2)
Sorties et autres mouvements	-0,3	-1,5	-15,0
Variation des créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2012	10,6	94,6	1 079,9
Dépréciations cumulées au 31/12/2012	0,0	-6,8	-0,1
Montant net au 31/12/2012 (1)	10,6	87,8	1 079,8
(1) Dont : - Titres cotés	0,0	0,0	0,0
- Titres non cotés	10,6	87,8	1 079,8

(2) Souscription au capital d'OSEO Industrie pour 1 000,0 millions € dont 500,0 millions € non appelés.



7.2 Participations et filiales

Raison sociale (En milliers €)	Immatriculation au registre du commerce	% de capital détenu		Valeur des titres détenus par la Sté		Capital social	Total des capitaux propres avt résultat	Résultat courant avt impôts	Résultat net	CA HT exercice 2012	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Directement	Indirectement	Brute	Nette								
I - SOCIÉTÉS LIÉES (1) (Article L. 233-1 du Code de commerce)													
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :													
Garantie													
OSEO Régions	Crétéil B 319 997 466	52,50%	-	2 807	2 807	4 800	12 965	2 474	1 645	4 043			
Intervention en fonds propres :													
FCPR AED C1		73,22%	-	1 096	1 096	5 345	23 049	-6	-6				
FCPR AED C2		58,19%	-	15 324	15 324	27 963	45 469	-8	-8				
Activité de contrepartie													
Compagnie Auxiliaire OSEO Industrie	Crétéil B 562 007 983	100,00%	-	3 199	3 199	2 592	7 380	7 749	7 629	7 796			133
OSEO Industrie	Crétéil B 751 170 556	100,00%	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-3 968	-3 968	-295			
Immobilier													
AUXI-FINANCES	Crétéil B 352 780 605	100,00%	-	57 168	57 168	57 187	65 610	2 773	1 671	8 206	18 281		1 300
Autres													
AUXI-CONSEIL	Crétéil B 352 792 667	100,00%	-	2 896	2 896	2 850	3 606	-32	-32	82			11
FCT PROXIMITE PME													
SOCI TOPOR MONTAUBAN	Crétéil B 340 905 389	100,00%	-	270	195	1	1	61	61	109			
II - PARTICIPATIONS (2) (Article L. 233-2 du Code de commerce)													
Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation :													
Intervention en fonds propres :													
ALSABAIL - 7 place Sébastien Brant - 67000 STRASBOURG	Strasbourg B 718 504 004	40,69%	-	5 365	5 365	9 704	17 649	2 606	1 716		60 333		144
Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :													
Intervention en fonds propres :													
FSI Régions 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	Paris B 401 749 502	20,00%	-	356	340	2 004	3 367	4 637	2 985	17 022			
FCPR AED C3 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS		24,56%	-	967	967	3 936	7 681	-3	-3				
FCPE AED C4 - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS			-	65 285	61 851	129 552	123 499	-1 059	-1 059				
FCPR AVENIR ENT. MEZ - 137 rue de l'Université - 75007 PARIS	Briey B 382 532 554	33,26%	-	19 547	17 063	58 758	36 872	114	114				
EUREFTI - Maison de la Formation, Centre Jean Monnet - 54414 LONGWY	Paris B 388 461 154	10,55%	-	2 919	2 919	27 675	27 037	(4)	(4)	120			
FIST SA - 83 bis Exelmans - 75016 PARIS	Paris B 327 821 609	30,40%	-	343	343	1 128	2 025	(4)	(4)	-23			
IFCIC - 46 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS	Paris B 335 040 838	25,65%	-	722	722	2 817	8 122	(4)	(4)	1 304			
INCOM - 62 rue Pierre Charron - 75008 PARIS	Paris B 775 691 074	10,62%	-	956	295	2 922	2 756	(4)	(4)	20			
SIAGI - 2 rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS		16,91%	-	4 165	4 165	6 594	29 246	2 430	1 009				
III - AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (3)													
Sociétés françaises													
Sociétés étrangères													
Sociétés étrangères													
				4 426	80								125

(1) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 € et pourcentage de détention supérieur à 50%

(2) Valeur nette comptable supérieure à 50 000 € et pourcentage de détention supérieur à 10%

(3) Pourcentage de détention inférieur à 10%

(4) Comptes au 31.12.2011



7.3 Encours des opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(En millions €)

CRÉANCES	
Etablissements de crédit	62,5 ⁽¹⁾
Clientèle	19,7 ⁽²⁾
Obligations et autres titres à revenu fixe	26,0
Autres actifs et comptes de régularisation	63,1 ⁽³⁾
DETTES	
Etablissements de crédit	4 724,7 ⁽⁴⁾
Clientèle	2 235,8 ⁽⁵⁾
Dettes représentées par un titre	0,0
Dettes subordonnées	0,0
Autres passifs et comptes de régularisation	8,0
ENGAGEMENTS DONNÉS	
Engagements de financement	
- Etablissements de crédit	660,0 ⁽⁶⁾
- Clientèle	0,0
Engagements de garantie	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0
Engagements sur titres	
- Etablissements de crédit	0,0
- Clientèle	0,0

167

(1) - Dont ALSABAIL : 60,3

(2) - Dont AUXIFINANCES : 18,3

(3) - Dont EPIC BPI-Groupe : 42,2
OSEO Industrie : 17,1(4) - Dont Caisse des Dépôts : 4216,5
OSEO Industrie : 508,2(5) - Dont EPIC BPI-Groupe : 1797,4
Avenir Tourisme : 13,5
Proximité PME : 400,0(6) - Dont OSEO Industrie : 650,0
ALSABAIL : 10,0

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.





Note 8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

(En millions €)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles		
		Terrains et Constructions		Autres
		d'exploitation	hors exploitation	
Montant brut au 31/12/2011	103,8	14,9	2,2	20,9
Acquisitions	18,8	3,2	0,0	1,8
Sorties	-0,3	-1,2	0,0	-3,1
Montant brut au 31/12/2012	122,3	16,9	2,2	19,6
Amortissements cumulés au 31/12/2012	-80,8	-11,0	-1,4	-14,6
Montant net au 31/12/2012	41,5	5,9	0,8	5,0
Total	41,5	11,7		

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon le mode linéaire pour les immeubles et le mobilier et dégressif pour le matériel informatique en fonction de leur durée de vie, soit :

- Logiciels : de 1 à 5 ans
- Immeubles : de 25 à 55 ans
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans
- Matériel informatique : 4 ans

168

Le montant des amortissements dérogatoires s'élève à 30,3 millions € au 31 décembre 2012.

Note 9 - Aides au financement de l'innovation

(En millions €)

Fonds	Montants Bruts sains	Montants Bruts douteux	Dépréciations	Fonds de garantie affectés	Total 2012	Total 2011
Aides à l'innovation – ISI (*)	753,6	241,8	-0,4	-207,8	787,2	838,1
PMII - ISI 2008 (*)	168,2	40,8	0,0	-40,8	168,2	149,2
PSPC (*)	6,5	0,0	0,0	0,0	6,5	0,0
Filières Stratégiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRGI (*)	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0
Aides sur financement partenaires	139,0	0,0	0,0	0,0	139,0	131,0
Total	1 069,1	282,6	-0,4	-248,6	1 102,7	1 118,3

(*) PMII: Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex All, Agence pour l'Innovation Industrielle

ISI: Innovation Stratégie Industrielle

PSPC: Projets Structurants des Pôles de Compétitivité

FRGI: Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation





Note 10 - Autres actifs

(En millions €)	2012	2011
Instruments conditionnels achetés	0,3	0,3
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,7	0,7
Marges de garantie versées sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	224,2	186,6
Dotation à recevoir sur fonds de garantie	0,0	48,9
Subventions à recevoir sur opérations de crédit-bail	4,0	4,7
Dotation à recevoir sur financement d'aides à l'innovation	748,2	753,8
Autres débiteurs divers	114,0	72,3
Comptes de stocks et emplois divers	0,3	0,3
Total	1 091,7	1 067,6

Note 11 - Comptes de régularisation – Actif

(En millions €)	2012	2011
Valeurs à l'encaissement	21,1	7,4
Frais d'émission sur emprunts à répartir	5,8	2,2
Prime d'émission sur emprunts à répartir	25,9	19,6
Charges diverses constatées d'avance	4,6	2,8
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme (*)	67,2	86,6
Produits à recevoir sur opérations de crédit-bail	5,5	6,9
Prélèvements en route crédits moyen et long terme	0,8	97,6
Commission à étaler EMTN Epic BPI-Groupe	42,2	14,3
Produits à recevoir OSEO Industrie	17,1	0,0
Autres	31,6	42,9
Total	221,8	280,3

(*) Ces produits représentent essentiellement le cumul du différentiel positif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt



**Note 12 - Dettes envers les établissements de crédit**

(En millions €)	2012	2011
Comptes ordinaires créditeurs	4,4	1,7
Emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Emprunts à terme	6 616,8	7 217,8
. dont ressources Livret Développement Durable (LDD)	5 126,3	6 174,9
. dont emprunts BEI, KfW et BDCE	900,0	940,0
Refinancement auprès de la BCE	500,0	0,0
Titres donnés en pension livrée (*)	3 623,2	2 908,4
Autres sommes dues	2,4	2,3
Dettes rattachées	80,7	101,0
Total	10 827,5	10 231,2
(*) Dont - Effets publics	3 623,2	2 908,4
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0

Ventilation des dettes (hors dettes rattachées) selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(En millions €)	D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
	3 633,9	516,5	2 511,0	4 085,4
	10 746,8			

Note 13 - Opérations avec la clientèle – Passif

(En millions €)	2012	2011
Emprunt auprès de l'Epic BPI-Groupe	1 724,4	1 434,2
Emprunt auprès du fonds Proximité PME	400,0	400,0
Dépôts de garantie	311,4	248,2
Comptes ordinaires créditeurs	191,5	141,5
Comptes créditeurs à terme	3,8	4,1
Avance Actionnaire Etat	300,0	300,0
Titres donnés en pension livrée (1)	22,6	60,7
Fonds reçus en instance d'affectation		
. Financement court terme	2,2	1,6
. Crédits à moyen et à long terme	36,3	26,4
Autres sommes dues	23,3	24,3
Total	3 015,5	2 641,0
(1) Dont - Effets publics	22,6	60,7
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0





Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(En millions €)

D ≤ 3 m.	3m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
334,2	123,7	750,3	1 807,3
3 015,5			

Note 14 - Dettes représentées par un titre

Ventilation des encours selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(en millions €)	D ≤ 3 m.	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Dettes rattachées	TOTAL
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 092,4	201,0	0,0	0,0	0,5	1 293,9
Obligations (*)	0,0	0,0	1 211,0	2 664,0	35,4	3 910,4
Total	1 092,4	201,0	1 211,0	2 664,0	35,9	5 204,3

(*) En complément de l'emprunt obligataire PIBOR échéance 20/11/2015 de 61 millions €, OSEO SA a mis en place un programme d'EMTN (Euro Medium Term Notes) pour un montant de 8 milliards €, visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en juillet 2011, mis à jour le 21 juin 2012.

Les émissions de titres réalisées dans ce cadre bénéficient de la garantie de l'EPIC BPI-Groupe et de la notation Aa1 au 31/12/2012, accordée par l'agence Moody's.

171

Note 15 - Autres passifs

(En millions €)

	2012	2011
Versements à effectuer sur titres non libérés	506,9 (*)	8,9
Dettes fiscales et sociales	14,8	10,5
Marges de garantie reçues sur opérations de pension livrée et contrats d'échange de taux d'intérêt	175,9	98,0
Avances preneurs	202,4	152,8
Subventions d'équipement sur opérations de crédit-bail	48,3	58,1
Fournisseurs de crédit-bail	49,6	43,1
Autres créditeurs divers opérations de crédit-bail	10,5	9,9
Dettes adossés au fonds à capital préservé	580,0	580,0
Clients commissions de garantie perçues d'avance	88,7	49,5
Contentieux à payer sur fonds de garantie	1 148,0	925,0
Subventions publiques	1,0	14,1
Autres créditeurs divers	9,5	12,6
Avances diverses	29,2	19,3
Total	2 864,8	1 981,8

(*) Dont 500,0 millions € de capital souscrit non appelé d'OSEO Industrie





Note 16 - Comptes de régularisation – Passif

(En millions €)	2012	2011
Dotation Prêt Participatif de Développement étalés	24,9	14,2
Comptes d'ajustement d'opérations de hors-bilan en devises (1)	5,0	4,9
Soulttes liées à des opérations de négociation ou résiliation de contrats d'échange de taux d'intérêt	12,0	5,3
Indemnités de renégociation et de résiliation des prêts	0,6	5,5
Autres produits constatés d'avance	0,2	0,2
Charges à payer sur instruments financiers à terme (2)	93,4	111,0
Provisions pour congés payés	23,1	22,1
Loyers de crédit-bail comptabilisés d'avance	56,4	52,0
Subventions à verser sur aides à l'innovation	599,9	546,7
Commissions de garantie constatées d'avance	18,6	18,8
Comptes d'attente Innovation	26,9	28,5
Divers	101,0	78,4
Total	962,0	887,6

(1) Dans ce poste sont enregistrés les écarts de réévaluation des opérations de hors-bilan mises en place à des fins de couverture des opérations de bilan

(2) Ces charges représentent essentiellement le cumul du différentiel négatif entre intérêts à recevoir et intérêts à payer de chaque contrat d'échange de taux d'intérêt.

172

Note 17 - Provisions

(En millions €)	2012	2011
Provisions pour risques de crédit	370,2	338,6
Provisions pour engagements sociaux (1)	16,2	17,2
Provisions liées à l'activité innovation	8,5	8,2
Autres (2)	11,0	8,0
Total	405,9	372,0

(1) Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat d'assurance dont l'actif s'élève à 22,6 millions après paiement de la prime 2012 de 1,9 million.

(2) Dont 2,5 millions € à fin 2012 (1,9 million € à fin 2011) relatif au redressement fiscal en cours (litige de place). Il concerne la déductibilité des impôts et taxes fonciers attachés à l'activité CBI dans le calcul de la taxe professionnelle et de la CVAE.





Note 18 - Dettes subordonnées, dépôts de garantie à caractère mutuel

(En millions €)	2012	2011
Fonds de réserve (*)	11,3	11,3
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	0,0	38,6
Dettes rattachées	0,0	0,3
Dépôts de garantie à caractère mutuel	14,7	14,8
	26,0	65,0

(*) Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex OSEO garantie et a pour vocation d'assurer la couverture des prêts garantis qui lui sont adossés. Son remboursement est subordonné à une décision des actionnaires.

Les dettes subordonnées d'OSEO comprennent des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) qui sont éligibles aux fonds propres complémentaires des capitaux responsables prudentiels tels que définis par les textes réglementaires et internationaux.

Ces titres subordonnés sont assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement, en cas de liquidation de la société, n'interviendrait qu'après désintéressement complet des autres créanciers. L'amortissement anticipé des emprunts subordonnés, par rachat en bourse ou par exercice d'une option définie par le contrat, nécessite l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

S'agissant des emprunts subordonnés perpétuels, l'émetteur peut décider de différer le paiement des intérêts lorsque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Au cours de l'exercice 2012, tous les TSDI ont fait l'objet d'un remboursement.





Note 19 - Fonds de garantie publics

19.1 - Situation comptable des fonds de garantie

(En milliers €)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2011	Dotations 2012	Remboursements et redéploiements 2012	Résultats 2012	Solde des fonds de garantie au 31 décembre 2012	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
FONDS DE RÉSERVE							
Fonds de réserve	868 245		-25 000	44 980	888 225	0	888 225
AFT (Agence France Trésor)							
Création des PME et TPE	316 251		100 971	-98 542	318 680	406 315	724 995
Prêt à la Création d'Entreprises	101 158		-10 356	-17 558	73 244	14 793	88 037
Transmission des PME et TPE	188 246	23 428	22 101	-37 590	196 185	224 123	420 308
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	27 991		6 881	-8 791	26 081	54 188	80 269
Fonds de surmutualisation	45 368			2 367	47 735	0	47 735
Innovation des PME et TPE	56 074	14 925	-32 302	836	39 533	68 558	108 091
Financement spécifique court terme des PME et TPE	86 973	17 647		3 519	108 139	21 911	130 050
Renforcement Trésorerie PME	119 536			-42 612	76 924	113 225	190 149
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME	73 099		-63 588	-6 136	3 375	35 505	38 880
Renforcement Trésorerie ETI	23 191			-9 181	14 010	45 924	59 934
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI	128 134		-30 595	-9 879	87 660	57 299	144 959
Lignes Crédit Confirmé PME TPE	24 032			-70	23 962	10 573	34 535
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE	36 537		-30 816	5 062	10 783	14 956	25 739
Lignes Crédit Confirmé ETI	17 297			-4 468	12 829	6 071	18 900
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI	85 073		-2 000	7 170	90 243	5 183	95 426
FGKP	87 637			81 596	169 233	91 066	260 299
FASEP	18 372		8 333	-1 069	25 636	2 171	27 807
Garantie de fonds propres	42		14 800	803	15 645	290	15 935
Garantie de fonds propres - FEI 2003/2004	5 473			2 152	7 625	1 293	8 918
Garantie de fonds propres - FEI 2007/2009	38 347			-3 558	34 789	232	35 021
Garantie de fonds propres - FEI 2010/2012	29 966			-431	29 535	84	29 619
Prêt participatif d'amorçage	13 491		4 800	-2 707	15 584	2 717	18 301
Cautions sur projets innovants	5 258		1 000	294	6 552	0	6 552
Biotechnologie garantie	74 897		5 171	447	80 515	2 152	82 667
Financements Structurés	10 872			610	11 482	0	11 482
Renforcement Haut Bilan	229 112			-14 516	214 596	28 451	243 047
PPMTR	5 218	12 000		367	17 585	500	18 085
Prêts Verts	48 328	0		1 450	49 778	0	49 778
Innovation Développement Durable	55 402	-21 700	-28 300	1 779	7 181	0	7 181
PPD Bois	1 516	800		92	2 408	0	2 408
BEI - Etat	7 815		-6 000	346	2 161	0	2 161
Développement des PME et TPE	14 725			12 092	26 817	49 947	76 764
Pays de l'Est	15			1	16	0	16
PIC PME	2 237			582	2 819	1 295	4 114
Capital développement et prêts participatifs	3 076		-3 000	149	225	611	836
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	52			0	52	43	95
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)							
France Investissement Garantie	150 588	20 000		-17 476	153 112	8 747	161 859
AUTRES FONDS							
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	2 851			-91	2 760	84	2 844
Garantie de Valeur Liquidative	5 401			281	5 682	0	5 682
UIMM	4 108	-29	-2 000	175	2 254	0	2 254
Prêts Eco-Energie (PEE)	0	19 000		795	19 795	0	19 795
BEI - Développement technologique	6 600			26	6 626	0	6 626
PPD UIMM Midi-Pyrénées	0		2 000	0	2 000	0	2 000
Autres gestions(*)	105 593	9 600	0	-10 238	104 955	633	105 588
FONDS DE GARANTIE	3 124 197	95 671	-67 900	-116 942	3 035 026	1 268 940	4 303 966

(*) Autres gestions : Fonds National de Revitalisation du Territoire, Fonds Rénovation Hôtelière, PCE, Crédit Professionnel et divers





19.2 - Résultat des fonds de garantie au 31 décembre 2012

(En milliers €)

Fonds de garantie	Produits financiers nets	Participations aux plus values	Commissions	Charges et provisions contentieuses	Provisions Pré-contentieuses	Résultats
FONDS DE RÉSERVE						
Fonds de réserve	44 980	0	0	0	0	44 980
AFT (Agence France Trésor)						
Création des PME et TPE	31 719	301	20 235	-120 125	-30 672	-98 542
Prêt à la Création d'Entreprises	5 064	2 399	436	-16 458	-8 999	-17 558
Transmission des PME et TPE	19 477	113	12 503	-54 773	-14 910	-37 590
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	3 860	94	1 547	-12 054	-2 238	-8 791
Fonds de surmutualisation	2 367	0	0	0	0	2 367
Innovation des PME et TPE	5 998	72	2 709	-13 335	5 392	836
Financement spécifique court terme des PME et TPE	5 705	0	869	-3 628	573	3 519
Renforcement Trésorerie PME	9 569	2	3 123	-36 793	-18 513	-42 612
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME	4 678	0	2 392	-11 259	-1 947	-6 136
Renforcement Trésorerie ETI	3 053	0	3 153	-9 898	-5 489	-9 181
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI	8 550	0	4 135	-14 332	-8 232	-9 879
Lignes Crédit Confirmé PME TPE	1 739	0	15	-3 312	1 488	-70
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE	2 599	0	13	1 661	789	5 062
Lignes Crédit Confirmé ETI	1 308	0	368	-9 292	3 148	-4 468
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI	4 860	0	19	190	2 101	7 170
FGKP	92 020	1	10 862	-19 745	-1 542	81 596
FASEP	67	0	235	-1 551	180	-1 069
Garantie de fonds propres	255	593	0	-45	0	803
Garantie de fonds propres - FEI 2003/2004	452	2 801	0	-1 946	845	2 152
Garantie de fonds propres - FEI 2007/2009	1 877	101	0	-5 454	-82	-3 558
Garantie de fonds propres - FEI 2010/2012	1 544	0	0	-1 891	-84	-431
Prêt participatif d'amorçage	859	0	289	-4 108	253	-2 707
Cautions sur projets innovants	289	0	5	0	0	294
Biotechnologie garantie	271	661	234	-2 223	1 504	447
Financements Structurés	568	0	42	0	0	610
Renforcement Haut Bilan	12 183	0	6 155	-17 413	-15 441	-14 516
PPMTR	792	0	44	-260	-209	367
Prêts Verts	1 492	0	419	-461	0	1 450
Innovation Développement Durable	1 755	0	24	0	0	1 779
PPD Bois	92	0	0	0	0	92
BEI - Etat	341	0	0	5	0	346
Développement des PME et TPE	3 850	80	727	4 931	2 504	12 092
Pays de l'Est	1	0	0	0	0	1
PIC PME	204	6	8	369	-5	582
Capital développement et prêts participatifs	149	0	0	0	0	149
Installation des jeunes entrepreneurs en milieu rural	5	0	0	-5	0	0
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)						
France Investissement Garantie	8 375	1 764	239	-28 895	1 041	-17 476
AUTRES FONDS						
Garantie de fonds propres - FEDER IDF	147	0	33	-187	-84	-91
Garantie de Valeur Liquidative	281	0	0	0	0	281
UIMM	162	0	13	0	0	175
Prêts Eco-Energie (PEE)	795	0	0	0	0	795
BEI - Développement technologique	22	0	-1	5	0	26
PPD UIMM Midi-Pyrénées	0	0	0	0	0	0
Autres gestions			531	-11 022		-10 238
FONDS DE GARANTIE	284 627	8 988	71 376	-393 304	-88 629	-116 942





Note 20 - Ressources nettes d'intervention à l'innovation

20.1 Situation comptable des fonds de garantie

(En millions €)

Fonds	Solde au 31 décembre 2011	Dotations 2012	Remboursements et redéploiements 2012	Résultats 2012	Solde au 31 décembre 2012	Contentieux et intérêts à payer	Avances Remboursables
Aides à l'innovation - ISI	813,3	230,6	0,0	-187,9	856,0	0,0	753,6
PMII - ISI 2008	242,2	0,0	0,0	0,4	242,6	0,0	168,2
FUI (*)	108,9	118,6	0,0	-141,1	86,4	0,0	0,0
PSPC	299,5	0,0	0,0	-35,4	264,1	0,0	6,5
Filières Stratégiques	68,6	0,0	0,0	-25,5	43,1	0,0	0,0
Aides sur financement partenaires	317,9	16,5	0,0	-38,8	295,6	0,0	139,0
FRGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Total	1 850,4	365,7	0,0	-428,3	1 787,8	0,0	1 069,1

(*) FUI : Fonds Unique Interministériel

176

20.2 Résultats des fonds de garantie au 31 décembre 2012

(En millions €)

Fonds	Subventions	Provisions, pertes et constats d'échecs	Expertises et charges diverses	Produits et charges financiers	Produits divers	Résultat 2012
Aides à l'innovation - ISI	-95,1	-95,6	-1,0	0,0	3,8	-187,9
PMII - ISI 2008	15,5	-19,9	-0,2	0,1	4,9	0,4
FUI	-141,2	0,0	0,0	0,0	0,1	-141,1
PSPC	-34,9	0,0	-0,5	0,0	0,0	-35,4
Filières Stratégiques	-25,2	0,0	-0,3	0,0	0,0	-25,5
Aides sur financement partenaires	-29,7	-5,3	-5,5	0,0	1,7	-38,8
Total	-310,6	-120,8	-7,5	0,1	10,5	-428,3





Note 21 - Variation des capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat ont évolué comme suit :

(En millions €)	2011	Affectation du Résultat 2011	Autres mouvements	2012
Capital	594,8	0,0	156,1 (1)	750,9
Primes d'émission	346,3	0,0	382,8 (1)	729,1
Primes de fusion	211,8	0,0	0,0	211,8
Réserve légale	23,4	0,2	0,0	23,6
Autres réserves	164,6	0,0	0,0	164,6
Provisions réglementées, subventions d'investissement	24,2		6,3 (2)	30,5
Report à nouveau	56,2	-12,4	0,0	43,8
Résultat de l'exercice	3,8	-3,8	12,8 (3)	12,8
Total	1 425,1	-16,0 (4)	558,0	1 967,1

(1) Cf. note 2.1 Faits significatifs

(2) Dotation aux amortissements dérogatoires des logiciels

(3) Résultat 2012

(4) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2011 à hauteur de 16,0 millions €

Le capital social est composé de 93 857 598 actions ordinaires nominatives de 8 €, entièrement libérées.

La majorité du capital doit rester la propriété de l'Etat, d'un établissement public de l'Etat, d'un organisme public ou d'une entreprise publique.

Note 22 - Contre-valeur en € des opérations en devises

(En millions €)	2012	2011
Actif	1,6	14,6
Passif	24,4	65,2

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des opérations de hors-bilan.





Note 23 - Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(En millions €)	Dépréciations et Provisions au 31/12/11	Dotations aux dépréciations et provisions	Reprises Des dépréciations et provisions disponibles	Reprises des dépréciations et provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/12	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat (3)
	441,7	93,5	39,3	18,7	-1,3	475,9	6,2	1,9	-58,5
Dépréciations et provisions pour créances douteuses et risques de crédit									
- Dépréciations pour créances douteuses	103,1	25,8	3,2	18,7	-1,3	105,7	5,8	1,8	-26,6
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	101,2	25,8	3,2	18,7	-1,3	103,8	5,8	1,8	-26,6
. Opérations sur titres et divers	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0	0,0
- Provisions pour risques de crédit	335,6	67,5	36,0	0,0	0,0	367,1			-31,5
- Autres provisions	3,0	0,2	0,1	0,0	0,0	3,1	0,4	0,1	-0,4
Autres provisions d'exploitation	31,0	14,5	8,0	4,5	0,0	33,0			
Fonds pour risques bancaires généraux	235,2	0,0	0,0	0,0	0,0	235,2			
Provisions à caractère exceptionnel	2,3	1,3	0,0	0,9	0,0	2,7			
- Provisions pour restructuration	2,3	1,3	0,0	0,9	0,0	2,7			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) +/- Dotations ou reprises nettes

- Créances irrécupérables

+ Récupérations sur créances amorties





Note 24 - Engagements de hors-bilan

Engagements donnés

(En milliers €)	2012	2011
AFT (Agence France Trésor)		
Création des PME et TPE	3 246 700	3 174 065
Transmission des PME et TPE	1 785 358	1 776 265
Renforcement de la structure financière des PME et TPE	237 130	200 103
Innovation des PME et TPE	307 341	332 412
Financement spécifique court terme des PME et TPE	411 712	358 239
Renforcement Trésorerie PME	305 230	523 590
Surgarantie Renforcement Trésorerie PME	64 126	109 986
Renforcement Trésorerie ETI	127 448	203 220
Surgarantie Renforcement Trésorerie ETI	144 484	232 477
Lignes Crédit Confirmé PME TPE	4 608	32 022
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé PME TPE	3 663	14 860
Lignes Crédit Confirmé ETI	782	40 278
Surgarantie Lignes Crédit Confirmé ETI	2 092	8 504
FGKP	1 585 424	1 533 400
Garantie de fonds propres (hors FEDER IF)	210 372	240 538
FASEP	60 646	46 293
Prêt participatif d'amorçage	5 318	5 312
Cautions sur projets innovants	145	239
Biotechnologie garantie	69 787	84 906
Renforcement Haut Bilan	201 891	148 595
PPMTR	3 982	838
Prêts Verts	2 212	876
Innovation Développement Durable	6 317	4 131
Développement des PME et TPE	64 194	97 429
PIC PME	1 420	2 330
Financements Structures	18 464	0
PPD Bois	350	0
CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)		
France Investissement Garantie	472 425	460 706
Autres fonds		
Garantie de fonds propres (FEDER IDF)	9 556	9 804
UIMM	1 686	2 091
Prêt Eco-Energie (PEE)	213	0
Autres gestions	246 304	213 945
DOM		
DOM	302 105	303 598
Fonds de garantie	9 903 485	10 161 052
Fonds de garantie douteux	1 675 528	1 494 506
Total des fonds de garantie	11 579 013	11 655 558

Les engagements de garantie enregistrent les garanties de remboursement de crédits distribués par d'autres établissements. Ils sont principalement adossés à des fonds de garantie.

Les engagements de financement correspondent principalement à des accords de crédit confirmé délivrés par OSEO.





Note 25 - Opérations en devises et instruments financiers à terme

	2012						2011		
	Couverture			Gestion de position (*)			TOTAL		
	Micro		Macro	nominal		Valeur de marché	nominal		Valeur de marché
(En millions €)	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	nominal	Valeur de marché	Valeur de marché
Opérations effectuées de gré à gré									
- Contrats d'échange de devises	53,8	-5,1	0,0	0,0	0,0	53,8	-5,1	108,4	7,4
- Contrats d'échange de taux	2 669,8	331,7	9 585,6	383,1	0,0	12 255,4	714,8	11 752,6	593,6
- Achats de contrats de taux plafond et plancher	0,0	0,0	34,6	0,0	0,0	34,6	0,0	43,1	0,0
Opérations effectuées sur marchés organisés									
. Contrats de taux vendus ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Contrats de taux achetés ferme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	2 723,6	326,6	9 620,2	383,1	0,0	12 343,8	709,7	11 904,1	601,0

(*) Positions ouvertes isolées.

Aucun provisionnement pour risque de crédit n'a été effectué sur les instruments financiers à terme.





Ventilation selon la durée restant à courir au 31 décembre 2012

(En millions €)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Opérations effectuées de gré à gré	1 609,6	5 546,1	5 188,1
Opérations effectuées sur marchés organisés	0,0	0,0	0,0

Le montant notionnel des contrats recensés ci-dessus ne fournit qu'une indication de volume d'activité ; le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par OSEO est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens au 31 décembre. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date ainsi que des garanties reçues. Il s'analyse comme suit :

(En millions €)	2012	2011
<i>Coût de remplacement positif (1)</i>	503,4	395,0
Risques sur les administrations centrales et assimilés	0,0	0,0
Risques sur les établissements de crédit de la zone A (3)	503,4	395,0
Risques sur la clientèle	0,0	0,0
<i>Risque de crédit potentiel (2)</i>	106,6	89,4
Exposition totale (1) + (2)	610,0	484,4
Incidence des accords de compensation	-413,0	-364,8
Incidence des garanties reçues	-136,7	-72,9
Total après effet des accords de compensation et des garanties reçues	60,3	46,7
Equivalent risque de crédit pondéré (4)	12,1	9,3
(1) Correspond aux plus-values nettes latentes positives, avant application des taux de pondérations liés à la nature de la contrepartie :		
- instruments de taux d'intérêts	503,4	393,8
- instruments de taux de change	0,0	1,2

(2) Le risque de crédit potentiel est calculé sur la base du nominal total multiplié par des facteurs de majoration dépendant de la durée résiduelle des opérations et de la nature des contrats, avant affectation des taux de pondération.

C'est le montant estimatif représentant la modification potentielle du coût de remplacement jusqu'à l'échéance du contrat.

(3) La zone A comprend : les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, les autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI.

(4) L'exposition après effet des accords de compensation et garanties reçues est pondérée en fonction de la nature de la contrepartie.





Note 26 - Intérêts et produits assimilés

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	50,2	34,3
Opérations avec la clientèle (*)	430,9	380,2
- Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,1
- Crédits de trésorerie	22,6	25,4
- Crédits à moyen et long terme	223,2	192,6
- Crédits divers et créances subordonnées	102,6	80,7
- Opérations de hors-bilan	82,5	81,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	231,4	194,8
Instruments financiers de couverture	1,0	0,9
Total	713,5	610,2
(*) Dont reprise de dépréciation pour créances douteuses du fait du passage du temps (cf note 1.2)	1,3	1,5

Note 27 - Intérêts et charges assimilées

(En millions €)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	-210,9	-237,6
Opérations avec la clientèle	-72,1	-57,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	-71,1	-38,4
. Obligations	-65,7	-25,8
. Titres de créances négociables	-5,0	-11,3
. Titres subordonnés	-0,3	-1,1
. Résultat des micro couvertures	-0,1	-0,2
Autres intérêts et charges assimilées	-0,4	-0,4
Instruments financiers de macro couverture	-124,6	-93,8
Total	-479,1	-427,3

Note 28 - Produits sur opérations de crédit-bail et location simple

(En millions €)	2012	2011
Loyers	895,6	859,7
Autres produits	88,1	85,7
Plus-values	20,3	13,9
Coût du risque	-12,4	-19,7
Total	991,6	939,6





Note 29 - Charges sur opérations de crédit-bail et location simple

(En millions €)	2012	2011
Dotation aux amortissements	-708,9	-689,5
Dotation aux provisions spéciales	-78,4	-72,1
Moins-values	-51,5	-51,9
Autres charges	-84,1	-82,6
Total	-922,9	-896,1

Note 30 - Revenus des titres à revenu variable

(En millions €)	2012	2011
Participations	0,2	0,2
Autres titres détenus à long terme	0,1	0,2
Parts dans les entreprises liées	1,4	0,7
Total	1,7	1,1

Note 31 - Commissions

(En millions €)	2012	2011
Produits		
Commissions d'apporteur OSEO Industrie	15,6	0,0
Commissions sur opérations avec la clientèle	13,3	10,0
Commissions sur prestation de services financiers	0,9	0,8
Total	29,8	10,8
Charges		
Charges sur opérations titres	-0,5	-0,3
Total	-0,5	-0,3

Note 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(En millions €)	2012	2011
Titres de transaction	0,0	0,0
Opérations de change	0,0	0,1
Opérations sur instruments financiers	0,0	0,0
Total	0,0	0,1





Note 33 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(En millions €)	2012	2011
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	0,0	1,8
Moins-values de cession	0,0	-0,7
Plus-values de cession	0,0	0,0
Total	0,0	1,1

Note 34 - Autres produits d'exploitation bancaire

(En millions €)	2012	2011
Produits facturés à des sociétés du Groupe	4,3	2,9
Autres charges refacturées	1,3	1,1
Utilisation des ressources partenaires en financement des aides à l'innovation	35,1	62,3
Dotation de fonctionnement innovation	37,8	41,6
Commissions recouvrement et produits sur assurance	5,1	3,7
Reprise de provisions disponibles	5,3	11,4
Quote-part de subventions d'investissement	1,8	2,3
Produits de régularisation de l'activité innovation	2,0	3,0
Frais de gestion des conventions partenaires	4,4	4,3
Subvention fonds de modernisation de la restauration	2,7	4,8
Produits de gestion sur fonds gérés DOM	8,0	1,2
Autres produits	9,2	10,0
Total	117,0	148,6

Note 35 - Autres charges d'exploitation bancaire

(En millions €)	2012	2011
Dotations aux amortissements pour immobilisations incorporelles et corporelles hors exploitation	0,0	0,0
Dotations aux provisions pour litiges en responsabilité et exploitation bancaire	-6,7	-2,0
Produits de placement rétrocédés aux fonds de garantie à caractère mutuel	-0,4	-0,6
Rétrocession de produits de subventions de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	-1,0	-1,0
Subventions versées sur ressources partenaires	-28,6	-59,1
Pertes et constats d'échec sur ressources partenaires	-6,0	-2,5
Charges de régularisation de l'activité innovation	-0,5	-3,3
Subvention Innovation RDT (*)	0,0	-2,2
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	-2,4	-2,8
Total	-45,6	-73,5

(*) RDT : Réseau Diffusion Technologique





Note 36 - Charges générales d'exploitation

(En millions €)	2012	2011
Frais de personnel		
- Salaires et traitements	-96,1	-93,1
- Intéressement	-6,5	-6,2
- Charges de retraites	-10,6	-10,1
- Autres charges sociales	-36,7	-33,2
- Charges fiscales	-9,0	-8,0
- Provision et cotisation d'assurance pour salaires et traitements différés	-4,9	-3,9
Sous-total	-163,8	-154,5
Impôts et taxes (*)	-22,0	-15,3
Autres frais administratifs	-87,4	-78,6
Total	-273,2	-248,4
(*) dont Taxe de risque systémique et Contribution pour frais de contrôle de l'Autorité du Contrôle Prudentiel (ACP)	-10,5	-6,2

Note 37 - Coût du risque

(En millions €)	2012			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-22,6	-31,5	-0,1	-54,2
Pertes non provisionnées	-5,8	0,0	-0,4	-6,2
Récupérations sur créances amorties	1,8	0,0	0,1	1,9
Solde	-26,6	-31,5	-0,4	-58,5

(En millions €)	2011			
	Actif soustractif	Provision collective	Autres passifs	TOTAL
Dotations ou reprises nettes aux provisions et dépréciations	-10,3	-18,3	0,6	-28,0
Pertes non provisionnées	-3,3	0,0	-0,4	-3,7
Récupérations sur créances amorties	3,2	0,0	0,0	3,2
Solde	-10,4	-18,3	0,2	-28,5



 **Note 38 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	2012			2011	
	Titres d'investissement	Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	Participations et autres titres détenus à long terme Parts dans les entreprises liées	TOTAL	TOTAL
(En millions €)					
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0	-0,7	-0,7	-0,5
Reprises de dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
Moins-values de cession	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,3
Plus-values de cession	0,0	0,0	1,3	1,3	0,3
Solde	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0

 **Note 39 - Passage entre le résultat social et le résultat financier**

	2012		
	Crédit-bail et location immobiliers	Crédit-bail et location mobiliers	TOTAL
(En millions €)			
Dotations aux amortissements comptables	-258,7	-450,2	-708,9
Plus/moins-values comptables	-8,6	-22,6	-31,2
Total	-267,3	-472,8	-740,1
Dotations aux amortissements financiers	-248,4	-385,5	-633,9
Plus/moins-values financières	-8,6	0,6	-8,0
Dépréciation financière sur éléments d'actif	-0,8	-6,6	-7,4
Total	-257,8	-391,5	-649,3
Variation de la réserve latente	9,5	81,3	90,8





Note 40 - Principaux soldes intermédiaires de gestion financiers

(En millions €)	31/12/2012	31/12/2011
PRODUIT NET BANCAIRE	506,1	433,1
Charges générales d'exploitation	-273,2	-248,4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-16,4	-14,4
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	216,5	170,3
Coût du risque	-68,3	-30,9
RESULTAT D'EXPLOITATION	148,2	139,4
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,6	0,0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	148,8	139,4
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	-38,9	-14,8
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-6,3	-4,4
Résultat Net	103,6	120,2

Note 41 - Situation fiscale

La comptabilisation de l'impôt sur les sociétés s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal de l'exercice 2012 (provisoire) au taux de droit commun est bénéficiaire de l'ordre de 107,3 millions €, compte tenu des principales réintégrations ou déductions nettes suivantes :

(En millions €)	
Résultat comptable avant impôt de l'exercice	51,7
Dotations nettes de la provision collective	31,5
Provision plan social et d'adaptation des effectifs	-0,5
Produits d'indemnités nets de remboursement anticipé, réaménagement de taux étalés et étalement des soultes	1,7
Surcotes, décotes sur titres d'investissement et de placement arrivés à échéance	17,7
Autres éléments retraités	5,2
Résultat fiscal	107,3

Ce résultat fiscal au taux de droit commun génère une charge d'impôt de 38,9 millions € comprenant une régularisation de l'IS 2011 de 0,1 million €.

Le résultat fiscal de l'exercice 2012 aux taux réduits ne génère pas de charge d'impôts.



Note 42 - Information sectorielle

OSEO exerce principalement les métiers suivants :

- le cofinancement ; il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement de créances publiques en Métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres, des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,

Dans la rubrique « autres » figurent notamment par convention les produits de placement des fonds propres, des refacturations et dans une moindre mesure des produits des participations.

(En millions €)	2012		2011	
	PNB financier	Encours moyen	PNB financier	Encours moyen
Cofinancement	290,0	13 754,4	197,2	11 422,0
-dont crédit-bail	157,6	4 572,1	66,0	4 374,0
Financement court terme	47,8	810,6	45,2	932,0
Garantie	101,9	11 181,0	93,8	10 735,0
-dont commissions	69,2		65,9	
-dont produits financiers	23,3		25,0	
Innovation	47,3		55,6	
Autres	19,2		41,3	

Note 43 - Activités pour compte de tiers

(En millions €)	2012						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Comptes transitoires	Total	
Activité de garantie							
Fonds gérés DOM	0,0	64,9	64,9	0,0	64,9	64,9	251,0
Camulor	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,2
FGRU (*)	0,0	13,1	13,1	0,0	13,1	13,1	12,2
Prêts étudiants	0,0	14,4	14,4	0,0	14,4	14,4	180,6
Activité d'aides à l'innovation							
Atout	23,2	41,5	64,7	0,0	64,7	64,7	0,0
Total	23,2	134,1	157,3	0,0	157,3	157,3	444,0

(*) FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain



Note 44 - Effectifs

L'effectif moyen payé, y compris les agents rattachés, exprimé en équivalent temps plein, s'établit à 1 655 agents en 2012, dont 81 % de cadres.

Le volume de jours de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'élève à fin décembre 2012 à 26 681 jours.

Note 45 - Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se sont élevées à 1 175 milliers €.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.





12. Rapports des commissaires aux comptes

Rapport sur les comptes consolidés

OSEO SA
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe OSEO SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.





II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- Règles et principes comptables relatifs aux actifs et passifs financiers et aux activités de garantie et d'innovation :

Les notes 5.1 à 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les méthodes comptables relatives aux actifs et passifs financiers, et les notes 5.23 et 5.24 exposent les méthodes comptables relatives aux activités de garantie et d'innovation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes correspondantes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Cession de titres détenus jusqu'à l'échéance :

Comme exposé dans la note 1.1 « Faits significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a cédé au cours de l'exercice une partie du portefeuille de titres détenus jusqu'à échéance de certains Fonds de Garantie. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe et précisés dans la note 5.2.3 « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, notamment celles applicables au cas particulier des cessions partielles de portefeuille. Nous avons également vérifié les informations correspondantes fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.





Estimations comptables

- Dépréciation du risque de crédit :

Votre groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans la note 5.2.1 « Prêts et créances » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle et collective.

- Valorisation des instruments financiers :

Votre groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 5.1 « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de l'annexe aux comptes consolidés expose les méthodes d'évaluation relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 5.14 et 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.





III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 24 avril 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT


Marie-Christine JOLYS


Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS


Virginie CHAUVIN



Rapport sur les comptes individuels

OSEO SA
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.





II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation :

Le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Fonds de garantie et ressources nettes d'intervention à l'innovation » présente les règles de présentation relatives aux aides à l'innovation et aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Cession de titres d'investissement :

Comme exposé dans la note 2.1 « Faits significatifs » de l'annexe aux comptes individuels, votre société a cédé au cours de l'exercice une partie du portefeuille de titres d'investissement de certains Fonds de Garantie avant leur échéance. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et précisés dans la note 1.2 « Titres d'investissement », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, notamment celles applicables au cas particulier des cessions partielles de portefeuille. Nous avons également vérifié les informations correspondantes fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Risque de crédit ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à sa couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir le risque de crédit non affecté.





OSEO SA

Comptes Annuels

Exercice clos le
31 décembre 2012

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des titres et instruments financiers. Les paragraphes de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels intitulés « Opérations sur instruments financiers » et « Titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme » exposent les méthodes d'évaluation relatives aux titres et aux instruments financiers détenus. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation et avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Provisionnement des engagements sociaux :

Votre société constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe de la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels, intitulée « Engagements en matière de retraite et autres engagements sociaux ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.





OSEO SA
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

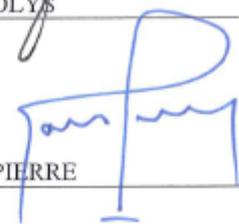
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 24 avril 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT


Marie-Christine JOLYS


Philippe SAINT-PIERRE

MAZARS


Virginie CHAUVIN





Rapport sur les conventions et engagements réglementés



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie
France

OSEO S.A.

Siège social : 27/31, avenue du Général Leclerc - 92700 Maisons-Alfort
Capital social : € 750 860 784

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.





1) Conventions conclues avec OSEO Industrie

Personnes concernées : François Drouin en tant que Président du conseil d'administration et Directeur Général d'OSEO S.A. et d'OSEO Industrie, Thomas Espiard et Etienne Oudot de Dainville en tant qu'administrateurs d'OSEO S.A. et d'OSEO Industrie, Joël Darnaud, Arnaud Caudoux, Laure Reinhart en tant que Directeurs Généraux Délégués d'OSEO S.A. et d'OSEO Industrie et, la Caisse des Dépôts en tant qu'administrateur des deux sociétés.

• Convention d'apport d'affaires

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui prévoit que votre société peut apporter à sa filiale des dossiers de crédit d'entreprises du secteur industriel identifiés par votre réseau.

Cette convention fixe la rémunération au titre des apports de dossiers effectués par votre société à savoir une commission d'apport égale à 1% des encours de crédit mis en place par le réseau d'OSEO S.A.. Cette commission est payable dans les trois mois suivant la clôture des comptes sociaux d'OSEO Industrie.

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction.

En application de cette convention, un produit de 15 612 683 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Convention de garantie

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir les modalités juridiques et financières de la garantie consentie par OSEO Industrie à votre société et fixe les conditions de la rémunération, à savoir :

- lors de la notification de l'offre de crédit au client et de la signature du contrat de crédit, une clause doit mentionner la substitution d'OSEO Industrie par OSEO S.A. pour la réalisation complète du financement et au nom d'OSEO Industrie ;
- en cas de défaillance du client, votre société entame les poursuites en procédures contentieuses à ses frais et informe OSEO Industrie de ses démarches ;
- OSEO Industrie apporte sa garantie et rembourse la totalité des sommes dues à hauteur de la perte finale supportée par votre société sur les clients défaillants ;
- au titre de la garantie reçue, votre société verse à OSEO Industrie une rémunération annuelle de 0,9% calculée à partir :
 - o des encours de fin de mois, sains et douteux, des montants décaissés pour la filière MLT,
 - o des montants utilisés pour la filière FCT,
 - o des montants des engagements donnés dans le cadre des opérations de cautions.





OSEO S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

24 avril 2013

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction tous les ans. Cette commission de garantie est facturée avant la fin du premier trimestre de l'année suivante.

En application de cette convention, une charge de 7 082 788 euros a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• *Conventions de prestations de services*

Votre conseil d'administration du 30 mars 2012 a autorisé la signature de cette convention qui précise la nature des prestations de services apportées par votre société à sa filiale, notamment :

- la gestion des contentieux et des litiges,
- la mise à disposition des services du secrétariat juridique et de suivi des réglementations juridique et fiscale,
- la tenue des comptes comptables et l'établissement de la liasse fiscale,
- l'assistance à l'établissement des budgets prévisionnels, à la mise en place des relations financières et à la gestion de la trésorerie,
- la mise à disposition d'outils informatiques en matière de protection des données et de gestion du réseau informatique.

Un montant de 850 000 € hors taxes est facturé annuellement par votre société.

La convention prévoit également la nature des prestations de services dans le cadre de la mise en place d'un dossier. Votre société est sollicitée pour réaliser l'analyse financière à partir de laquelle la filiale peut décider de l'émission d'une offre auprès du client.

La rémunération liée à l'étude des offres est égale à 50% du prix de revient quotidien d'un chargé d'affaires, soit 260 € par dossier engagé. Les prestations sont facturées une fois par an.

Les rémunérations incluent les frais de déplacement engagés et excluent tous frais et honoraires d'intervention de prestataires externes : ces prestations complémentaires seront facturées à OSEO Industrie à l'euro près.

Cette convention a été signée le 26 avril 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

En application de cette convention, un produit de 1 448 000 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.





OSEO S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

24 avril 2013

• Conventions de refinancement et de compte-courant

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet le financement par votre société des opérations de crédit d'OSEO Industrie, à savoir :

- Votre société a ouvert un compte-courant au nom d'OSEO Industrie dans lequel les avances en trésorerie sont plafonnées à hauteur de 200 millions d'euros.
- Ces avances en trésorerie sont prioritairement mises à disposition pour le refinancement de l'activité des opérations de crédit : un état indiquant les montants décaissés et les caractéristiques financières des dossiers de crédit doit être présenté lors de la demande d'avance par la filiale.

Les intérêts sur avances sont calculés quotidiennement par votre société, à savoir :

- lorsque le solde du compte-courant est débiteur, les produits d'intérêt sont calculés à partir du solde du compte au taux eonia majoré de 0,125%,
- lorsque le solde du compte-courant est créditeur, les produits d'intérêt sont calculés à partir du solde du compte au taux eonia minoré de 0,125%.

Cette convention, signée le 2 juillet 2012 pour une durée d'un an à compter de sa signature, est renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

En application de cette convention, un produit de 211 366,03 euros a été comptabilisé par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• Convention relative au contrôle interne

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle interne prévues par le règlement CRBF n°97-02 modifié réalisées par l'Inspection Général-Audit et la Direction du Contrôle Permanent Risques de votre société pour le compte d'OSEO Industrie. Cette convention précise que les prestations sont réalisées dans le respect des chartes d'audit et du contrôle permanent d'OSEO S.A. et sont fixées chaque année d'un commun d'accord entre l'organe exécutif d'OSEO Industrie et les directeurs du contrôle interne de votre société.

La rémunération de ces prestations est facturée au coût des interventions, en référence à la convention générale régissant les modalités de facturation des prestations rendues par votre société.

Cette convention, signée le 2 juillet 2012, est renouvelable par tacite reconduction pour une période de trois ans. Elle n'a produit aucun effet dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2) Conventions et avenant conclus avec le FSI Régions

Personnes concernées : François Drouin en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'OSEO S.A. et administrateur du FSI Régions, Thomas Espiard en tant qu'administrateur d'OSEO S.A. et du FSI Régions.





OSEO S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

24 avril 2013

- **Convention relative à l'implantation du FSI Régions au sein du Réseau**

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de cette convention qui a pour objet de définir l'organisation physique et matérielle de quatorze implantations du personnel du FSI Régions dans les locaux régionaux d'OSEO S.A., notamment :

- une signalétique spécifique au FSI Régions est installée au sein des locaux régionaux où sont implantés les collaborateurs du FSI Régions,
- votre société autorise l'installation des réseaux informatiques du FSI Régions dans ses locaux régionaux.

Au titre de cette collaboration, votre société perçoit une contribution annuelle de 20 000 € hors taxes par implantation, payable au plus tard le 15 décembre de chaque année.

Cette convention a été signée le 12 juillet 2012 et un produit de 280 000 euros a été comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- **Conventions relatives à la procédure de demande de proposition de dossiers dans le cadre du FCPR Régions Mezzanine et du FCPR FSI Régions 1**

Votre conseil d'administration du 29 juin 2012 a autorisé la signature de deux conventions qui ont pour objet de préciser la procédure selon laquelle le FSI Régions pourra demander à votre société de proposer des dossiers dans le cadre des investissements réalisés par le FCPR FSI Régions Mezzanine et par le FCPR FSI Régions 1, à savoir :

- les dossiers sont remis aux responsables régionaux du FSI Régions et le suivi comptable est assuré par le FSI Régions,
- les objectifs annuels sont fixés par la direction du FSI Régions en accord avec les directeurs de réseau d'OSEO S.A..

Votre société perçoit une commission d'étude et de commercialisation, calculée comme suit :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 € hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 € hors taxes par dossier.

Ces conventions, signées le 12 juillet 2012, sont applicables pour la durée de la période d'investissement des FCPR.

En application de la convention avec le FCPR Régions Mezzanine, votre société a comptabilisé un produit de 34 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La convention conclue avec le FCPR FSI Régions 1 n'a eu aucun effet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.





OSEO S.A.
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

24 avril 2013

- ***Avenant à la convention signée en date du 16 décembre 2009 sur le FCPR OC+B***

Votre conseil d'administration a autorisé le 29 juin 2012 la signature de cet avenant qui prévoit les modifications de rémunération pour les dossiers présentés par votre société dans le cadre des investissements du FCPR OC+R, à savoir :

- tout dossier présenté exclusivement par votre société au comité consultatif du FCPR est facturé 6 000 € hors taxes,
- pour les dossiers décaissés, une rémunération de 1% du montant de l'encours octroyé est versée à votre société.

La rémunération totale ne peut pas dépasser 20 000 € hors taxes par dossier.

En application de cet avenant, signé le 12 juillet 2012, votre société a comptabilisé un produit de 228 011 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

203

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de prestations intragroupes conclue avec BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC), OSEO Régions, Auxifinances et SCI d'OSEO

Cette convention a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations entre les différentes parties.

Par ailleurs, un avenant à cette convention a été conclu avec OSEO Régions qui précise la nature des différentes prestations apportées par votre société à sa filiale et fixe les conditions de leur rémunération, à savoir :

- 300 000 euros hors taxes au titre des prestations liées à la gestion comptable et financière, au suivi des fonds de garantie et au suivi juridique d'OSEO Régions ;
- 0,45% des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations liées à la commercialisation et à l'octroi des garanties délivrées par OSEO Régions ;





OSEO S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

24 avril 2013

- 0,2% hors taxes des montants imputés aux fonds de garantie au cours de l'année précédente au titre des prestations de gestion des opérations.

Votre société a comptabilisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, un produit de 152 475,96 euros au titre de la refacturation à BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC) de coûts salariaux.

En application de l'avenant à cette convention avec OSEO Régions, votre société a comptabilisé un produit de 1 356 112,44 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2) Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) conclue avec l'Etat et BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC)

Cette convention relative à la mise en œuvre du dispositif des Prêts de Modernisation et de Transmission de la Restauration (« PPMTR ») prévoit notamment la mise en place de deux fonds : le fonds de garantie PMR (anciennement fonds de garantie « PPMTR ») et le fonds de compensation de bonification pour le PMR à taux zéro.

L'Etat verse les sommes provenant des recettes de la contribution annuelle sur les ventes du secteur de la restauration prévues par la loi à BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC) qui les reverse aux fonds sur la base des appels de fonds de votre société.

Les appels de fonds effectués par votre société dans le cadre de ce dispositif se sont élevés à 2 744 944,50 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

3) Convention de prestations de service pour les Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI) conclue avec OSEO Régions

Cette convention a pour objet de définir le fonctionnement du dispositif des FRGI et la nature des prestations entre OSEO S.A. et OSEO Régions. Dans le cadre de ce dispositif, les collectivités locales apportent à OSEO Régions des fonds pour constituer les FRGI dont l'objet est de couvrir les risques et le coût de liquidité induits par les aides octroyées par le réseau de votre société.

Cette convention fixe la rémunération au titre des prestations de services à 4,80% hors taxes du montant des fonds décaissés dans le cadre des aides à l'innovation éligibles aux FRGI.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 604 161,58 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

4) Convention de garantie conclue avec BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC) sur les émissions du programme d'EMTN d'OSEO S.A.

Cette convention prévoit l'octroi par BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC) d'une garantie au bénéfice des investisseurs ayant souscrit des EMTN émis par votre société.





La rémunération de la garantie est fixée à 0,15% de l'encours des titres émis dans le cadre du programme d'EMTN.

En application à cette convention, une charge de 3 059 429,22 euros a été comptabilisée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

5) Conventions de coopération conclues avec le FSI Régions

• **Convention relative au FCPR Avenir Entreprises Développement**

Cette convention définit les modalités de coopération entre les parties dans le cadre de la création du FCPR Avenir Entreprises Développement.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 48 768 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

• **Convention relative au FCPR Avenir Entreprises Mezzanine**

Cette convention définit les modalités de coopération entre les parties dans le cadre de la création du FCPR Avenir Entreprises Mezzanine.

En application de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 125 959 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

6) Convention d'apport et d'étude de dossiers OC+ conclue entre OSEO S.A. et FSI Régions

Cette convention fixe le cadre des relations d'apporteur d'affaires entre FSI Régions et votre société. En contrepartie des dossiers OC+ provenant de sociétés cibles apportées par le réseau OSEO S.A., FSI Régions verse à votre société une commission forfaitaire de 6 000 euros hors taxes par dossier présenté plus un complément de commission à hauteur de 1 % hors taxes des montants investis.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant (cf. première partie de notre rapport).

7) Convention de compte-courant et de cash pooling entre OSEO EPIC et OSEO S.A.

Cette convention définit le fonctionnement et les modalités de rémunération du compte-courant ouvert au nom de votre société dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie.

En application de cette convention, une charge d'intérêts de 64 870,65 euros a été comptabilisée dans les comptes de votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.





8) Mandat de gestion conclu entre OSEO S.A. et Auxifinances

Votre société assure la gestion globale de sa filiale Auxifinances, propriétaire du siège social d'OSEO S.A..

La rémunération de votre société au titre de ce mandat s'élève à 347 092,48 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de prestation de contrôle périodique conclue avec Alsabail

Cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des prestations de contrôle périodique prévues par le règlement CRBF n°97-02 modifié réalisées par l'Inspection Général-Audit de votre société auprès d'Alsabail. Cette convention précise que les prestations seront réalisées dans le respect de la charte d'audit d'OSEO S.A. et seront décrites dans un plan d'audit dont le contenu et les modalités sont approuvés chaque année.

2) Convention relative à la mise en œuvre du Fonds de Modernisation de la Restauration (FMR) conclue avec l'Etat et BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC)

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre du partenariat conclues entre les parties, notamment la création d'un fonds de garantie spécifique (« PPMTR ») afin de couvrir les pertes sur les prêts consentis par OSEO S.A. aux bénéficiaires éligibles.

3) Convention de rétrocession (carried interest) conclue avec CDC Entreprises Portefeuille

Cette convention définit les modalités de rétrocession du « carried interest » entre les parties dans le cadre de leurs participations dans le FCPR Avenir Entreprises Développement.

4) Convention de gestion financière conclue avec BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC)

Cette convention définit la nature des prestations et les modalités de mise en place et de gestion des opérations de placement et de refinancement sur les marchés financiers, pour lesquelles votre société en assure la réalisation pour le compte de BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC). Dans le cadre de ce dispositif, BPI-Groupe EPIC (ex OSEO EPIC) a délégué le pouvoir de mise en œuvre de ces opérations à la Direction des Opérations Financières de votre société.





OSEO S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

24 avril 2013

5) Convention relative au fonds FEDER conclue avec OSEO Régions

Cette convention définit les modalités de fonctionnement relatives au dispositif FEDER.

6) Conventions d'avances d'actionnaire conclue avec l'Etat

Ces conventions portent sur la mise en place des avances consenties par l'Etat envers votre société, dans le cadre de la constitution du fonds de surmutualisation et du fonds à capital préservé.

7) Convention de contre garantie conclue entre OSEO S.A. et l'Agence Française de Développement (AFD)

Ces conventions portent sur l'apport de contregaranties relatives aux fonds FASEP et DOM.

8) Convention d'apport d'affaires conclue entre OSEO S.A. et Avenir Entreprises Gestion

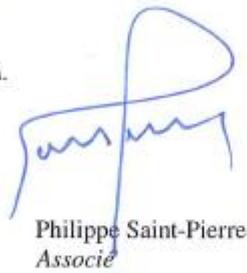
Par cette convention, votre société consent à Avenir Entreprises Gestion l'exclusivité de ses apports d'affaires.

207

Paris La Défense, le 24 avril 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Marie-Christine Jolys
Associée


Philippe Saint-Pierre
Associé

Courbevoie, le 24 avril 2013.

MAZARS


Virginie Chauvin
Associée





13. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

13.1. Historique et évolution de la société

L'Etablissement public à caractère industriel et commercial OSEO est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confié pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Courant 2007, dans le cadre de la politique menée par le Gouvernement pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, la priorité a été donnée au soutien de l'innovation dans les entreprises de taille moyenne. Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a décidé de rapprocher l'Agence de l'Innovation Industrielle (All) avec OSEO, tous deux investis d'une mission d'intérêt général : financer et accompagner les entreprises dans les phases les plus décisives de leur vie. Ainsi, le 1^{er} janvier 2008 et après dissolution de l'All, l'activité d'« Innovation Stratégique Industrielle » a été transférée par l'Etat à OSEO innovation.

208

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion des entités opérationnelles du groupe a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion absorption par OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. L'opération a été décidée par les Assemblées Générales des entités réunies en décembre 2010 et est devenue effective le 31 décembre 2010. Par ailleurs, OSEO financement, devenue la SA OSEO, a augmenté lors de cette opération son capital social pour renforcer ses fonds propres et répondre aux exigences des autorités monétaires.

Le 29 janvier 2012, le Président de la République Nicolas SARKOZY a annoncé la création de la banque de l'industrie, OSEO Industrie, filiale à 100 % d'OSEO SA. Dotée de 1 milliard € de capital, elle sert aux financements des investissements industriels des entreprises, y compris des ETI. Ces capitaux sont provenus d'une allocation de 1 milliard € de l'actionariat (via l'EPIC OSEO pour l'Etat) au profit de la SA OSEO et a pris la forme d'une augmentation de son capital à hauteur de 1 milliard €. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 mars 2012 a décidé de réaliser cette augmentation de capital en deux opérations successives de 500 millions € chacune. La première opération qui a été constatée par le Conseil d'Administration a été un succès puisque les souscriptions se sont élevées à 538 millions €. La seconde augmentation de capital sera décidée par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale dans un délai de 26 mois.

Le 6 juin 2012, le Ministre de l'Économie a annoncé la création en 2013 de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupera les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la BPI a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO et la société anonyme OSEO. Société anonyme et compagnie financière, elle sera détenue à parité par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe, et la Caisse des Dépôts. Elle devrait être opérationnelle dès réalisation des apports par les actionnaires. La SA OSEO deviendra filiale de la société anonyme BPI-Groupe au même titre que l'entité regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI.





13.2. Raison sociale, immatriculation, date de constitution et durée de vie, siège social

La Société Anonyme OSEO est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489 RCS Créteil (code APE 6492 Z).

OSEO a été créé le 22 décembre 1980 sous le nom de Crédit d'Équipement des PME. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 14 novembre 1980.

Le siège social est situé au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort cedex, téléphone : 01.41.79.80.00.

13.3. Forme juridique, textes réglementaires, législation applicable

Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- pour l'exercice 2011, le document de référence de l'exercice 2011 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 avril 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0465. Les comptes consolidés figurent pages 76 à 155 et le rapport d'audit correspondant figure page 199 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 218. Ce document de référence a été actualisé le 25 juillet 2012, sous le numéro de dépôt D.12-0465-A01, de l'information relative à la décision de l'Assemblée Générale du 14 mai 2012 de distribuer un dividende par action de 0,17 €.
- pour l'exercice 2010, le document de référence de l'exercice 2010 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 1^{er} juin 2011, sous le numéro de dépôt D.11-0532. Les comptes consolidés figurent pages 75 à 155 et le rapport d'audit correspondant figure page 206 du même document. L'attestation des responsables du contrôle des comptes figure page 224.

209

Informations sur les tendances

OSEO atteste qu'aucune détérioration significative n'a affecté ses perspectives depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

OSEO atteste qu'au cours de ces douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, dont il a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, ne peut avoir ou n'a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.





Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

OSEO atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière du groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société OSEO, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Documents accessibles au public

OSEO atteste que :

- des copies de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur peuvent être consultées au siège social, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex,
- le rapport annuel 2012 de la société OSEO est accessible sur son site internet : oseo.fr,
- les rapports annuels 2011 et 2010, qui font office de documents de référence, sont disponibles sur le site internet : oseo.fr.





14. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

14.1. Personne responsable

Le Président Directeur Général d'OSEO, Monsieur François DROUIN, est responsable des informations contenues dans le présent document.

Attestation du Président Directeur Général

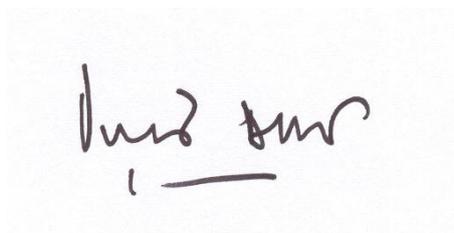
J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux pour les comptes consolidés figurant en pages 190 à 193 dudit document. En revanche, les informations financières présentées dans les documents de référence de 2010 et 2011 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent chacun une observation figurant respectivement en page 206 et en page 199.

211

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.



Le Président Directeur Général
François DROUIN





14.2. Contrôleurs légaux des comptes

● Titulaires

MAZARS, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Exaltis – 61 rue Henri Regnault 92075 La Défense Cedex – nommé pour la première fois en 1996 et dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 mai 2010 et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, représenté par Virginie CHAUVIN.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été audités et certifiés par Virginie CHAUVIN.

KPMG, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – 3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92 939 Paris la Défense – nommé pour la première fois en 2009 et dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 – représenté par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE.

Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE du Cabinet KPMG. Les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été audités et certifiés par Marie-Christine FERRON-JOLYS et Philippe SAINT-PIERRE du Cabinet KPMG.

212

● Suppléants

Monsieur Franck BOYER
61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
Nommé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour OSEO est en 2016.

Monsieur Jean-Marc LABORIE
3 cours du Triangle – Immeuble Le Palatin – 92939 Paris la Défense
Nommé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 pour un mandat de 6 exercices
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
L'expiration du mandat pour OSEO est en 2015.





15. Table de correspondance

Rubriques de l'annexe XI du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 (schéma propre aux banques)

1. Personnes responsables	211
2. Contrôleurs légaux des comptes	212
3. Facteurs de risque	23 à 29
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	208
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	15 à 19
5.2. Principaux marchés	15 à 19
6. Organigramme	7, 64 et 65
7. Information sur les tendances	209
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	Sans objet
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
9.1. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	8 à 10
9.2. Conflits d'intérêts	210
10. Principaux actionnaires	6
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	68 à 74
11.2. États financiers	68 à 189
11.3. Rapports des Commissaires aux Comptes	190 à 207
11.4. Date des dernières informations financières	68
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	209
11.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	210
12. Contrats importants.....	Sans objet
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Sans objet
14. Documents accessibles au public	210
Informations incluses par référence	209



Rapport annuel 2012



OSEO
S.A à Conseil d'Administration
Au capital de 750 860 784 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social
27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

www.oseo.fr

